



NICOLET-YAMASKA



PLAN DE
DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE



NICOLET-YAMASKA
PDZ
PLAN DE
DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE



Québec 

 Centre-
du-
Québec



819-519-2997
mrcny@mrcny.qc.ca
mrcnicolet-yamaska.qc.ca

ÉQUIPE DE CONCEPTION

Recherche, rédaction et mise en page

Marie-Hélène Larivière, *conseillère en développement agroalimentaire*

France Trudel, *conseillère en développement agroalimentaire (en intérim)*

Gabrielle Leblanc, *graphiste*

Photographies

© Elzé photographie : pages 34, 47, 57, 58, 68, 72, 85, 96, 114, 116 et 118

© Freepix : pages 95

© France Trudel pages 70, 76 et 104

© MRC Nicolet-Yamaska : pages 42, 52, 88, 95 et 96

courtoisie : pages 42, 52 et 88

Suivi et supervision

Michel Côté, *directeur général MRC Nicolet-Yamaska*

Caroline Vachon, *coordonnatrice du service de développement économique*

MRC Nicolet-Yamaska

Mylène Murray, *conseillère en aménagement du territoire et développement rural, MAPAQ*

Cartographie et géomatique

Simon P. Lévesque, *responsable de la géomatique*

Révision linguistique

Andrée Lavoie, *adjointe à la direction*

Maryse D'Amours, *service externe*

Comité directeur

Denise Gendron, *mairesse de Ste-Monique*

Claude Lefebvre, *maire de Baie-du-Febvre*

Mathieu Lemire, *maire de Saint-Zéphirin*

Bernard Morin, *producteur agricole, représentant syndicat de l'UPA de Nicolet*

Michel Côté, *directeur général, MRC Nicolet-Yamaska*

Yann Bourassa, *conseiller en développement régional et environnement UPA Centre-du-Québec*

Comité technique

Yann Bourassa, *conseiller en développement régional et environnement UPA Centre-du-Québec*

Mario Proulx, *producteur agricole, président du syndicat de l'UPA de Nicolet*

Mylène Murray, *conseillère en aménagement du territoire et développement rural MAPAQ*

Marie-Louise Lemire, *agricultrice, représentante relève agricole*

Amélie Grondin, *agronome, club Yamasol*

Christian Lemire, *producteur agricole*

MOT DE LA PRÉFÈTE

Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) démontre toute l'importance d'investir du temps dans la réflexion et la concertation. Fidèle à la mission de la MRC de Nicolet-Yamaska, il renforce significativement la capacité de développement durable de nos 16 municipalités.

Depuis son adoption en 2017, une trentaine d'actions ont été posées grâce à des investissements de l'ordre de 1,5 M\$. À titre d'exemple, nous pouvons citer le projet ARTERRE, où 45 aspirants agriculteurs ont pu acquérir une entreprise au Centre-du-Québec, dont huit dans la MRC de Nicolet-Yamaska. Ce sont des familles qui habitent et dynamisent dorénavant nos milieux.

De plus, nos préoccupations concernant l'environnement se sont traduites par la mise en place d'un plan de transition écologique. L'amélioration de la qualité de l'eau devient donc une priorité dans ce contexte. La MRC s'est ainsi donné l'objectif de faire respecter la réglementation des bandes riveraines sur 100% du territoire. Près de 800 km ont déjà été inspectés et le travail se poursuit au moment d'écrire ces lignes.

Deux autres exemples démontrent les bien-fondés du PDZA. D'abord, le projet de CPE Les petits ambassadeurs, qui offre des services de garde en région, sensibilise quotidiennement les enfants au monde agroalimentaire à travers ses activités éducatives. De plus, l'établissement s'efforce de respecter un seuil minimal de produits locaux dans son approvisionnement alimentaire. Ensuite, la création d'un répertoire sur l'offre de paniers de légumes et les divers kiosques de ventes à la ferme vise autant à favoriser l'achat local qu'à mettre en place un circuit court dans la distribution alimentaire.

Nous sommes convaincus que cette deuxième version PDZA propulsera encore plus loin le développement de la zone agricole et du secteur agroalimentaire de notre région.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont participé à son élaboration. Ils contribuent ainsi au développement durable de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Geneviève Dubois



La MRC de Nicolet-Yamaska tient à remercier le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), car sans son soutien technique et financier, la réalisation de ce document n'aurait pu être possible.

La MRC de Nicolet-Yamaska tient aussi à remercier les membres du comité directeur et les membres du comité technique pour leur support et leur participation à l'élaboration de cette deuxième version. Finalement, un grand MERCI aux productrices et producteurs et intervenants du milieu pour leur participation dans les rencontres de groupes ciblés et les consultations qui auront permis d'identifier des forces, faiblesses, opportunités et menaces et cerner des enjeux qui ont permis l'élaboration d'un plan d'action qui assurera le développement durable des activités agricoles.



TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉFÈTE	3
AVANT-PROPOS	8
PETITE HISTOIRE DE L'AGRICULTURE DANS LA MRC NICOLET-YAMASKA	9
PORTRAIT DE LA MRC	12
SOCIOÉCONOMIQUE	12
1.1 Faits saillants	12
1.2 Territoire	13
1.3 Population	15
1.4 Vitalité économique	20
BIOPHYSIQUE	24
1.5 Faits saillants	24
1.6 Potentiel des terres agricoles	25
1.7 Le climat	31
1.8 Réseau hydrographique et état des cours d'eau	35
1.9 Le milieu forestier	40
1.10 Plan stratégique de la MRC	48
PORTRAIT DU SECTEUR AGRICOLE	52
LA ZONE AGRICOLE	52
2.1 Faits saillants	52
2.2 Superficie	53
2.3 Évolution de la zone agricole	53
2.4 Valeur des terres agricoles	54
LES ENTREPRENEURS AGRICOLES	58
2.5 Faits saillants	58
2.6 Nombre et âge des entrepreneurs	59
2.7 La relève agricole	60
2.8 La main-d'oeuvre agricole	65
2.9 Santé mentale chez les agriculteurs	66

DES ENTREPRISES AGRICOLES	68
2.10 Faits saillants	68
2.11 Secteur acéricole	70
2.12 Production laitière	70
2.13 Grandes cultures	71
2.14 Production maraîchère	71
2.15 Canneberge	71
2.16 Veaux lourds	72
2.17 Production porcine	72
2.18 Diversification des productions	72
2.19 L'agrotourisme	73
2.20 Régie de production	74
2.21 Répartition des entreprises par strate de revenu brut	77
2.22 Situation financière des entreprises agricoles	78
2.23 Financement	81
2.24 Programme de paiements anticipés (PPA)	82
2.25 L'agriculture urbaine (AU)	83
2.26 Souveraineté alimentaire	84
LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION	85
3.1 Faits saillants	85
3.2 La transformation	86
3.3 La commercialisation	87
3.4 Gaspillage alimentaire	95
L'AGROENVIRONNEMENT	96
4.1 Faits saillants	96
4.2 L'eau	97
4.3 Qualité des sols	100
4.4 Les matières résiduelles	101
4.5 Biodiversité et milieux naturels	104
4.6 Changements climatiques	105
4.7 Aménagement du territoire	107

LES SERVICES OFFERTS	108
5.1 MAPAQ	108
5.2 FADQ	108
5.3 Financement Agricole Canada (FAC)	108
5.4 L'ARTERRE	108
5.6 MRC	109
5.7 Pôle d'expertise en services-conseils agricoles	109
5.8 Institutions scolaires	109
5.9 Collectif Régional en Formation Agricole (CRFA)	109
5.10 UPA	110
5.11 CRAAQ	110
5.12 ESPACE INC.	110
5.13 Services privés	110
DIAGNOSTIC	111
VISION DE DÉVELOPPEMENT	121
PLAN D'ACTION	122
RÉFÉRENCES	154
ANNEXE 1	160
ANNEXE 2	173
LISTE DES TABLEAUX	184
LISTE DES CARTES	185
LISTE DES GRAPHIQUES	185
LISTE DES ACRONYMES	186

AVANT-PROPOS

Un plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un outil de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une municipalité régionale de comté (MRC) en favorisant le développement des entreprises agricoles, leurs activités ainsi que leurs produits.

En 2017, la MRC a publié son premier PDZA. Cette première mouture a permis d'acquérir des connaissances plus pointues du territoire et des activités agricoles en plus de créer une nouvelle dynamique de concertation entre les acteurs du milieu et d'établir des échanges propices à la définition concertée du développement de l'agriculture. La première version du PDZA aura permis de déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel agricole et d'entreprendre des actions concrètes. Après cinq ans, une trentaine d'actions réalisées et près de 1,5 M\$ d'investissement, on peut considérer que le premier PDZA a livré la marchandise.

Tout comme la première, la deuxième version a été réalisée en concertation avec les productrices et producteurs agricoles, intervenants, organismes et citoyens et citoyennes de la MRC. Elle repose sur un portrait détaillé de la situation de l'agriculture et du contexte socio-économique de la MRC, ce qui a permis d'en dégager des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Des enjeux ont été priorisés et un plan d'actions élaboré afin d'assurer un développement durable des activités agricoles.



PETITE HISTOIRE DE L'AGRICULTURE DANS LA MRC NICOLET-YAMASKA

Amérindiens, Français, Acadiens, Anglais, Irlandais, Canadiens et même Allemands se sont succédé et mélangés au gré des troubles politiques, des guerres et des révoltes sur le territoire de Nicolet-Yamaska. Certains y sont restés, d'autres n'ont fait qu'y passer. Mais tous ont laissé des traces de leur venue, léguant une histoire mouvementée et un patrimoine riche et diversifié. Il importe maintenant de garder en mémoire l'épopée de nos prédécesseurs, ces bâtisseurs de pays. L'arrivée et l'installation des colons commencèrent à Nicolet en 1669 et se poursuivirent à Saint-François-du-Lac en 1673 et à Baie-du-Febvre en 1683.

Après la guerre anglo-américaine de 1812-1814 et l'abolition de la tenure seigneuriale en 1854, le développement économique du territoire connut un nouvel essor. On assista à la naissance de paroisses dont les ressources furent d'abord fondées sur l'agriculture et l'industrie de la coupe du bois. Ainsi, furent érigées les municipalités de Saint-Zéphirin-de-Courval (1828), Sainte-Monique (1842), Sainte-Perpétue (1853), Saint-Célestin (1850), Sainte-Eulalie (1857), Saint-Wenceslas (1857), Saint-Léonard-d'Aston (1857), Saint-Elphège (1886) et La Visitation-de-Yamaska (1898)¹.

L'arrivée de l'agriculture

D'abord peuple de chasseurs et pêcheurs, les Abénakis du Centre-du-Québec se tournent de plus en plus vers l'agriculture pour assurer leur subsistance à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant. Les travaux des champs occupent les femmes des communautés durant l'été. En 1786, l'auteur et médecin Pierre-Jean de Sales Laterrière remarque que les îles des environs d'Odanak étaient entièrement semées de maïs, de citrouilles et de fèves. En 1815, l'arpenteur Joseph Bouchette écrit que les Abénaquis du village de Saint-François du Lac vivent de leurs terres, en y cultivant du maïs, des pommes de terre et élèvent des porcs et de la volaille².



Un chargement de foin à la Visitation-de-Yamaska
(Archive du séminaire de Nicolet).

1 - MRC Nicolet-Yamaska

2 - Livre « Les régions du Québec : histoire en bref Le Centre-du-Québec »

La modernisation de l'agriculture

Le monde agricole ne demeure pas en marge des modifications profondes de la socio économie des XIX et XX siècles. La taille des entreprises prend de l'expansion. Les grandes entreprises d'une centaine d'acres continuent de progresser tandis que les petites de quelques dizaines d'acres reculent. Les agriculteurs de la MRC continuent de récolter de grandes quantités de pommes de terre, d'avoine et de foin. Les récoltes de petits fruits sont en hausse. Du côté des productions animales, les cheptels laitier et porcin continuent sur leur lancée. La croissance dans les basses-cours est tout aussi remarquable. Au fond, à son propre rythme, l'agriculture s'adapte au nouveau contexte qui prévaut. Ses diverses productions s'ajustent et l'industrie laitière devient une spécialité régionale et la clé de voûte de l'économie agricole. Le comté de Nicolet demeure le chef de file de l'industrie laitière au Centre-du-Québec³.

Et aujourd'hui

En 2001 dans le cadre de la politique culturelle, l'Écrivain Louis Caron décrit le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska comme étant « une terre nourricière ». « Terre nourricière » à cause de son agriculture prédominante, mais aussi en raison de la richesse de son histoire et de la ferveur de ceux et celles qui l'habitent et lui confèrent une personnalité dynamique et originale.

En 2011 dans le livre vert pour une politique bioalimentaire, le gouvernement du Québec réaffirme sa volonté de préserver la zone agricole, ce patrimoine collectif qui participe à la création d'un bon nombre d'emplois, à la diversification économique des régions, au maintien des services à la population, ainsi qu'à la valorisation des ressources, des potentiels et des savoir-faire locaux. L'agriculture a également la capacité de favoriser la biodiversité et d'offrir des paysages humanisés, ouverts et diversifiés qui stimulent l'attractivité et l'occupation dynamique des territoires. Le MAPAQ considère que cette mise en valeur passe par un exercice participatif de planification nommé « plan de développement de la zone agricole » sous l'acronyme PDZA⁴.

En 2017 est né le premier PDZA de la MRC. De 2017 à 2021, une trentaine d'actions ont été déployées dans la MRC pour des investissements de l'ordre de 1,5M\$.

En 2022, l'exercice reprend pour une version 2.0 du PDZA et tient compte de la définition du développement durable adoptée par le conseil des maires libellé comme suit : « Développement endogène visant à assurer la qualité de vie des citoyens, la préservation de l'environnement et une économie innovante et prospère ».

3 - Politique culturelle MRC Nicolet-Yamaska

4 - Guide d'élaboration PDZA

DÉMARCHE

L'élaboration du PDZA s'est appuyée sur une démarche concertée où les acteurs de la MRC de Nicolet-Yamaska ont été mis à contribution. En voici les grandes lignes :

	Date
Étape 1. Portrait	
<ul style="list-style-type: none"> • Validation de la composition du comité technique – directeur • Rencontre de démarrage – comité technique • Collecte de données • Communiqué de presse- lancement de la révision du PDZA • Plan de travail- MAPAQ • Discussion et validation du portrait – comité technique et directeur • Approbation du portrait 	Février à mars 2022
Étape 2. Diagnostic	
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre d'élaboration du diagnostic – comité technique et directeur • Rencontres d'information et d'échanges – groupes ciblés – sondages • Validation du diagnostic – comité technique - directeur 	Mars à juin 2022
Étape 3. Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Priorisation des enjeux • Approbation du diagnostic et de la priorisation des enjeux – comité technique - directeur 	Mai à juin 2022
Étape 4. Plan d'action	
<ul style="list-style-type: none"> • Planification et amorce de réflexion • Consultations publiques • Rencontres d'élaboration du plan d'action – comité technique – directeur • Rédaction du contenu final • Approbation du contenu final comité technique – directeur • Présentation et adoption – Conseil des maires • Mise en page du rapport final • Version finale et reddition de compte MAPAQ 	Juillet à décembre 2022

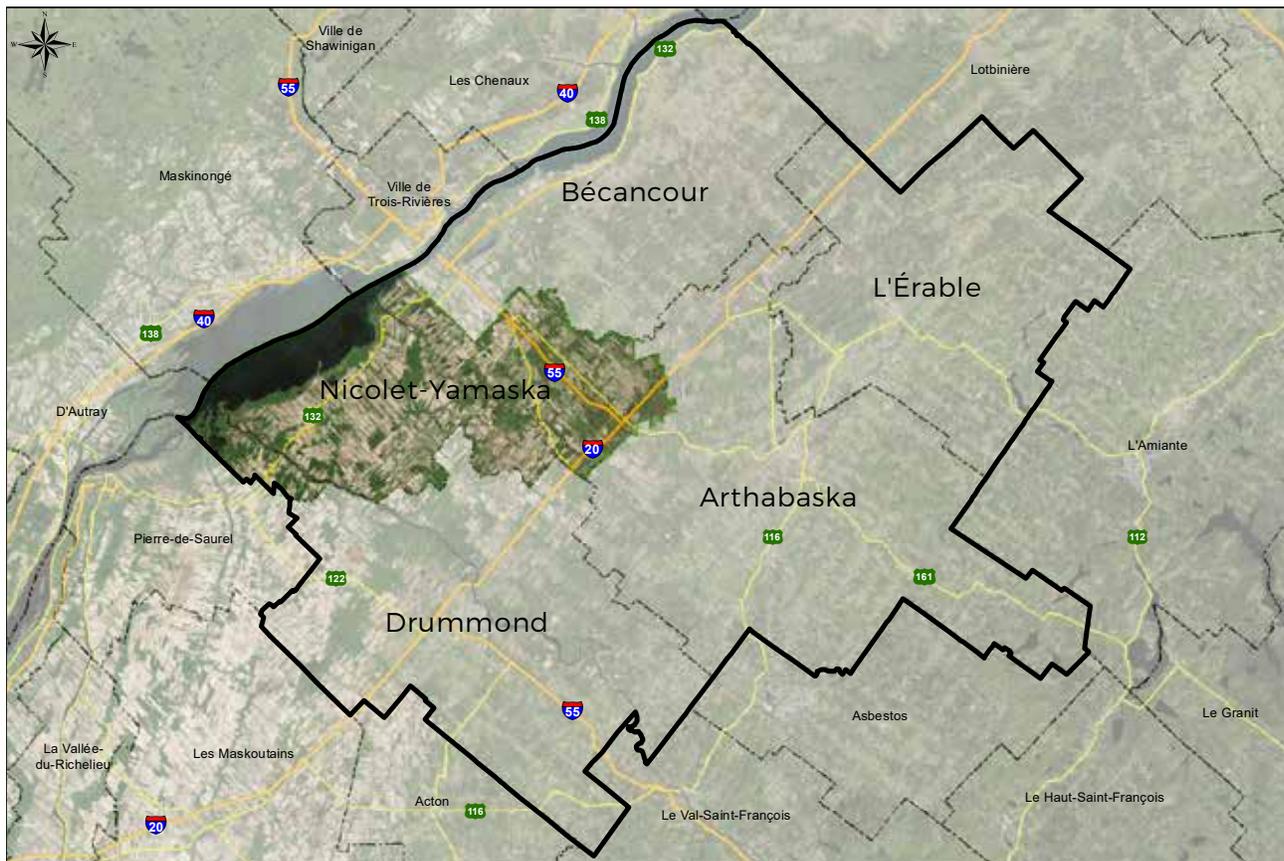
PORTRAITS DE LA MRC

PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE FAITS SAILLANTS

- Superficie terrestre de 999 km² superficie totale de 1 183,28 km²
- Situation géographique avantageuse (près des autoroutes 55-20-40-30 : proximité de plusieurs grands centres, près du parc portuaire Bécancour)
- 16 municipalités et une communauté autochtone
- Augmentation de la population de 10,5 % entre 2012 et 2021 (23 699 habitants)
- Population vieillissante : 2006 âge médian = 43,9 ans : 2020 = 47 ans
- Groupe d'âge le plus important : 45 à 64 ans
- Groupe d'âge des 65 ans et plus en croissance : 2006 = 18 % de la population ; 2020 = 25 %
- Augmentation du nombre de familles : 2006 = 6 605 familles ; 2021 = 6 645 familles
- Revenu disponible par habitant similaire à celui du Centre-du-Québec (en 2019, 28 209 \$ par habitant versus 28 393 \$ au Centre-du-Québec)
- Revenu d'emploi médian au 4^e rang dans la région : 39 692 \$ en 2019 versus 41 360 \$ pour le Centre-du-Québec
- Augmentation de 10,8 % des valeurs moyennes des résidences unifamiliales estimées à 167 023\$ \$ en 2021 au 3^e rang du Centre-du-Québec où la valeur moyenne se situe à 191 312\$
- 13 % des emplois dans le secteur primaire (2016) au 1^{er} rang au Centre-du-Québec
- En 2017, 57 % des entreprises ont un effectif de 1 à 4 personnes : 3 % des entreprises comptent plus de 50 employés.

TERRITOIRE

Carte 1 - Positionnement géographique de la MRC de Nicolet-Yamaska



Source : BDTQ, ERSI, Digitalglobe, GeoEye, Earthstar Geographics, et autres

- Région du Centre-du-Québec
- Limites des MRC
- MRC Nicolet-Yamaska
- Autoroutes
- Routes nationales

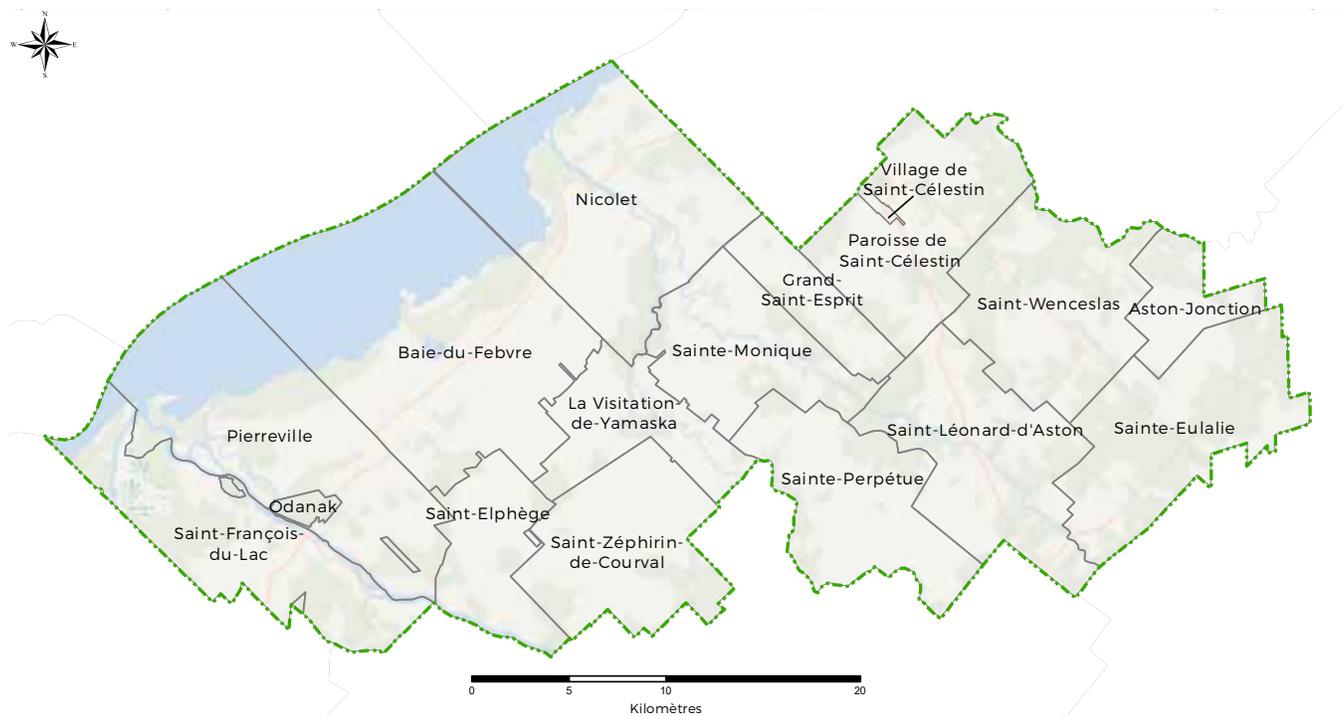
D'une superficie totale de 1 183,28 km², la MRC de Nicolet-Yamaska est limitrophe au fleuve Saint-Laurent et contiguë aux MRC de Bécancour, d'Arthabaska, de Drummond et de Pierre-De-Saurel⁵. L'élargissement du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la MRC représente ce que nous appelons le lac Saint-Pierre, véritable trésor de biodiversité. Il est d'ailleurs reconnu par l'UNESCO comme site RAMSAR et comme Réserve mondiale de la biosphère⁶.

5 - MAMH

6 - Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre

Située au nord-ouest de la région Centre-du-Québec, la MRC jouit d'une situation géographique avantageuse puisqu'elle est à proximité de plusieurs grands centres tels que Trois-Rivières, Drummondville, Victoriaville et Sorel-Tracy. Elle est, entre autres, desservie au sud par l'autoroute 20, au nord par la route 132 et à l'est par l'autoroute 55 reliée à l'autoroute 40 au nord du fleuve Saint-Laurent. À proximité, se trouvent le parc portuaire et le parc industriel de la MRC Bécancour. La MRC se positionne dans l'axe Québec-Montréal, lieu de transition important au Québec

Carte 2 - Territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska



Source : MRC de Nicolet-Yamaska, 2016

La MRC de Nicolet-Yamaska est composée de 16 municipalités. L'unique ville du territoire, Nicolet, constitue un pôle régional en raison de sa forte densité de population. Les municipalités de Pierreville, Saint-François-du-Lac et Saint-Léonard-d'Aston représentent, quant à elles, des sous-pôles régionaux. On retrouve aussi sur le territoire une communauté autochtone située à Odanak.

Population

La MRC de Nicolet-Yamaska connaît une augmentation de sa population depuis 2011, alors qu'elle était en décroissance de 1996 à 2011. (tableau 1)

Tableau 1 - RÉPARTITION DES POPULATIONS

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Var. 2020- 2021	Var. % 2012- 2021
Aston-Jonction	382	404	418	422	437	448	415	430	443	448	+ 5	+ 11,7
Baie-du-Febvre	10 40	1 019	1 025	991	986	972	960	955	975	974	- 1	- 7
Grand-Saint-Esprit	458	473	487	486	488	478	464	484	490	501	+ 11	+ 11
La Visitation- de-Yamaska	339	320	331	322	321	317	318	325	332	339	+ 7	0
Nicolet	7 675	7 895	8 022	8 032	8 058	8 216	8 463	8 454	8 472	8 544	+ 72	+ 11,1
Pierreville	2 274	2 189	2 194	2 174	2 143	2 123	2 221	2 192	2 143	2 175	+ 32	- 4,4
Saint-Célestin (village)	648	785	794	790	776	795	868	862	886	897	+ 11	+ 1,4
Saint-Célestin (paroisse)	794	614	621	620	609	625	600	598	616	621	+ 5	- 21,8
Sainte-Eulalie	910	902	926	898	889	916	975	944	979	1 003	+ 24	+ 11
Saint-Elphège	267	294	294	291	286	284	288	273	267	272	+ 5	+ 10,1
Sainte-Monique	536	570	565	571	550	533	530	518	513	514	+ 1	- 4,2
Sainte-Perpétue	992	988	978	930	959	964	989	981	986	970	+ 4	- 2,3
Saint-François- du-Lac	1 967	1 993	2 008	1 954	1 901	1 948	1 980	1 966	1 959	2 011	+ 52	+ 10,1
Saint-Léonard- d'Aston	2 225	2 297	2 317	2 365	2 351	2 455	2 499	2 449	2 477	2 518	+ 4	+ 11,3
Saint-Wenceslas	1 105	1 098	1 113	1 091	1 096	1 116	1 189	1 165	1 147	1 200	+ 53	+ 10,8
Saint-Zéphirin- de-Courval	784	721	727	715	703	696	696	694	696	712	+ 16	- 9,2
MRC de Nicolet-Yamaska	22 396	22 562	22 820	22 652	22 553	22 886	23 455	23 290	23 381	23 699	+ 318	+ 10,5

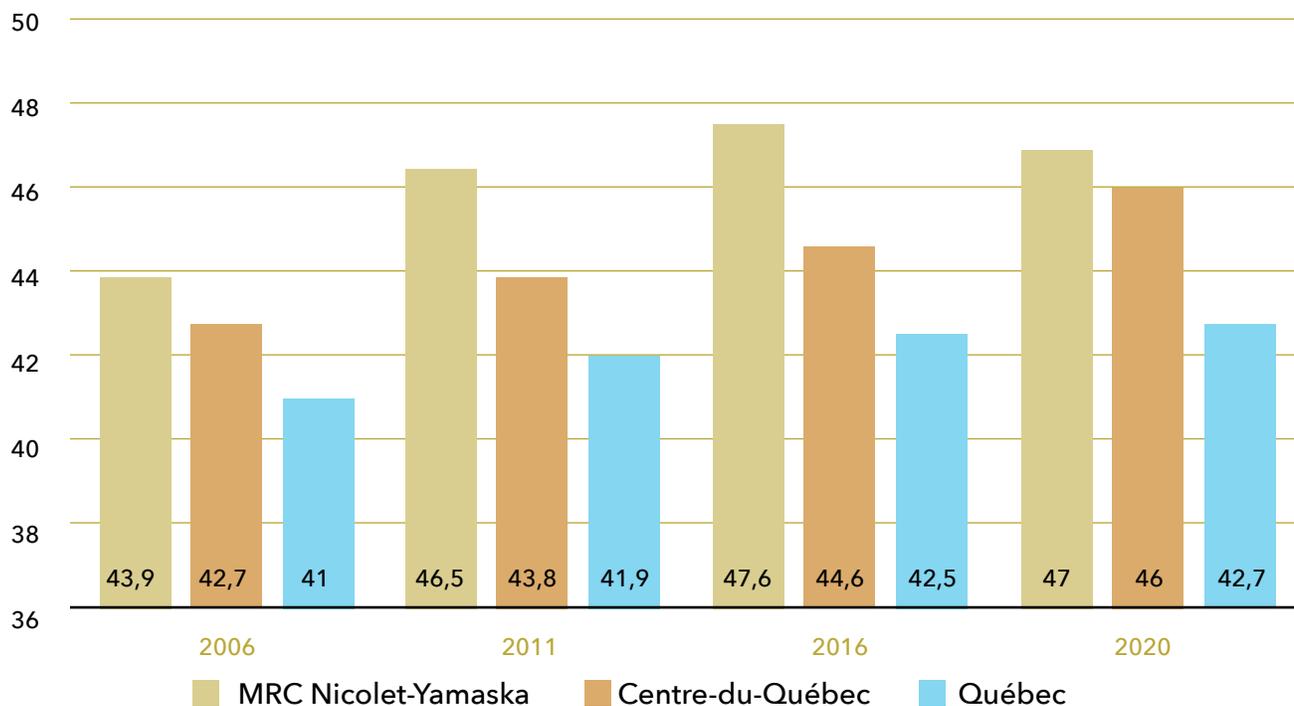
Source : institut statistique Québec

Si on regarde de plus près le **tableau 1**, la population est en hausse dans 15 municipalités pour l'année 2021 comparée à 2020. Les municipalités situées près de l'autoroute 55 continuent leur progression. Le nombre total de personnes qui habitent la MRC en 2021 est dorénavant de 23 699. Le territoire est homogène en termes d'appartenance ethnique. En 2017, la MRC comptait 470 personnes immigrantes soit 8% des immigrants du Centre-du-Québec et 655 autochtones, ce qui correspond à 23% des autochtones habitant au Centre-du-Québec⁷.

ÂGE DE LA POPULATION

L'âge médian de la population de la MRC de Nicolet-Yamaska en 2020 est de 47 ans, une augmentation de 7 % par rapport à 2006. Cette augmentation est supérieure à celle du Centre-du-Québec et à celle du Québec⁸.

Graphique 1 - Évolution de l'âge médian



Source : Institut statistique Québec

Le groupe d'âge le plus important demeure les 45 à 64 ans. En 2020, la MRC de l'Érable est celle dont le groupe des 45 à 64 ans est le plus élevé (36 %), suivie de la MRC de Nicolet-Yamaska et Bécancour (28 %), Drummondville (27 %) et Arthabaska (25 %)2. Le groupe des personnes âgées de 65 ans et plus représente une part grandissante de la population.

7 - Comité régional en développement

8 - Institut de la statistique du Québec

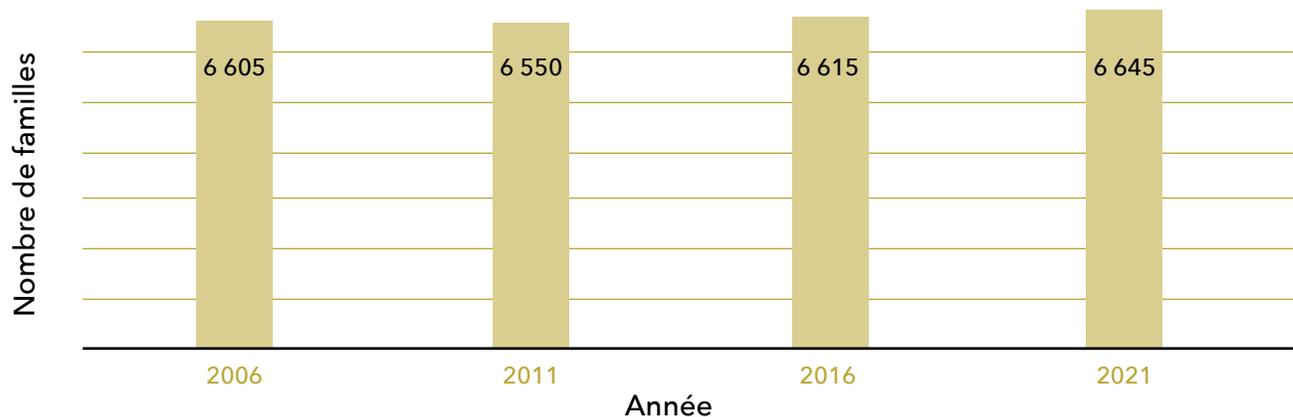
Tableau 2 - Évolution de l'âge de la population de la MRC 2006 à 2020

ANNÉE	0-14 ANS	15-24 ANS	25 -44 ANS	45-64 ANS	65 ANS ET +
2020	15 %	9 %	22 %	28 %	25 %
2016	16 %	10 %	22 %	30 %	22 %
2011	15 %	11 %	21 %	33 %	19 %
2006	16 %	12 %	2 %	31 %	18 %

Source : Institut statistique Québec

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES FAMILLES

Selon le Recensement de la population publié par Statistique Canada, le nombre de familles en 2021 s'élève à 6 645 soit 30 de plus qu'en 2016. La taille moyenne est demeurée la même avec 2,8 individus par famille. Fait à noter, les familles monoparentales en 2016 représentaient 14 % des familles de la MRC alors qu'en 2021, ce nombre atteint 17%⁹.

Graphique 2 - Évolution du nombre des familles


Source : SADC profil MRC Nicolet-Yamaska et Statistique Canada

Lorsqu'il est question de famille, il faut aussi se pencher sur les places en garderie. En décembre 2021, la MRC disposait de 538 places en services de garde éducatifs à l'enfance. Ce nombre couvre 75% des besoins. La projection pour 2024 est un taux de couverture à 83%, ce qui situe la MRC à un taux de déficit élevé selon Famille Québec. Disposer de garderies en nombre suffisant pour attirer de jeunes familles est primordial. Une situation qui doit être considérée à la MRC et faire l'objet d'actions pour remédier à la situation¹⁰.

9 - Profil socio-économique SADC 2016 et Statistique Canada 2021

10 - Ministère de la famille

REVENUS DE LA POPULATION

Le revenu par habitant dans la MRC de Nicolet-Yamaska a connu une progression similaire à celle des autres MRC et à celle du Centre-du-Québec.

Tableau 3 - Revenu disponible par habitant*, MRC, régions administratives

MRC	2014 \$	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 \$	2020 \$	Var. % 2014-2020
Érable	24 098	25 188	26 006	26 759	27 560	28 433	30 010	124,5
Bécancour	25 310	25 547	26 600	27 383	27 083	28 108	30 386	120,0
Arthabaska	24 328	25 099	25 789	27 015	27 048	28 878	30 827	126,7
Drummond	24 030	25 225	25 466	26 824	27 414	28 144	30 526	127,0
Nicolet-Yamaska	24 709	25 451	26 250	27 083	27 654	28 209	30 875	124,9
Centre-du-Québec	24 299	25 233	25 784	26 946	27 314	28 393	30 588	125,8

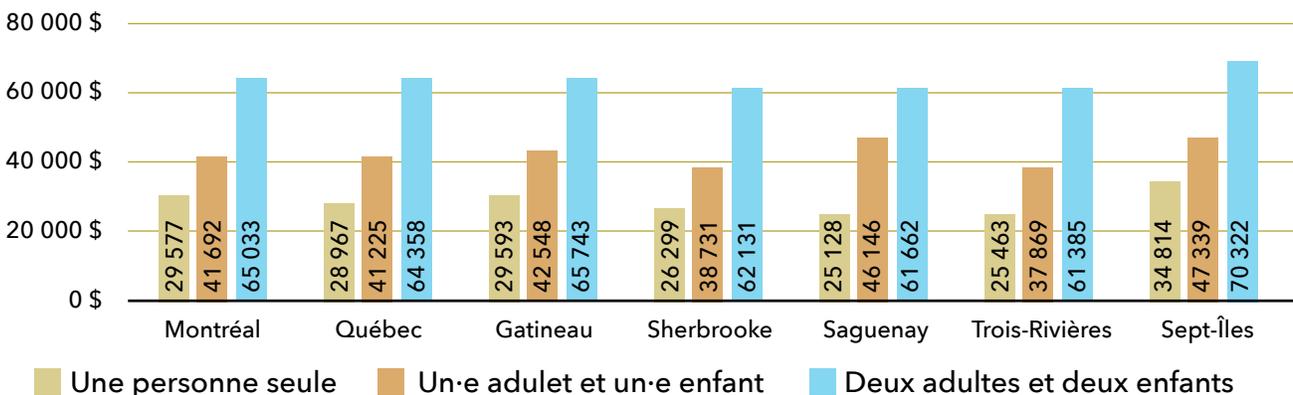
* Correspond au revenu disponible (revenu moins l'impôt, moins les cotisations au régime d'assurance sociale, moins cotisations à un régime de retraite à prestations et/ou cotisations déterminées) d'un territoire donné divisé par la population totale.

Source : Panorama des régions du Québec, Édition 2021 et Statistique Québec 2020

Selon l'institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), en 2022 au Québec, il faut un revenu se situant entre 25 128\$ et 34 814\$ (après impôt) à un ménage composé d'une personne seule pour vivre dignement, hors de la pauvreté.

Le **graphique 3** est une synthèse du revenu viable pour sept localités et trois types de ménage.

Graphique 3 - Synthèse du revenu viable pour les sept localités et les trois types de ménage considérés, 2022



Source : Calculs de l'IRIS.

Un article publié par l'Institut de la statistique du Québec en mai 2022 nous indique que malgré la baisse de l'activité économique causée par la crise sanitaire, le revenu disponible par habitant a augmenté de 8,2% au Québec. Il s'agit de la plus forte croissance, en dollars courants, depuis 1984. À la MRC, l'augmentation est de 9,45% entre 2019 et 2020. Cette hausse prononcée du revenu disponible est attribuable essentiellement aux différentes mesures de soutien mises en place par l'administration publique fédérale pour répondre à la crise de la COVID-19, qui ont plus que compensé la baisse de revenu de travail.

Si l'on considère les propos de l'IRIS à l'effet qu'il faut un revenu se situant entre 25 128\$ et 34 814\$ (après impôt) à une personne seule pour vivre dignement, le **tableau 3** nous indique que la population de la MRC de Nicolet se situe dans cette braquette. Cela ne veut pas dire que toute la population dispose d'un revenu lui permettant de vivre dignement. Selon statistique Canada, dans la MRC, 10,7% des personnes de 14 à 64 ans ont un faible revenu (après impôt) et ce pourcentage augmente à 24,4% pour les personnes de 65 ans et plus.

Tableau 4 - Nombre et taux de travailleurs* ainsi que le revenu d'emploi médian, population de 25 à 64 ans

MRC	Nombre de travailleurs			Taux de travailleurs			Revenu		
	2018	2019	Variation 2019 - 2018	2018	2019	Variation 2019 - 2018	2018	2019	Variation 2019 - 2018
Érable	9 235	9 460	2,4	78,8	79,7	0,9	36 837	38 845	5,5
Bécancour	7 862	7 917	0,7	74,5	76,0	1,5	38 775	41 080	5,9
Arthabaska	28 850	29 276	1,5	77,8	79,0	1,2	39 508	41 304	4,5
Drummond	41 858	42 241	0,9	77,0	78,2	1,2	40 311	42 425	5,2
Nicolet-Yamaska	9 106	9 145	0,4	76,6	78,0	1,4	37 551	39 692	5,7
Centre-du-Québec	91 911	98 039	1,2	77,2	78,4	1,2	39 347	41 360	5,1

* Nombre de travailleurs, exprimé en pourcentage du nombre de déclarants de 25 à 64 ans.

Source : Institut Statistique Québec 2019

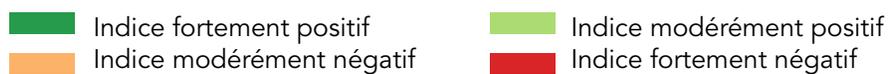
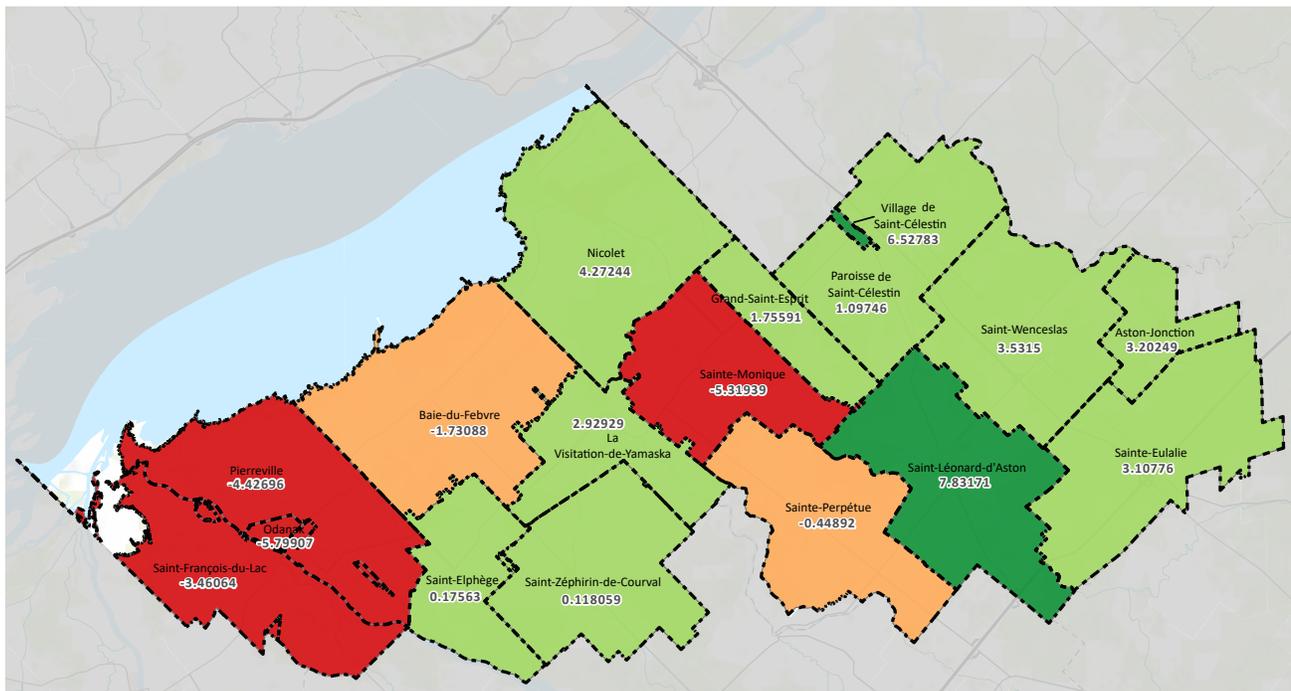
Le nombre de travailleurs est en hausse ce qui est en soi est une bonne nouvelle. Cela se reflète dans le taux chômage qui avant la crise sanitaire se situait à 3,9% comparativement à 5% dans l'ensemble du Québec. Au deuxième trimestre de 2021, le taux de chômage de la région se situait à 4,3%, un taux toujours inférieur à celui de la province (6,5%)¹¹.

Vitalité économique

L'indice de vitalité économique a été conçu à partir de 3 indicateurs représentant chacun une dimension essentielle de vitalité économique des territoires, soit : le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans), le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus) et le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de 5 ans). Il ne faut pas se surprendre qu'avec 97% du territoire zoné agricole, les principaux secteurs d'activités économiques soient l'agroalimentaire, le secteur manufacturier et les services.

La **carte 3** nous apprend que la MRC compte 11 municipalités à IVE modérément à fortement positif et 5 municipalités ayant un IVE de modérément à fortement négatif. Au Centre-du-Québec, la MRC de Drummond a le meilleur IVE (2.2614) suivie de la MRC d'Arthabaska (1.8499). En troisième position, vient la MRC Nicolet-Yamaska (.1285), en quatrième position, la MRC de l'Érable (-1.1076) et en cinquième place, la MRC Bécancour (-2.0298).¹²

Carte 3 - Indice de vitalité économique



12 - Institut de la statistique

VALEURS DES PROPRIÉTÉS

En 2021, la valeur moyenne des résidences unifamiliales est de 167 023 \$ comparée à 191 312 \$ au Centre-du-Québec. La MRC de Nicolet-Yamaska est celle qui a connu la progression la plus faible.

Tableau 5 - Valeur moyenne des résidences unifamiliales, MRC, régions administratives

MRC	2016	2016	2016	2016	2016	2016	Variation 2016-2020
Érable	142 104	145 356	147 107	151 339	159 413	165 069	+ 11,6 %
Bécancour	146 667	148 576	155 056	156 163	159 802	166 013	+ 11,3 %
Arthabaska	162 816	168 663	172 434	174 300	178 623	185 491	+ 1,15 %
Drummond	187 416	193 968	200 695	203 168	210 510	216 215	+ 11,5 %
Nicolet-Yamaska	154 193	152 734	166 465	167 791	161 342	167 023	+ 10,8 %
Centre-du-Québec	167 477	172 218	178 209	180 467	185 215	191 312	+ 11,4 %

Source : Panorama des régions du Québec, Édition 2021

Il est évident que ce ne sont pas tous les ménages qui habitent dans une résidence unifamiliale. Bon nombre habite dans des logements locatifs et certains dans un logement subventionné. Au Centre-du-Québec, la MRC de Bécancour est celle dont le taux de ménages locataires vivant dans un logement subventionné est le plus élevé, suivie par la MRC Nicolet-Yamaska, les autres MRC se situant dans la moyenne ou en deçà de la moyenne québécoise

Tableau 6 : Part des ménages locataires vivant dans un logement subventionné, par MRC, sur l'ensemble des ménages locataires

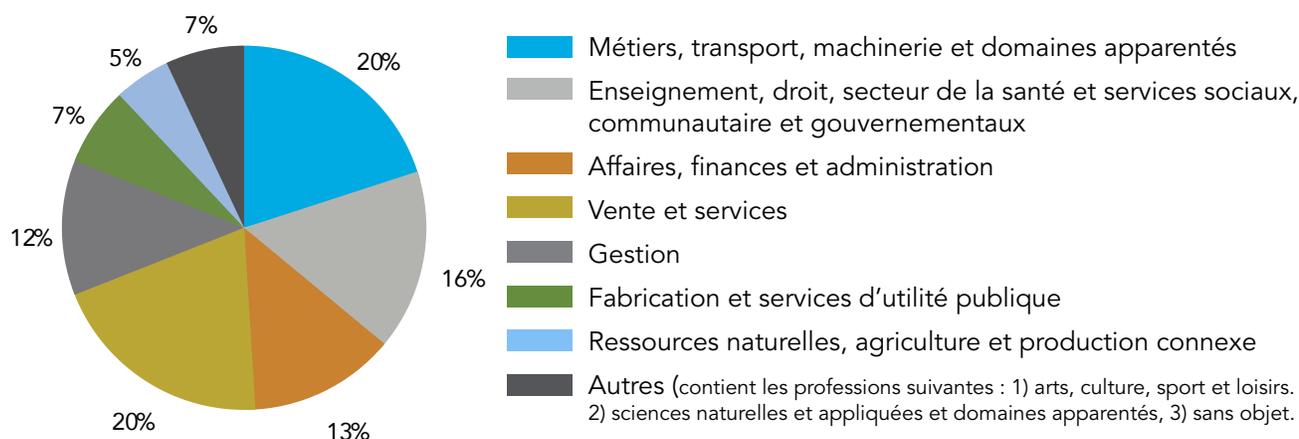
MRC	% de ménages locataires dans un logement subventionné
Érable	8,7
Bécancour	18,2
Arthabaska	8,3
Drummond	7,8
Nicolet-Yamaska	12,2
Ensemble du Québec	9

Source : Statistique Canada (2017b)

SECTEUR DE L'EMPLOI

Même si le tableau remonte à 2016, il demeure fiable puisque ce sont des variables qui évoluent lentement dans le temps. Le secteur de l'agriculture et des ressources naturelles (foresterie, chasse et pêche) compte pour 13 % des emplois classant la MRC au premier rang au Centre-du-Québec.

Graphique 4 - Distribution de la population active âgée de 15 ans et plus de la MRC Nicolet-Yamaska selon la profession¹³.



Au Centre-du-Québec, la structure économique est davantage tournée vers la production de biens comparativement à l'ensemble du Québec. D'ailleurs les secteurs primaire et secondaire y sont particulièrement développés.

Dans le secteur primaire se retrouvent l'agriculture tel la production laitière, les grandes cultures incluant la canneberge et la production du bois. Dans le secteur secondaire se retrouvent les activités manufacturières, entre autres les aliments, les meubles, le bois et le papier. Le secteur tertiaire regroupe les services.

Tableau 7 - Secteur de l'emploi¹⁴

	CENTRE-DU-QUÉBEC 2018	QUÉBEC 2018	CENTRE-DU-QUÉBEC 2020	QUÉBEC 2020
Secteur primaire	5 %	2 %	3,9 %	2,3 %
Secteur secondaire	29 %	17 %	21,6 %	11,6 %
Secteur tertiaire	66 %	81 %	67,6 %	79,9 %

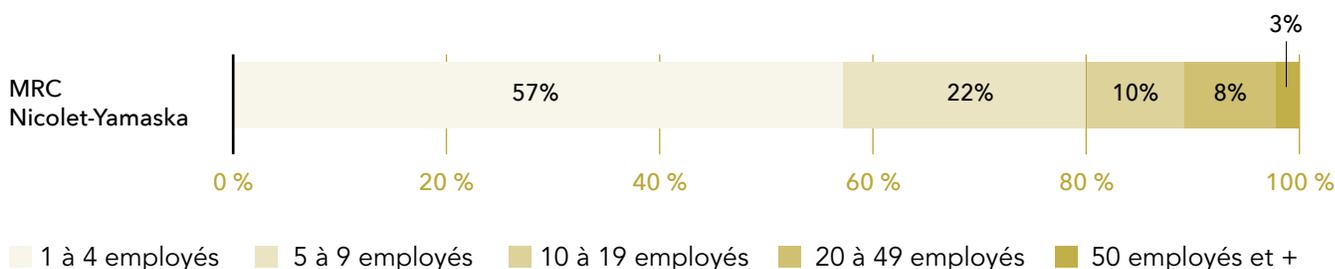
Source : Statistique Canada (2017b)

13 - SADC profil socio-économique 2016

14 - Hamelin et Bisson 2020 et ministère de l'Économie et de l'innovation

En 2017, la MRC comptait 2 498 entreprises dont 57 % ont déclaré avoir un effectif de 1 à 4 personnes et seulement 3 % des entreprises comptent 50 employés et plus.

Graphique 5 - Distribution des entreprises (avec employés) de la MRC de Nicolet-Yamaska selon le nombre d'employés – 2017.



Source : Profil socio-économique SADC 2016

TAUX DE DIPLOMATION

Bien qu'il s'agisse d'une statistique du Centre-du-Québec et non uniquement de la MRC, il vaut la peine de s'y attarder. Dans la région, 16,9% des 25-64 ans ne possèdent aucun diplôme contre 11% dans l'ensemble du Québec. La région se trouve au 13^{ème} rang sur les 16 régions administratives du Québec. La situation est complètement inverse en ce qui concerne les certificats ou diplômes d'une école de métier puisque 27,1% de cette même tranche d'âge possèdent un tel diplôme ce qui propulse la région au 3^{ème} rang sur les 16 régions administratives du Québec¹⁵.

QUALITÉ DE VIE

Bien que la statistique remonte à 2011, il sera intéressant de suivre au fil du temps son évolution. L'INSPQ publie des indices de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) afin d'identifier les populations les plus défavorisées à l'échelle régionale et à l'échelle des territoires des centres locaux d'emplois (CLE). Sur notre territoire, au CLE qui couvre Nicolet-Béancour, l'indice de défavorisation matérielle nous apprend que 36,5% de la population est en situation de défavorisation matérielle, le plus haut pourcentage au Centre-du-Québec dont la moyenne est de 28,2%. Cependant, la situation est inverse à l'égard de l'indice de défavorisation sociale où l'indice est à 6,5% tandis que la moyenne au Centre-du-Québec est à 14,2%. Il faut croire que malgré le manque de biens et de commodités de la vie courante, la population peut compter sur un tissu social solidaire et des services pour améliorer sa qualité de vie.

15 - Institut de la statistique du Québec 2020b

PROTRAIT BIOPHYSIQUE

FAITS SAILLANTS

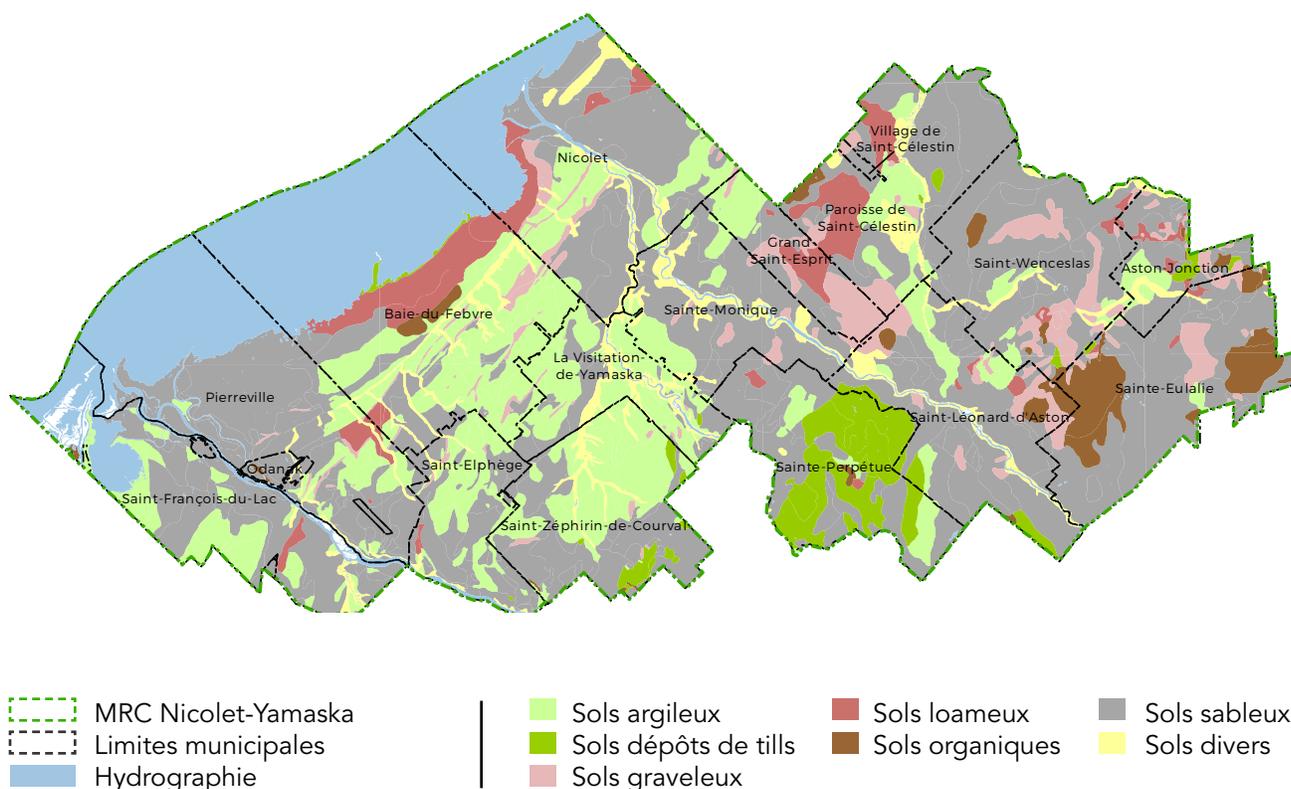
- Grande plaine fertile (fait partie des sols les plus fertiles au Québec)
- 97% du territoire zoné agricole
- Sol propice aux cultures (34 % de classe 2 et 3)
- Pôle ouest de la MRC ; plus haut taux de terre en culture
- Pôle est de la MRC ; plus haut taux en superficies forestières
- 83 % du territoire est propriété privée et 15 % propriété publique
- Absence de données sur la teneur de la matière organique pour la MRC. Toutefois, la donnée Centre-du-Québec nous apprend que 55 % des sols de la région ont une teneur en matière organique de 4 % et plus, comparativement au Québec où ce pourcentage s'élève à 73 %
- Diminution des superficies boisées passant de 29 % en 2010 à 25 % en 2020
- Interdiction de développer les hydrocarbures
- Climat propice à l'agriculture
- Changements climatiques marqués par une augmentation de la température moyenne annuelle
- Qualité de l'eau des cours d'eau « précaire » (classée de satisfaisante à très mauvaise)
- Cible atteinte de diminuer de 20 % la consommation d'eau/habitant (410 litres par personne par jour)
- Respect des bandes riveraines (sur 796,9 km inspectés, 81 % respectent les normes en vigueur)
- Diminution du nombre de producteurs ayant le statut de producteurs forestiers
- 8 % des propriétaires forestiers tirent un revenu de leur forêt
- Subvention disponible pour l'aménagement des forêts.

Le portrait biophysique aborde les composantes principales de l’environnement physique tels que les sols, le climat, le réseau hydrographique, les forêts ainsi que la faune, la flore et les milieux d’intérêts naturels.

Potentiel des terres agricoles

Le retrait de la mer de Champlain a façonné le Sud du Québec de sorte que l’on y retrouve aujourd’hui une grande plaine fertile identifiée comme étant l’unité physiographique des basses-terres du Saint-Laurent. Le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska est parcouru de cette grande plaine où les entailles profondes des rivières offrent des points de vue surprenants. Ce relief plat s’élève graduellement vers le sud-est jusqu’à l’unité physiologique des Appalaches, délimité par la faille de Logan. Les derniers plissements du socle appalachien sont peu perceptibles en surface du sol¹⁶.

Carte 4 - Principales textures du sol



16 - AFBF, 2015a et MRC de Nicolet-Yamaska, 2011 2 | AFBF, 2016a

Les dépôts fluviaux laissés par la mer de Champlain ont engendré le sol riche caractéristique du territoire de la MRC. Ce sol est représenté par trois zones distinctes. La première, située en bordure du lac Saint-Pierre, est composée de sable et de limon. Orientée sud-ouest/nord-est, la seconde est constituée d'argile marine épaisse recouverte à l'occasion de sable. Ces sols lourds couvrent 21,6 % du territoire. La troisième zone représente, quant à elle, 76 % de la superficie totale des sols de la MRC. Elle est située principalement au sud-est du territoire et est caractérisée par des sols sablonneux¹⁷.

L'inventaire des terres du Canada du programme ARDA (2001-2004) classe les sols selon leurs aptitudes générales à la production agricole. Le **tableau 8** résume les caractéristiques de chacune des classes présentes sur le territoire de la MRC. Les sols classés 2 et 3 sont propices aux cultures et à un rendement continu. Les sols de classe 4, quoiqu'également propices à l'agriculture, possèdent de nombreux facteurs limitatifs. La classe 5 caractérise les sols de faible productivité, peu favorables à la culture en continu et nécessitant de nombreux traitements. Toutefois, les sols des classes 4, 5 et 0 peuvent représenter une opportunité de production pour les cultures pérennes comme la canneberge.

Tableau 8 - Description du classement des sols de l'ARDA¹⁸

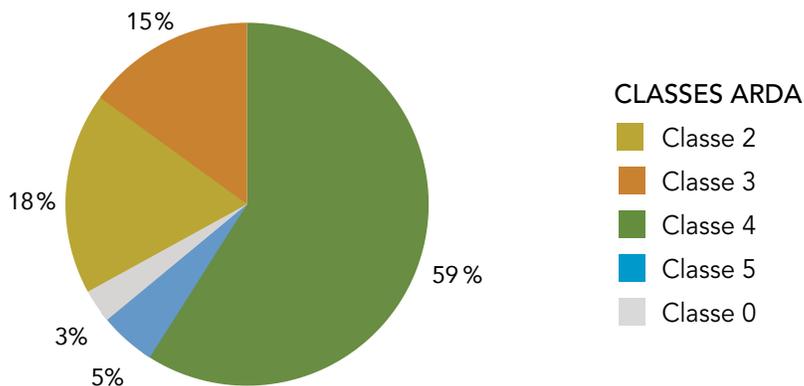
CLASSE	DESCRIPITON	SUPERFICIE	%
2	Culture faiblement limitée. Sols profonds dotés d'une bonne rétention d'eau. Productivité élevée pour une grande quantité de cultures.	18 579 ha	18 %
3	Facteurs limitatifs de moyenne importance. Productivité moyenne à élever. Nécessitent différentes techniques de culture.	16 783 ha	16 %
4	Sols comportant de graves limitations réduisant le choix des cultures. Nécessitent des traitements de manière plus intensive et fréquente. Productivité moyenne à faible.	61 227 ha	59 %
5	Sols pour lesquels les facteurs limitatifs sont très graves. Se prêtent peu à la culture continue de plantes annuelles. Nécessitent des traitements très importants. Productivité moyenne à faible.	4 915 ha	5 %
0	Sols organiques impropres à la culture, sauf en ce qui concerne les plantes fourragères vivaces. Convient uniquement au pâturage extensif. Productivité faible.	3 118 ha	3 %

17 - AFBF, 2015a et MRC de Nicolet-Yamaska 2011

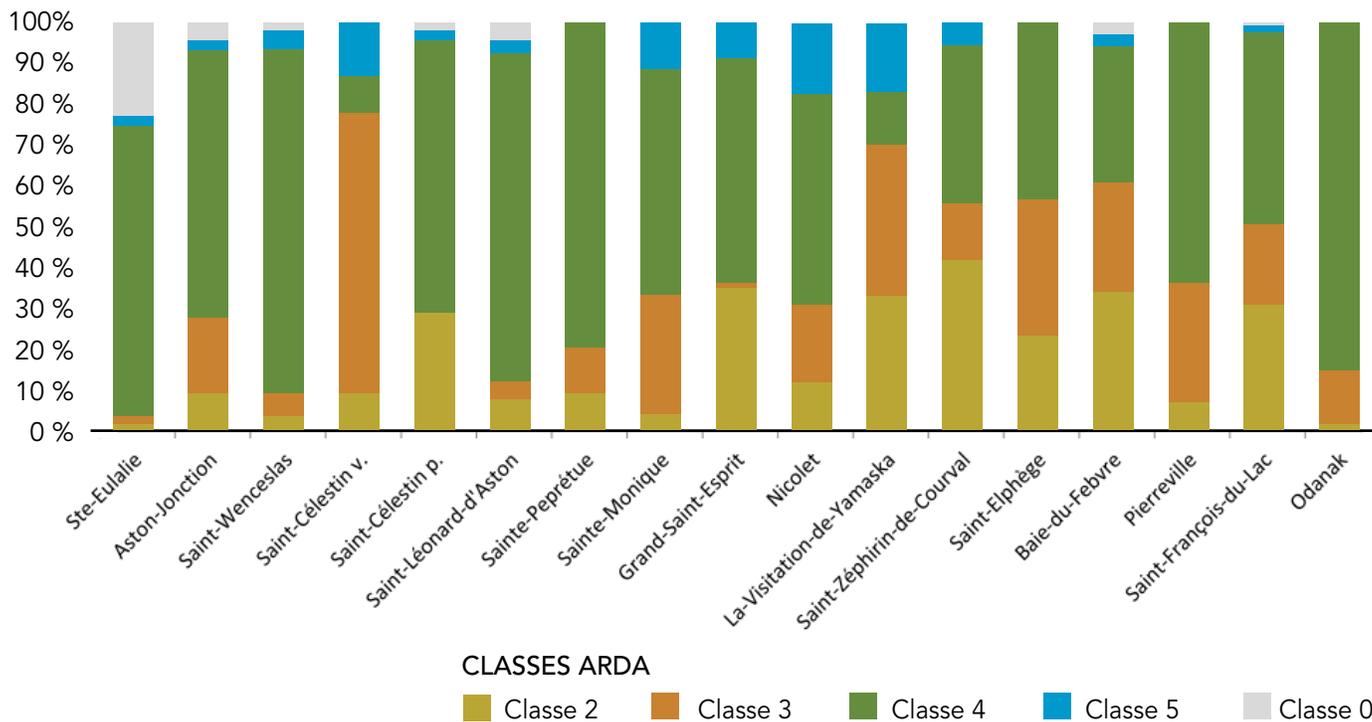
18 - MRC de Nicolet-Yamaska 2011

Le tiers des sols du territoire de la MRC se retrouve en classes 2 et 3. Cette proportion de sols fertiles explique en partie la place importante qu'occupe l'agriculture dans Nicolet-Yamaska. La prépondérance de la classe 4 nous indique également qu'un bon nombre d'entreprises agricoles de la MRC ont dû investir pour atténuer les facteurs limitatifs et améliorer la productivité des sols. L'amélioration des pratiques culturales atténue peu à peu l'effet des facteurs limitatifs de certaines classes.

Graphique 6 - Potentiel des sols de la MRC



Graphique 7 - Potentiel des sols par municipalité¹⁹



19 - ARDA, 2001-2004

Comme le témoigne le **graphique 7**, certaines municipalités se démarquent pour leur grande proportion de sols de classe 2 et 3 (La Visitation-de-Yamaska, Baie-du-Febvre, Saint-Elphège et Saint-Zéphirin-de-Courval). Par conséquent, elles font partie des municipalités possédant le taux le plus élevé de terres en culture et le plus faible en superficies forestières²⁰. Inversement, Sainte-Eulalie et Saint-Wenceslas possèdent le plus haut taux de superficies forestières. Les sols ont donc influencé le développement du territoire de la MRC, créant deux pôles distincts (Est et Ouest) où les réalités agricoles sont différentes.

UTILISATION DU SOL

En 2019, la MRC adoptait son plan de transition écologique et a multiplié les projets afin d’entamer cette importante transition. De plus, pour s’acquitter du mandat qui lui a été confié par le gouvernement du Québec, la MRC a élaboré en 2021 un plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN). Ces deux plans doivent être pris en considération dans cette seconde mouture du PDZA.

Il est important de savoir que 83 % du territoire de la MRC est de propriété privée et 15 % publique. Le type d’occupation du sol se décline de la façon suivante :

Tableau 9 - Utilisations actuelles du territoire du Centre-du-Québec et de la MRC de Nicolet-Yamaska

Type d’occupation du sol	Proportion du territoire du Centre-du-Québec (%)	Proportion du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska (%)
Eau profonde	3,8	11
Milieux agricoles	38	50
Milieux humides	12	12
Milieux boisés	46	25
Friches	3	3
Routes et emprises	1,3	1,2
Sol nu*	0,3	0,1
Zones bâties**	4	3

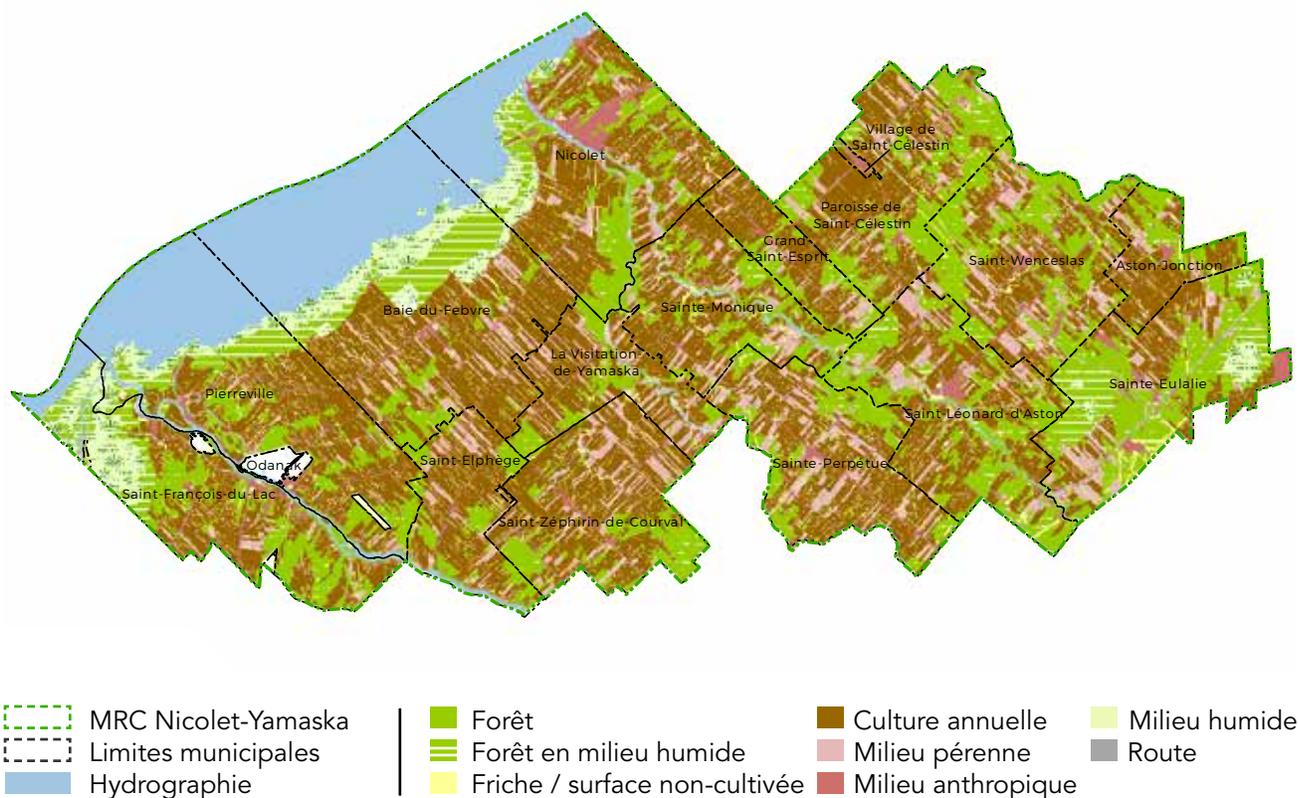
* Les carrières, les décombres, les surfaces brûlées ainsi que les surfaces naturellement non végétalisées telles que les affleurements rocheux.

** Les zones résidentielles, commerciales, industrielles et de villégiature, les habitations, les barrages, et les pistes de course, s’il y a lieu.

Inspité de (CRECQ, 2020a)

En ce qui concerne l'agriculture, les sols de la MRC sont parmi les sols les plus fertiles du Québec. Il n'est donc pas surprenant que 97% de la superficie du territoire soit zonée agricole la situant bonne première au Centre-du-Québec. Dans les statistiques du MAPAQ, on parle de 59 % de la superficie terrestre occupée par des cultures pérennes et annuelles. L'une des unités de mesure pour la qualité des sols est la teneur en matière organique qui constitue la nourriture de la majorité des organismes vivants présents dans le sol. Un article paru en 2018 dans la revue l'Actualité faisait état d'une discussion entre le journaliste de L'Actualité et un chercheur de l'IRDA. On peut y lire que le taux moyen de matière organique dans les terres agricoles du Québec est passé de 6,5 % à 5,5 % de 1998 à 2009. En 2018, l'IRDA émettait l'hypothèse que le pourcentage est passé sous la barre des 5 %. Dans le cadre du Plan d'agriculture durable, l'hypothèse émise par l'IRDA s'est confirmée puisque les données démontrent qu'au Québec en 2017, 73 % des sols avaient une teneur en matière organique de 4 % et plus, tandis qu'au Centre-du-Québec, seulement 55 % des sols avaient une teneur en matière organique de 4 % et plus²¹.

Carte 5 - Utilisation du sol



21 - MAPAQ

Pour conserver son potentiel fertile, les efforts en matière de développement de pratiques agroenvironnementales doivent s'accroître d'autant plus que les cultures annuelles telles que les céréales, maïs, oléagineux, légumineuses et autres grains sont très présentes sur le territoire. Que ce soit par l'utilisation de culture couvre-sol pour éviter de laisser les sols à nu après la récolte ou l'utilisation d'engrais vert, par un bon programme de rotation des cultures et travaux minimums du sol, tous les moyens doivent être envisagés pour conserver des sols fertiles. Pour favoriser de bonnes pratiques agroenvironnementales, il est important de protéger la zone agricole. Chaque hectare de terre agricole que l'on convertit en développement domiciliaire ou autre est un hectare de moins pour nourrir notre population et accentue inévitablement le développement de production intensive.

Si l'agriculture est très présente dans la MRC, il en est tout autrement lorsqu'il s'agit de la forêt. En 2010, les superficies boisées représentaient 29 % du territoire²². Cette superficie déjà très mince ne cesse de diminuer avec aujourd'hui un maigre 25 % ce qui représente 29 968 ha dont 3 % (989 ha) en tenure publique²³. La MRC a la plus faible proportion de forêts privées productives de la région. Le couvert feuillu y est le plus abondant, avec 10% de la superficie suivi du couvert mixte qui occupe près de 8 % de la superficie de la MRC. Quant au couvert résineux, il ne représente que 2 % de la superficie de la MRC²⁴.

Dans son PRMHNN, la MRC souhaite favoriser à la fois la protection des espaces boisés ainsi que l'intensification de la sylviculture et de l'aménagement forestier. À titre d'exemple, les abords des puits municipaux et les zones de contraintes naturelles font partie des milieux où un reboisement est jugé souhaitable.

Tableau 10 - Milieux boisés dans la MRC Nicolet-Yamaska

Types de peuplement	Superficie (ha)	Proportion de la MRC de Nicolet-Yamaska (%)
Feuillu	11 321	10
Mixte	9 619	8
Résineux	2 323	2
Plantation	161	0,1
Perturbé	2	0
Tourbière boisée	1 084	1
Marécage	5 457	5
Total	29 968	25

22 - Plan de transition écologique

23 - PPRMHNN

24 - PMFFP, 2020b

LES HYDROCARBURES

Dans la première mouture du PDZA, le potentiel des hydrocarbures a été traité étant donné que la MRC possède un potentiel élevé pour l'industrie des hydrocarbures. De 2016 à novembre 2020, la MRC a adopté 5 résolutions et déposé un mémoire concernant les hydrocarbures. La MRC a manifesté son opposition au projet de loi 106, Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique. La MRC demandait que le projet de loi soit scindé en deux afin que la nouvelle loi sur les hydrocarbures soit étudiée par les parlementaires de façon distincte.

Au-delà de tous les commentaires concernant le projet de loi, la MRC est allée plus loin dans l'une de ses résolutions en s'opposant à toutes les opérations éventuelles d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures sur son territoire, tant et aussi longtemps que celles-ci ne rencontreront pas les nécessaires niveaux d'acceptation sociale sur son territoire.

Finalement, le gouvernement du Québec a sanctionné le 13 avril 2022 loi 21, ce qui met fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures au Québec. Cette décision a été prise pour assurer l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES.

Le climat

La MRC de Nicolet-Yamaska bénéficie d'un climat particulièrement propice à l'agriculture. La période d'ensoleillement, la longue période de jours sans gel et la quantité de précipitations en font un milieu idéal pour l'établissement d'une diversité d'entreprises agricoles. Le relief plutôt plat, la présence du fleuve Saint-Laurent sont aussi des éléments qui favorisent le développement de l'agriculture.

L'un des exemples du climat particulièrement propice à l'agriculture est l'unité thermique (UTM) utilisée dans la production de maïs et de soya. Au moins 2 200 UTM sont nécessaires pour que diverses variétés de maïs arrivent à maturité. Dans la MRC, les unités thermiques pour le maïs varient de 2 500 à 2 750 UTM. Les municipalités les plus propices au Québec vont atteindre 3 000 UTM et sont très peu nombreuses²⁵.

Dans un article publié dans le *Courrier Sud*²⁶, on peut y lire que dans la MRC, il tombe en moyenne 200 centimètres de neige par année et c'est à St-Wenceslas qu'il neige le moins au Québec avec une moyenne de 138 centimètres de neige par année. Concernant la pluie, on y apprend qu'il pleut plus à l'Est de la 55. La moyenne de pluie à Bécancour est de 860 millimètres, 785 millimètres à St-Wenceslas et c'est à Nicolet qu'il y a le moins de précipitations avec 730 millimètres de pluie par année. Pour ce qui est de la température en janvier, celle-ci varie de -16 degrés Celsius à - 18 degrés Celsius, Pierreville étant la municipalité où il ferait le moins froid.

25 - FADQ

26 - Le *Courrier Sud* (3 mars 2015 modifié 10 janvier 2019) a publié des données de TCMédia qui a compilé des statistiques de 145 stations météorologiques d'un bout à l'autre de la province ainsi que des données disponibles sur les portails d'Environnement Canada, Météo Média et du MELCC.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

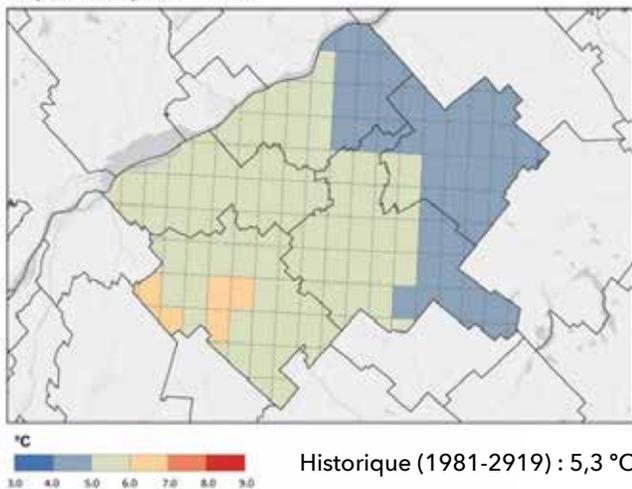
L'ensemble des municipalités seront affectées par les changements climatiques dans leur gestion quotidienne que ce soit au niveau de l'entretien et de la gestion des infrastructures, la demande d'eau potable, la gestion des eaux usées et eaux pluviales ainsi que la gestion d'événements climatiques plus fréquents. D'ailleurs, la MRC a été marquée par des événements climatiques extrêmes depuis deux décennies (pluie abondante, inondations, tempêtes de vent, sécheresse, chaleur extrême, etc.).

Ouranos a produit les scénarios climatiques pour la région Centre-du-Québec. À l'horizon de 2050, les tendances médianes suivantes sont envisagées : augmentation de la température moyenne annuelle de 2,8°C et une augmentation des précipitations totales de 76 mm, portant à 1165 mm la moyenne des précipitations totales annuelles²⁷.

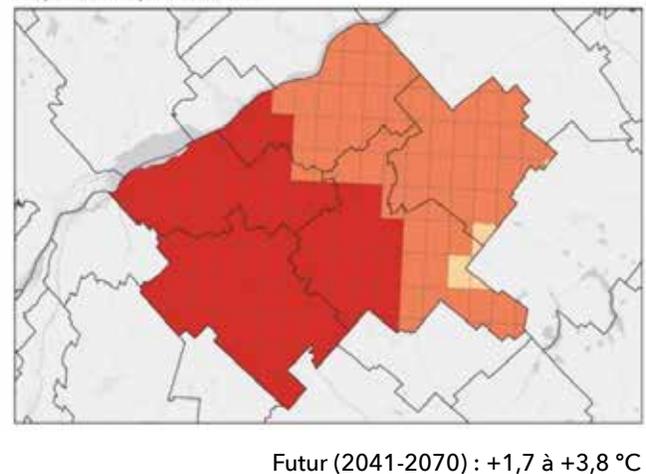
Les deux cartes ci-dessous présentent la température moyenne annuelle. Celle de gauche présente la valeur moyenne de la période 1981-2010 et celle de droite les projections anticipées à l'horizon 2050.

Carte 6 - OURANOS, scénarios climatiques

Centre-du-Québec - Historique 1981-2010
Températures moyennes annuelles



Centre-du-Québec - Futur 1941-2070
Températures moyennes annuelles



En décembre 2021, l'institut de l'énergie Trottier a invité Mme Julia Steinberg, chercheuse en économie écologique, à présenter une conférence sur les impacts des changements climatiques.

27 - Agriclimat 2018

Tableau 11 - Impact d'une augmentation de la température de 1,5 °C versus 2 °C

IMPACT	1,5 °C	2 °C	2 °C VS 1,5 °C
Chaleurs mortelles au moins 1X tous les 5 ans	14 % de la population mondiale touchée	37 % de la population mondiale touchée	2,6 x pire
Arctique libre de glace des mers en été	1 x tous les 100 ans	1 x tous les 10 ans	10 x pire
Récifs de corail en disparition	70-90 %	99 %	Disparition totale

(Conférence Julie Steinberg décembre 2021)

Tableau 12 - Pourcentage d'espèces menacées d'extinction d'ici 2100

IMPACT	1,5 °C	2 °C	3,2 °C
Vertébrés	Perte de 4 %	Perte de 8 %	Perte de 26 %
Plantes	Perte de 8 %	Perte de 16 %	Perte de 44 %
Insectes	Perte de 6 %	Perte de 18 %	Perte de 49 %

(Conférence Julie Steinberg décembre 2021)

Il faut agir immédiatement sans quoi l'augmentation de 1,5 °C sera atteinte en 2030. Actuellement en 2021, nous avons augmenté de 1,2 °C à l'échelle planétaire et au Québec l'augmentation est de 1,3 °C. De plus en plus confrontées à des sécheresses, les municipalités doivent se pencher sur la consommation de l'eau. D'ailleurs, Nicolet, ville centre de la MRC, a amorcé un chantier sur l'approvisionnement en eau d'autant plus qu'elle approvisionne 6 des 16 municipalités de la MRC en eau potable : Baie-du-Febvre, Saint-Elphège, La Visitation, Sainte-Perpétue, Sainte-Monique, et Saint-Zéphirin-de-Courval ainsi qu'une entreprise agricole située à Sainte-Brigitte des Saults.

La MRC, en collaboration avec les municipalités et ses citoyens, a décidé d'être proactive en se dotant d'un plan transitoire écologique. D'ailleurs, la MRC est la première au Québec à s'être dotée d'un plan transitoire écologique. Les différentes actions ciblent la réduction des GES, la réduction des îlots de chaleur, la plantation d'arbres, un programme de subvention pour l'installation de bornes électriques. Fait à souligner, la ville de Nicolet a fait les manchettes en février 2019 en tant que première ville au Québec à avoir atteint sa cible de réduction de 20 % des GES.

Les milieux humides sont reconnus parmi les écosystèmes les plus riches et productifs de la planète, car ils fournissent de nombreux services écologiques dont la population bénéficie directement pour son bien-être. Ils agissent comme « effet tampon » sur le système hydrique en régulant naturellement le débit des rivières. Ils servent de bassin de rétention lors des crues, réduisent le risque d'inondations et, à l'inverse, retiennent l'eau plus longtemps lors de période de sécheresse. La conservation des MHH est au cœur de la mission du MELCC puisqu'ils remplissent d'indispensables fonctions écologiques et qu'ils constituent un maillon déterminant de la biodiversité du Québec. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en 2017, le gouvernement du Québec a adopté la Loi concernant les milieux humides et hydriques. Dans cette loi, les MRC sont responsables d'élaborer leur plan régional des milieux humides et hydriques et d'y intégrer leur conservation. D'un commun accord, la MRC de Nicolet-Yamaska ainsi que les MRC de Drummond, Arthabaska et Érable ont confié au CRECQ l'élaboration de leur PRMHHN à laquelle elles ont ajouté la conservation des milieux naturels. Le PRMHHN a été déposé au MELCC en attente d'une approbation. Le PRMHHN est disponible sur le Site du CRECQ.



Réseau hydrographique et état des cours d'eau

Le PRMHHN a consacré tout un chapitre sur les cours d'eau et établi les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la rivière Nicolet, de la rivière Saint-François, de la ZIP du lac Saint-Pierre et des bassins versants. Il en va de même pour le plan de transition écologique de la MRC. Ces deux documents sont disponibles à la MRC.

LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska est parcouru d'un vaste réseau hydrographique de près de 2 000 kilomètres dont 1 179 km en milieu agricole. On y retrouve trois rivières principales : la rivière Saint-François, la rivière Nicolet et la rivière Bécancour. La MRC est également bordée au nord-ouest par le lac Saint-Pierre, un élargissement du fleuve Saint-Laurent. Le territoire fait partie de sept bassins versants qui sont couverts par quatre organismes de bassins versants (OBV) : COPERNIC, GROBEC, COGESAF et l'OBV Yamaska. Ces organismes ont comme mandat de réaliser un plan directeur de l'eau, identifiant les problématiques liées à l'eau sur leur territoire, et mettre en œuvre son plan d'action. Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre veille à la protection et la mise en valeur du lac Saint-Pierre et de ses habitats riverains. Il chapeaute également la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre qui vise la concertation des personnes et des organisations concernées par les enjeux liés au lac Saint-Pierre.

Afin de protéger les lacs et les cours d'eau du Québec, ainsi que pour assurer la sauvegarde de la ressource « eau », le gouvernement du Québec a adopté en 2005 la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, identifiant une largeur minimale de végétation (bande riveraine) devant être maintenue en bordure des cours d'eau. Cette politique mena à l'adoption, en 2006, du Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables de la MRC de Nicolet-Yamaska.

C'est à partir de ce règlement que la MRC a instauré, une première au Québec, une bande riveraine plus large que le minimum demandé par le gouvernement, soit une bande végétale de dix mètres, même en milieu agricole, le long des rivières Bécancour, Nicolet (Nicolet Sud-Ouest et Nicolet Sud-Est), Saint-François et Yamaska ainsi que le long du lac Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent. Pour tous les autres cours d'eau, la bande riveraine est d'une largeur minimale de trois mètres calculés à partir de la ligne des hautes eaux et doit inclure en tout temps une largeur minimale d'un mètre sur le haut du talus.

Dernièrement, le gouvernement a entrepris une réforme du règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE). En attendant que cette réforme soit mise en place, un régime transitoire de gestion des zones inondables des rives et du littoral est en application depuis 1^{er} mars 2022. La méthodologie pour déterminer la

ligne servant à délimiter le littoral se trouve à la limite de la superficie qui est inondée environ une fois tous les deux ans par la crue des eaux. Le régime transitoire stipule qu'une bande de 10 à 15 mètres doit être respectée. Le régime transitoire permet aux agriculteurs de cultiver des végétaux, mais plusieurs conditions sont à respecter dont une bande végétalisée d'au moins 5 mètres de chaque côté des cours d'eau et d'au moins trois mètres de chaque côté des fossés.

L'ÉTAT DES COURS D'EAU

Indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau de surface (IQBP)

L'IQBP est un indicateur permettant d'évaluer la qualité générale de cours d'eau en considérant les éléments suivants : la baignade et les activités nautiques, la protection de la vie aquatique, la protection du plan d'eau contre l'eutrophisation, et l'approvisionnement en eau brute à des fins de consommation.

Quatre stations d'échantillonnage se retrouvent sur le territoire, soit une à Pierreville (rivière Saint-François), deux à La Visitation-de-Yamaska (rivières Saint-Zéphirin et Nicolet Sud-Ouest) et une à Sainte-Monique (rivière Nicolet).

Les indices sont évalués sur une échelle de 0 à 100 et classés en cinq catégories : bonne, satisfaisante, douteuse, mauvaise et très mauvaise. Voici les résultats (valeur médiane) des quatre stations pour la période 2015-2017 :

Rivière Saint-François	69	(Satisfaisante)
Rivière Nicolet	52	(Douteuse)
Rivière Nicolet Sud-Ouest	48	(Douteuse)
Rivière Saint-Zéphirin	19	(Très mauvaise)

Source : MELCC Développement d'un indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau pour les rivières du Québec. MELCC 2019 Atlas interactif de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques

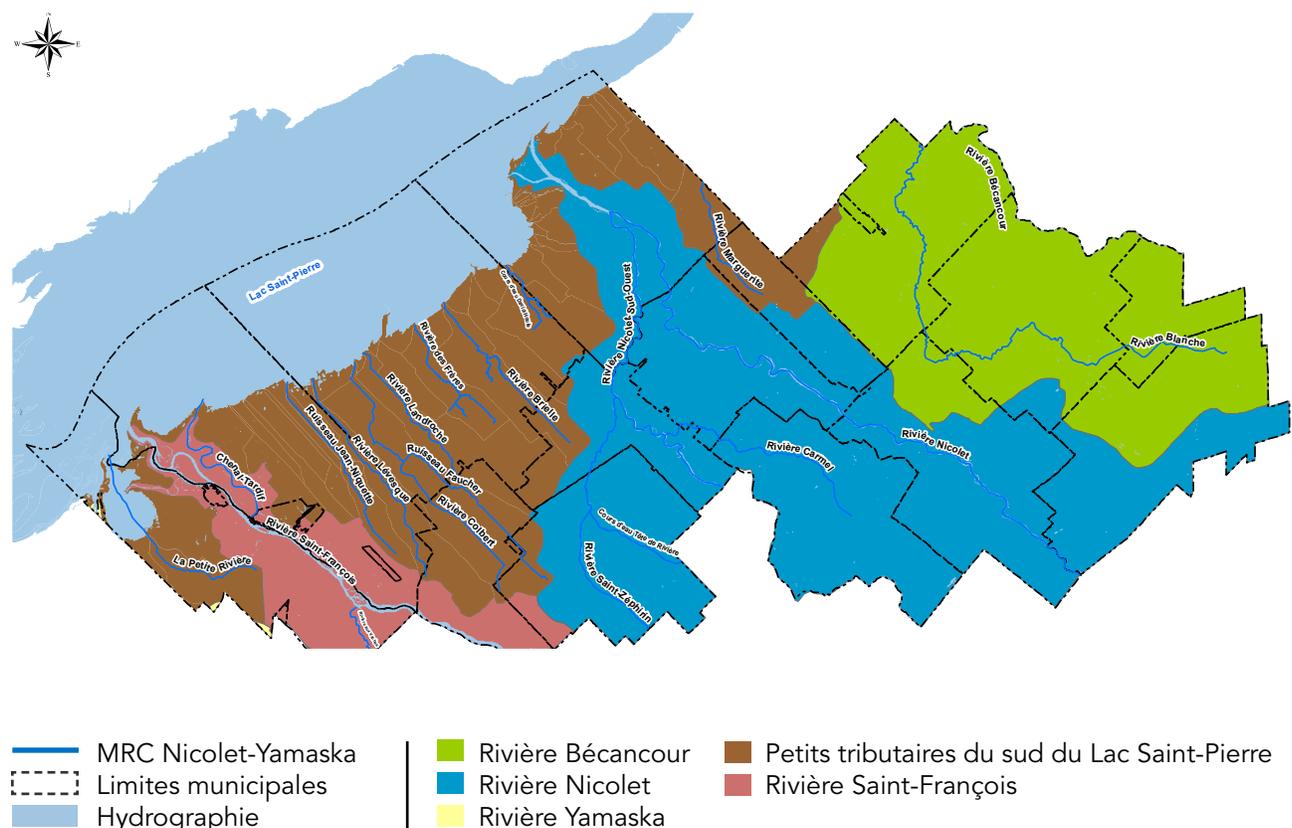
Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, les municipalités du Québec doivent réaliser un diagnostic sur leur territoire permettant, entre autres, d'établir la consommation d'eau potable par habitant (incluant la consommation résidentielle, non résidentielle et les pertes d'eau).

Le premier objectif de la stratégie est de réduire de 20 % la consommation par habitant à l'échelle de la province afin de passer de 573 l/pers/jour à 458 l/pers/jour d'ici 2025. À l'échelle de la MRC de Nicolet-Yamaska, cet objectif était déjà atteint en 2017 avec une moyenne de 410 l/pers/jour²⁸.

Le second objectif de la stratégie est d'atteindre la moyenne canadienne (235 l/pers/jour) ou la moyenne ontarienne (201 l/pers/jour) de consommation d'eau potable au niveau résidentiel. Puisque ce n'est pas l'ensemble des municipalités qui ont doté les établissements non résidentiels d'un compteur d'eau, il n'est pas possible d'obtenir une statistique précise à ce jour uniquement sur la consommation résidentielle d'eau potable.

Un fait demeure, de plus grandes quantités d'eau à traiter et à distribuer entraînent nécessairement une hausse du prélèvement d'eau, entre autres, dans la rivière Nicolet et des coûts d'exploitation et d'entretien des installations plus élevés, responsabilités qui incombent aux municipalités.

Carte 7 - Bassins versants du territoire



28 - Plan de transition écologique

LES BANDES RIVERAINES

Indice de qualité des bandes riveraines (IQBR)

L'IQBR a été développé afin d'évaluer la condition écologique de la bande riveraine. Malheureusement, la MRC ne possède pas de caractérisation complète de son territoire en ce qui concerne l'IQBR. Elle ne possède que des données partielles, en fonction des projets qui ont été réalisés au fil des années.

L'amélioration des bandes riveraines et le respect de la réglementation ont fait l'objet d'une des actions ciblées du premier PDZA. Rappelons que la réglementation municipale actuelle à l'échelle de la MRC mentionne l'application obligatoire d'une bande riveraine de trois mètres incluant en tout temps une largeur minimale d'un mètre en haut du talus en bordure d'un cours d'eau en zone agricole. Sur le bord des cours d'eau les plus importants (rivières Nicolet, Saint-François, Bécancour et Yamaska), il s'agit d'une bande riveraine de dix mètres. Une équipe a été mise en place pour procéder à des vérifications terrains. En 2020-2021, 796,9 km de rives ont été inspectés dont 398,4 km de cours d'eau, ce qui représente au total 921 terrains visités. Si en 2006, selon les observations, le respect des bandes riveraines s'avérait mitigé, le travail accompli au cours des dernières années n'a pas été vain. En effet, 68,95 % des bandes riveraines inspectées en 2020 et 2021 étaient conformes dès la première visite. À cela s'ajoute un autre 12,30 % des bandes riveraines inspectées ayant reçu un avis de non-conformité en 2020, dont les propriétaires ont apporté les correctifs et sont dorénavant conformes. Il reste 4,40 % des bandes riveraines inspectées qui sont toujours non-conformes malgré deux avis de non-conformité transmis aux propriétaires. L'utilisation d'un drone en 2022 devrait permettre d'accélérer la cadence.

La MRC, en étroite collaboration avec ses partenaires, travaille à développer un projet pilote de services clés en main d'aménagement et d'entretien de bandes riveraines, financé en partie par le programme Climat municipalités 2 du MELCC. Le projet se décline en trois phases et se déroulera sur trois ans. La première phase consiste à élaborer des scénarios d'aménagement permettant également la vente de crédits carbone. Cette phase d'analyses et de recherches est réalisée par une équipe des chercheurs de l'UQTR. La deuxième phase consistera en l'élaboration d'un plan d'affaires et la troisième en une année de tests terrains des différents scénarios d'aménagement retenus.

Depuis l'automne 2020, un service d'accompagnement est désormais offert sur le territoire du Centre-du-Québec grâce à un financement du FARR (Fonds d'appui au rayonnement des régions) et en concertation avec différents acteurs. La Fédération de l'UPA Centre-du-Québec est porteuse du projet et a amorcé des démarches visant à faciliter la mise en œuvre de bonnes pratiques agroenvironnementales chez les agriculteurs.

Actuellement, trois ressources se partagent le territoire et travaillent aux abords des cours d'eau visés par un entretien de la MRC. Ils ont relevé différentes données sur le terrain dans le but de souligner les bonnes pratiques déjà en place et celles qui pourraient être améliorées. Peu importe le type de production, un accompagnement en fonction des besoins de l'agriculteur est offert à ceux qui le souhaitent²⁹.

LE LAC SAINT-PIERRE

On retrouve dans le premier PDZA, une description exhaustive du lac Saint-Pierre et son archipel. Rappelons que le lac Saint-Pierre est reconnu internationalement comme une zone humide et de biodiversité. On y retrouve un milieu exceptionnel, riche d'une faune et d'une flore considérables. À eux seuls, les milieux humides du lac Saint-Pierre comptent pour près de 63% de l'ensemble des superficies humides du fleuve Saint-Laurent. Sa faune comprend 40 espèces de mammifères, 288 espèces d'oiseaux et 79 espèces de poissons, lesquelles représentent 70% des espèces d'eau douce du Québec³⁰.

La santé de l'écosystème du lac Saint-Pierre est préoccupante et les usages humains et agricoles en sont grandement responsables. Celle-ci se traduit par une mauvaise qualité de l'eau et la perte d'habitats de qualité dans la plaine inondable.

La navigation, un passage obligé pour accéder au port de Montréal, affecte les habitats fauniques ainsi que les activités touristiques dont plus de la moitié touche la navigation de plaisance. De nombreux défis et problématiques liés à la navigation ont été identifiés par les membres de la TCRLSP. Le comité ZIPLSP s'est engagé à rencontrer les MRC riveraines afin de connaître leur intérêt à participer au projet de réduction de la vitesse des embarcations récréatives motorisées dans l'archipel.

En 2020, Canards Illimités a annoncé qu'elle procéderait au démantèlement des digues construites dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre à la fin des années 80. Ces digues qui forment à chaque printemps des marais temporaires sur 225 ha ont été mises en place pour favoriser la migration des Grandes oies des neiges et de la sauvagine. Les digues ont aussi permis la création de parcelles pour la culture de végétaux. Après 30 ans d'opération, les organismes qui ont mis en place ces digues y constatent une pollution qui asphyxie le lac Saint Pierre due au retrait de l'eau qui s'effectue par pompage en quelques jours seulement et est retournée dans le lac. Or, cette eau contient une concentration importante de sédiments ainsi que du phosphore et de l'azote provenant des terres agricoles qui ont été inondées. Un groupe d'agriculteurs s'oppose à la destruction des digues puisqu'ils perdront une bonne partie de leur culture.

29 - Rapport annuel UPA Centre-du-Québec 2020

30 - Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre

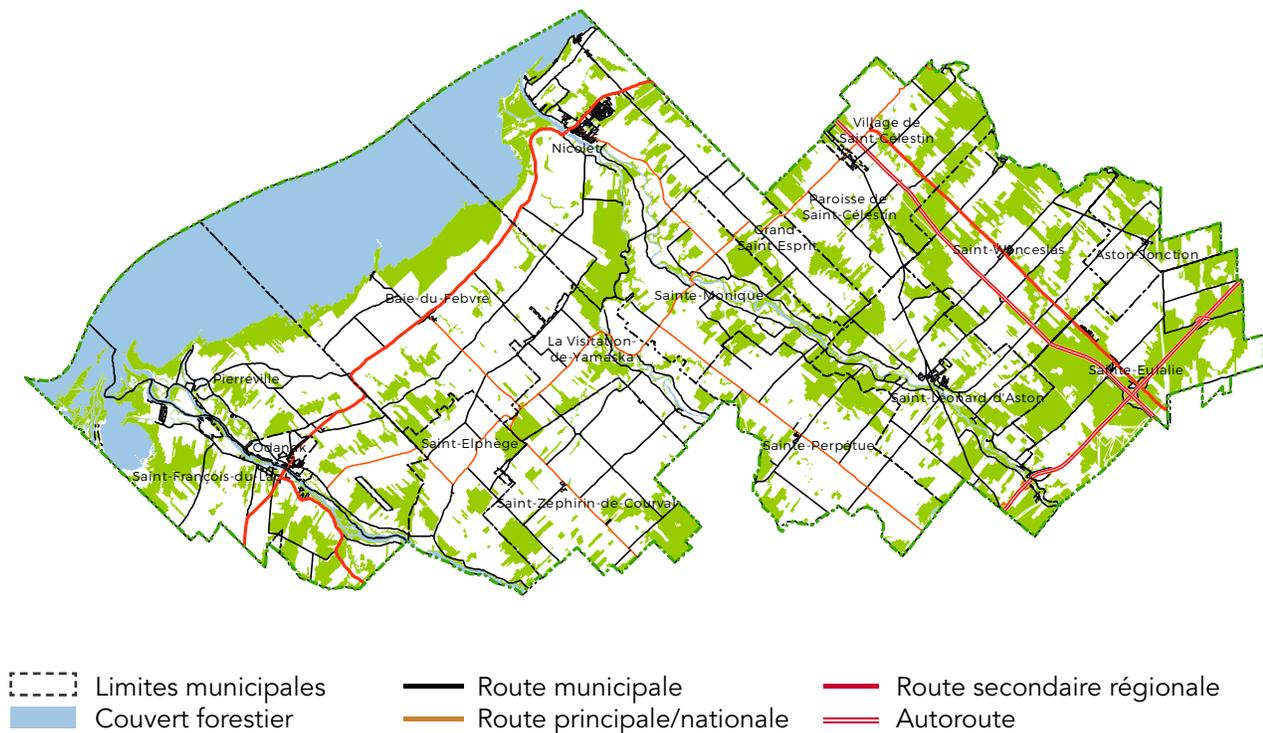
Le milieu forestier

Les données présentées dans cette section proviennent du PRMHHN et de l'Agence forestière des Bois-Francis (AFBF)

SUPERFICIE

Le couvert forestier recouvre près de 25 % de la MRC de Nicolet-Yamaska, ce qui représente 29 968 ha dont 3 % (989 ha) en tenure publique (CRECO, 2020a) (MFFP, 2020a). En 2010, le couvert forestier était de 30 572 ha (29 %). En 2015, la MRC contenait la plus faible proportion de forêts privées productives de la région (AFBF, 2015a). Le couvert feuillu y est le plus abondant, soit 10 % et le couvert mixte occupe près de 8 % de la superficie de la MRC. Quant au couvert résineux, il ne représente que 2 % de la superficie de la MRC. (MFFP, 2020b).

Carte 8 - Couvert forestier



Certains bassins versants présentent de faibles superficies de milieux boisés. D'ailleurs, 12 municipalités sur 16 ont un couvert forestier inférieur à 30 % donc en deçà de la norme minimale requise. Ce déficit peut occasionner des pertes sérieuses au niveau des populations fauniques, du maintien des fonctions et des caractéristiques de certains écosystèmes.

Carte 9 - Bassins versants avec une faible superficie de milieux boisés de la MRC Nicolet-Yamaska

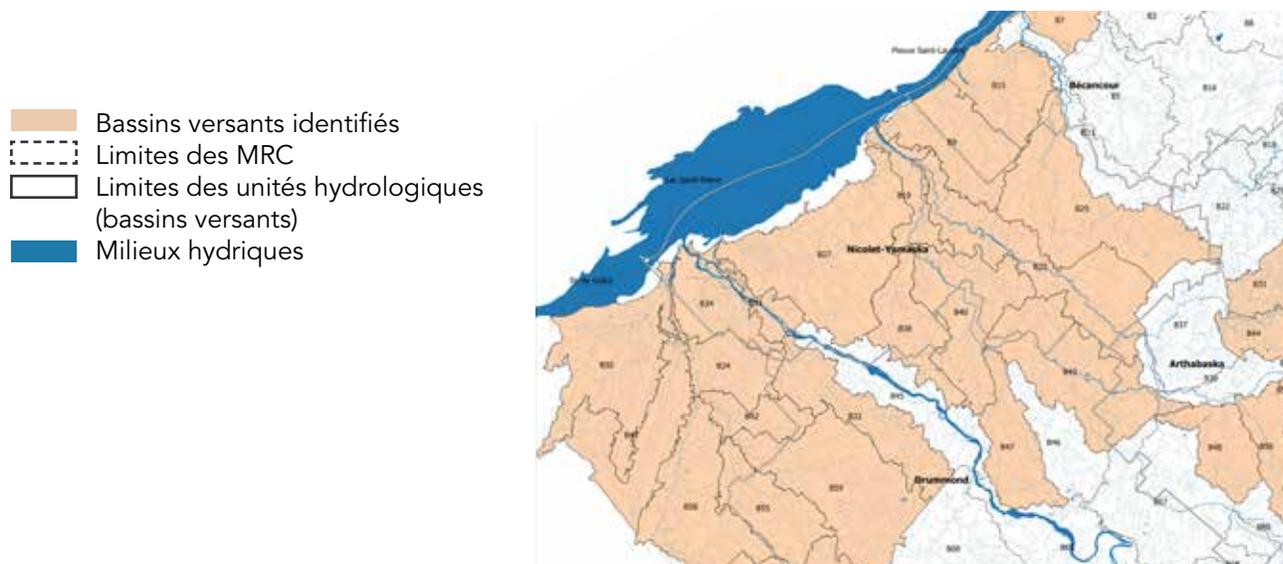


Tableau 13 - Recouvrement du couvert forestier pour chaque municipalité de la MRC Nicolet-Yamaska

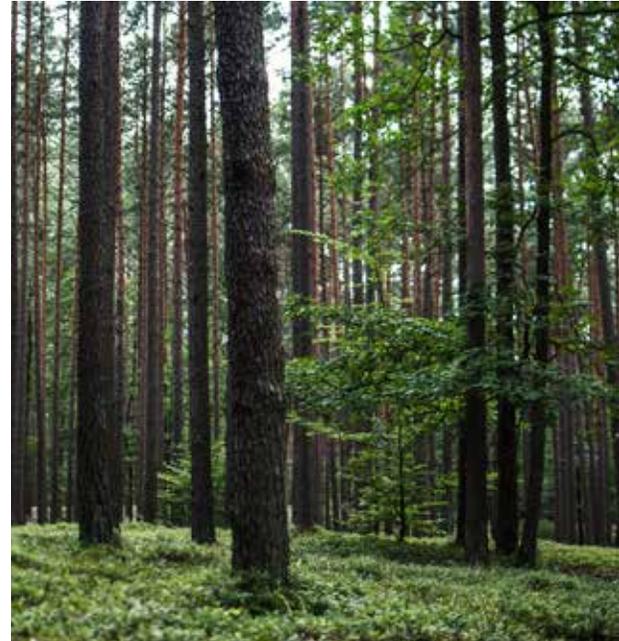
Municipalités	Superficie forestière (ha)	Proportion de forêt (%)	Proportion de forêt dans la MRC (%)
Aston-Jonction	711	27	0,6
Baie-du-Febvre	1 835	11	1,5
Grand-Saint-Esprit	592	22	0,5
La Visitation-de-Yamaska	832	19	0,7
Nicolet	2 540	20	2,1
Odanak	489	85	0,4
Pierreville	2 471	20	2,1
Saint-Célestin (village)	2 650	34	2,2
Saint-Célestin (paroisse)	30	21	0,0
Sainte-Eulalie	4 004	47	3,4
Saint-Elphège	959	23	0,8
Sainte-Monique	1 479	25	1,2
Sainte-Perpétue	1 502	21	1,3
Saint-François-du-Lac	2 365	28	2,0
Saint-Léonard-d'Aston	3 163	37	2,7
Saint-Wenceslas	2 959	37	2,5
Saint-Zéphirin-de-Courval	1 387	19	1,2
TOTAL	29 968	-	25

Inspiré de : (CRECO, 2020a)

COMPOSITION FORESTIÈRE

En ce qui concerne la composition forestière des essences dominantes du territoire de la MRC, les érablières rouges (48 %), les autres feuillus (11 %), les érablières à sucre (9 %), et les plantations de résineux (8 %) sont les plus représentatives. Cette proportion forestière se concentre sur les rives du lac Saint-Pierre puisque ce sont principalement des feuillus de milieux humides qui composent ces peuplements³¹.

Enfin, la prépondérance des peuplements feuillus mixtes, au Centre-du-Québec ainsi que dans la MRC de Nicolet-Yamaska, est reliée aux perturbations anthropiques répétées comme le défrichement et la déprise agricole. En ce sens, la présence abondante d'érables dans la région témoigne de ces perturbations (AFBF, 2015b). Par ailleurs, la combinaison des différents types d'érablières explique l'importance de l'acériculture dans les activités agricoles de certaines municipalités de la MRC.



EFFET DE BORDURE

Les forêts d'intérieur désignent la partie intérieure d'un milieu boisé non soumise aux perturbations extérieures. Plus la forêt d'intérieur est faible, plus le milieu boisé est fragmenté, ce qui peut occasionner des dommages liés aux vents, une augmentation du taux de mortalité des semences et une modification de la composition floristique du sous-bois, notamment par la pénétration de la lumière. L'analyse des forêts d'intérieur de la MRC indique que 63 % de la forêt est peu fragmenté et qu'elles sont dispersées sur tout le territoire tandis que 21 % des forêts sont fragmentées et sont présentes à l'ouest, au centre et à l'est de la MRC³².

DIVERSITÉ DES MILIEUX BOISÉS

La diversité des milieux boisés favorise la biodiversité de la flore et de la faune. L'indice de Shannon a été utilisé afin d'établir le niveau de diversité des forêts de la MRC. Les résultats obtenus selon l'indice de Shannon nous apprennent que 78 % (17 165 ha) de forêt ont une diversité d'élevée à très élevée, tandis que 13 % de la forêt (2 946 ha) a un indice moyen et 9 % (1 952 ha) un indice faible à très faible (PRMHHN **tableau 54**).

31 - AFBF, 2015b

32 - PRMHH

ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS (EFE)

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) reconnaît trois types d'EFE au Québec :

- La forêt rare ;
- La forêt ancienne ;
- La forêt refuge d'espèces menacées et vulnérables (EMV).

Parmi les EFE présents sur le territoire, on observe trois forêts rares (48 ha) ainsi qu'une forêt ancienne (3,5 ha). Le **Tableau 14** présente la superficie couverte par chacune de ces forêts et leurs groupements.

Tableau 14 - Superficie couverte par les EFE

Forêt rare	Superficie (ha)
Chênaie rouge	8
Érablière argentée / Frênaie rouge	24
Groupe ment à noyer cendré	3
Peupleraie deltoïde	13
Forêt ancienne	
Érablière à bouleau jaune	3,5
Total	51,5

Inspiré de (MFFP, 2019)

ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS MATURES (EFM)

Les EFM constituent des habitats essentiels pour le maintien de la biodiversité. Les EFM représentent 13 % des milieux boisés de la MRC de Nicolet-Yamaska. Ces vieux peuplements sont principalement composés de feuillus.³³ La superficie des vieilles forêts selon le type de couvert est présentée au **Tableau 15**.

Tableau 15 - Superficies des écosystèmes forestiers matures selon le type de couvert forestier

Type de couvert	Superficie (ha)	Proportion du couvert forestier
Feuillus	1 993	87 %
Mixte	1 821	6,01 %
Résineux	175	0,7 %
Total vieilles forêts	3 989	13 %

Inspiré de (MFFP, 2020b)

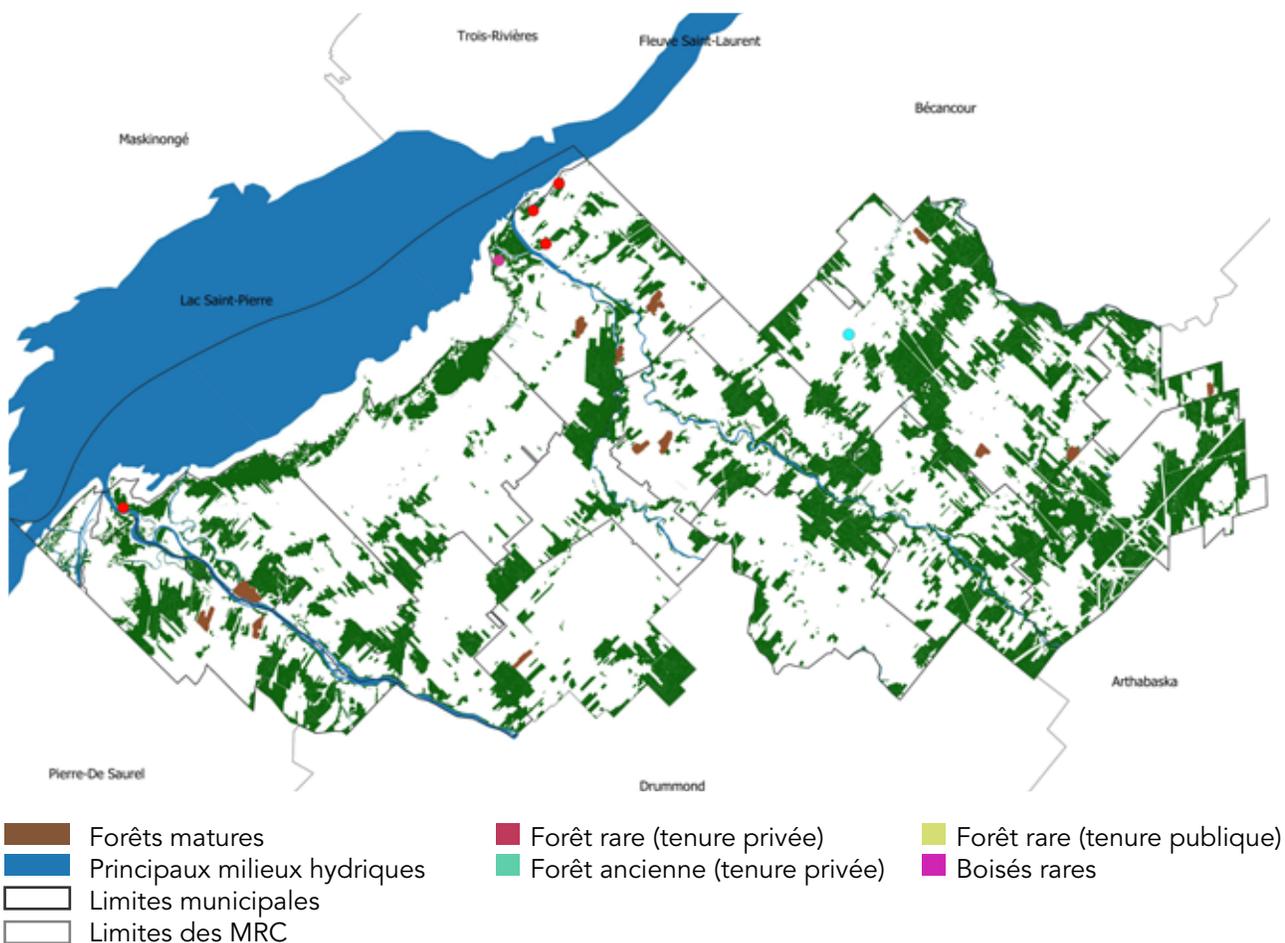
33 - MFFP, 2020b

BOISÉS RARES

Certains boisés peuvent être qualifiés de rares au Centre-du-Québec, au niveau de la présence de conditions biophysiques et/ou de groupements d'essences forestières particuliers. Ces boisés ont été identifiés en sélectionnant les regroupements de types écologiques/ groupement d'essences les plus rares en termes de superficie³⁴.

Le CRECQ a eu le mandat d'effectuer une validation terrain soutenant l'acquisition de connaissances sur ces écosystèmes. Ces connaissances orienteront les décisions en matière d'utilisation durable comme la planification forestière. Les boisés rares de la MRC sont visibles à la **Carte 10**. Au total, 18 boisés rares ont été confirmés pour une superficie totale de 28,5 ha. On y retrouve principalement des pinèdes blanches à épinettes, des sapinières à résineux et des pinèdes blanches avec érables à sucre et érables rouges.

Carte 10 - Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), forêts matures et boisés rares au Centre-du-Québec



34 - MELCC, 2018b

PORTRAIT DES PRODUCTEURS FORESTIERS PRIVÉS

La région Centre-du-Québec compte 9 500 propriétaires d'un boisé de 4 ha et plus pour une possibilité de récolte de 1 020 730 m³ solides.³⁵ Le volume de bois mis en marché par les producteurs de la forêt privée totalisait 208 000 m³ représentant une hausse de 11% par rapport à 2020. De ce volume, 24 900 m³ sont destinés au marché pâtes et papiers, 136 000 m³ au sciage et déroulage et 47 100 m³ aux panneaux et autres utilisations. Le volume produit au Centre-du-Québec représente 3% du volume commercialisé au Québec. En ce qui concerne la MRC, 52 producteurs ont commercialisé 13 800 m³ solides soit environ 7% du volume mis en marché dans la région.

Plusieurs producteurs font effectuer leurs travaux par le biais d'entrepreneurs. Lorsque vient le temps d'établir le nombre de producteurs, il faut retenir que c'est l'entrepreneur qui sera enregistré comme un seul producteur et ce, même s'il effectue des travaux de récolte chez plusieurs producteurs. De plus, un certain nombre de producteurs ou entrepreneurs font des travaux tous les ans, d'autres aux 2, 3 ou 4 ans et un certain nombre des travaux se font aux 5 à 10 ans. La récolte de bois n'est pas comme l'agriculture. Les producteurs, pour la majorité, n'en vivent pas et font leur récolte lorsque le bois est prêt. Comme le bois prend environ 25 à 30 ans minimum avant de pouvoir être récolté, les coupes sont échelonnées sur un grand nombre d'années.

Les producteurs forestiers enregistrés au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire forestier se situeraient entre 189 et 209, la confidentialité des données ne nous permettant pas d'avoir le nombre précis (AFBF 2022). Comparée à 2016, la MRC enregistre une baisse de l'ordre de 12 à 21 % du nombre de producteurs ayant le statut de producteur forestier (le nombre en 2016 s'élevait à 237). Au Centre-du-Québec, le nombre de producteurs ayant le statut de producteur forestier est de 2 140 sur un total de 9 500 propriétaires de boisés. Le portrait est demeuré sensiblement le même avec 19 % des propriétaires ayant le statut de producteur forestier qui sont également des producteurs agricoles, ce qui contraste avec la fin des années quatre-vingt-dix où 48 % des propriétaires ayant le statut de producteurs forestiers étaient des producteurs agricoles. De même, si en 1999, 56 % des propriétaires mentionnaient tirer un revenu de leur forêt, aujourd'hui ce nombre a fondu à 28 %. L'aménagement d'un milieu forestier vise à optimiser la ressource renouvelable en accélérant le processus naturel établi. Cette accélération permet au propriétaire de tirer un revenu plus rapidement de sa propriété et d'en augmenter la valeur.

35 - PPFQ, La forêt privée chiffrée 2019

Le **Tableau 16** nous indique la superficie forestière qui est sous aménagement. Ces données nous permettent d’entrevoir qu’il y a une opportunité d’accroître l’exploitation et la valeur des propriétés forestières en augmentant les superficies aménagées qui sont actuellement de 14,6 %. Toutefois, il faut avoir à l’esprit qu’il s’agit des données émanant des producteurs ayant le statut de producteur forestier. Il est possible que des producteurs ayant des superficies boisées, mais n’ayant pas le statut de producteur forestier aient procédé à des aménagements forestiers, mais il n’y a pas de données à ce sujet.

Tableau 16 - Superficie forestière versus superficie aménagée

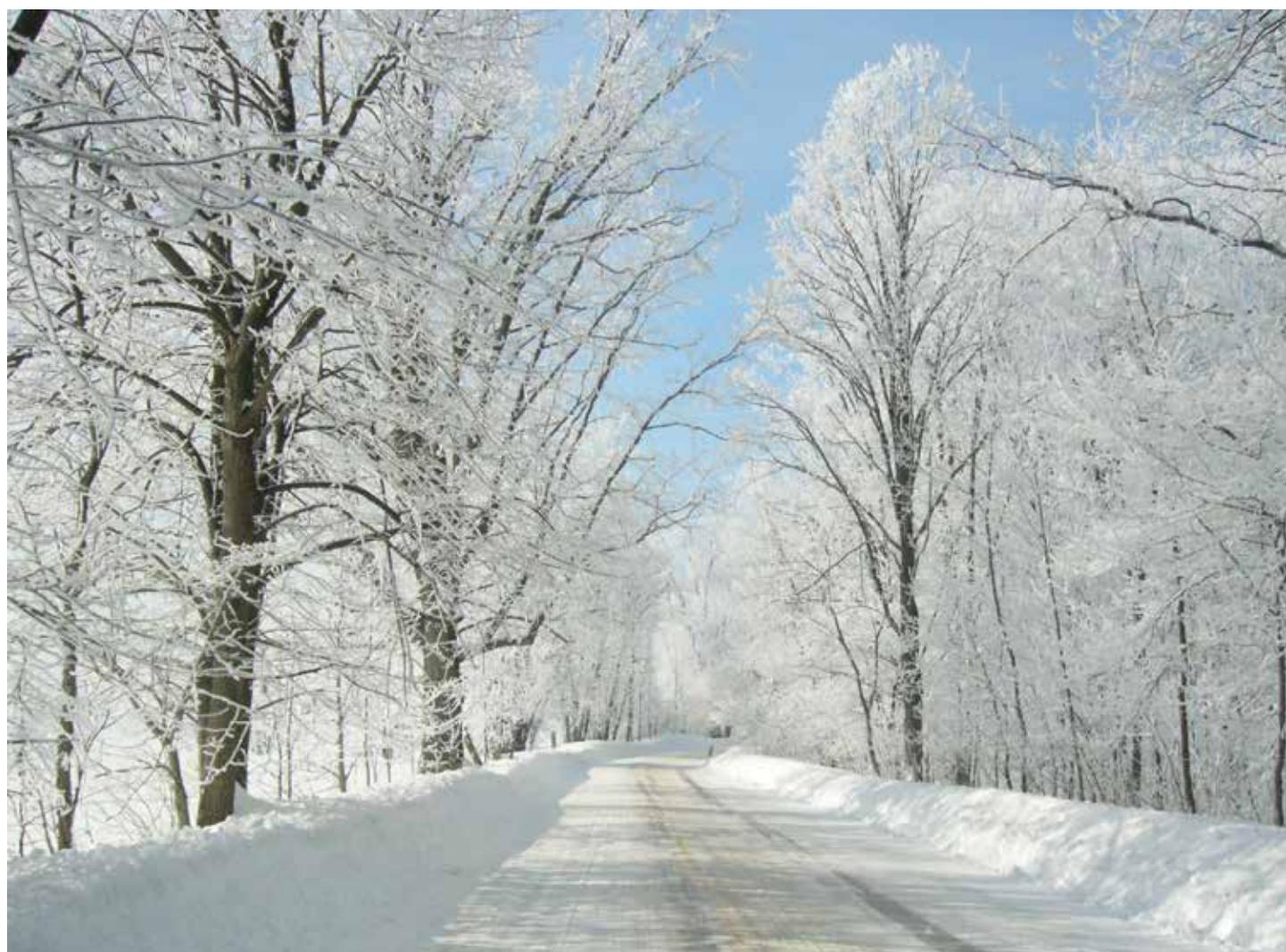
Municipalités	Superficie forestière (ha)	Superficie aménagée (ha)	Proportion aménagée	Nombre de producteurs
Aston-Jonction	761	419	55,1 %	14
Saint-Célestin (village)	35	12	33,1 %	5 et -
Saint-Léonard-d’Aston	3 336	798	23,9 %	31
Saint-Célestin (paroisse)	2 651	625	23,6 %	22
Saint-Wenceslas	3 058	628	20,5 %	25
Sainte-Eulalie	4 632	889	19,2 %	30
Grand-Saint-Esprit	612	105	17,1 %	7
Saint-Zéphirin-de-Courval	1 462	244	16,7 %	10
La Visitation-de-Yamaska	907	129	14,2 %	10
Sainte-Monique	1 632	166	10,2 %	8
Nicolet	2 728	263	9,6 %	20
Sainte-Perpétue	1 547	133	8,6 %	7
Saint-Elphège	1 007	53	5,2 %	5 et -
Pierreville	2 536	103	4,0 %	5 et -
Saint-François-du-Lac	2 720	55	2,0 %	5 et -
Baie-du-Febvre	2174	25	1,1 %	5 et -
Odanak	5	0	0 %	Aucun
TOTAL	31 800	4 645	14,6 %	Entre 189-209

Source AFBF 2021

En 2015, l’AFBF avait pour objectif de remettre 8,8% de son budget annuel aux producteurs forestiers de Nicolet-Yamaska. Malgré une augmentation des aides financières allouées dans l’ensemble, force est de constater que cet objectif n’a pas été atteint.

Tableau 17 - Aide financière par année pour la MRC Nicolet-Yamaska

Année	MRC	Total	% MRC Nicolet-Yamaska / Centre-du-Québec
2016	Nicolet-Yamaska	62 019,53 \$	3,2 %
2017	Nicolet-Yamaska	102 381,32 \$	4,6 %
2018	Nicolet-Yamaska	120 771,10 \$	4,8 %
2019	Nicolet-Yamaska	143 208,52 \$	5,7 %
2020	Nicolet-Yamaska	119 249,35 \$	4,8 %



PLAN STRATÉGIQUE DE LA MRC

Rappelons que le premier mandat confié aux MRC du Québec est de voir à l'aménagement du territoire. La MRC a adopté son premier schéma d'aménagement du territoire en 1986 et effectue sa mise à jour depuis ce temps. Bien entendu, ce document contient la vision de la MRC quant au développement de son territoire. Si le document contient l'ensemble des orientations adoptées par le conseil des maires, il a aussi une portée au niveau règlementaire à laquelle les municipalités composant la MRC doivent se soumettre et modifier leur règlement le cas échéant afin de se conformer aux normes du schéma.

En 2020, la MRC a revu son plan stratégique dans lequel on retrouve quatre grandes orientations :

- **Transition socio-écologique du territoire**
- **Transition numérique des municipalités et des entreprises**
- **Transition collaborative des organisations**
- **Attraction de la main-d'œuvre.**

La MRC compte bien réaliser sa mission de renforcer, par une approche collective, les capacités de développement durable des municipalités de Nicolet-Yamaska en s'appuyant sur le leadership des élus et une équipe compétente, rigoureuse, engagée et responsable, qui a à cœur d'apporter son soutien et de proposer des solutions adaptées et innovantes pour répondre aux besoins des municipalités, des citoyens et des entreprises de son territoire.

TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

La MRC compte stimuler la transition écologique des municipalités et de l'agriculture en mettant en œuvre le plan de transition écologique et autres planifications et réglementations territoriales (PDZA, SAD, règlements etc.). Elle souhaite favoriser la transition écologique des entreprises en soutenant les opportunités d'affaires tant au niveau de l'économie circulaire, de l'écoconception que de l'émergence ou de l'utilisation de nouveaux procédés, matériaux et technologies. Finalement, elle veut favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes et organiser des formations et des activités de mobilisation sur le thème de la transition.

PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le plan de transition écologique comporte 5 enjeux ; la gestion de l'eau, la gestion des matières résiduelles, la biodiversité et milieux naturels, les changements climatiques et l'aménagement du territoire.

La gestion de l'eau nécessite une implication importante du secteur agricole puisque sur les 2 000 km de cours d'eau se retrouvant dans la MRC, 1 179 km se retrouvent en zone agricole. Afin d'améliorer la qualité des cours d'eau du territoire, la MRC compte faire respecter la réglementation concernant les bandes riveraines sur 100% du territoire. Le travail est déjà en cours de réalisation.

La MRC compte aussi développer des projets collectifs pour soutenir l'application des pratiques culturales agroenvironnementales de même que participer aux projets de recherche qui se déroulent au lac Saint-Pierre. Afin de réduire la consommation d'eau potable, la MRC compte revoir la réglementation municipale concernant l'utilisation et la tarification de l'eau potable. En ce qui concerne les changements climatiques, une stratégie est à développer afin de réduire et compenser les émissions de GES par secteur d'intervention : municipalités, entreprises, agriculteurs et citoyens. La MRC compte aussi collaborer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'adaptation du milieu agricole développés dans le cadre du projet Agriclimat, des fermes adaptées pour le futur.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les objectifs de la politique provinciale visent à ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières éliminées par habitant, de recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal, de recycler 60% des matières organiques et de recycler ou valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition. Pour atteindre les objectifs de la politique provinciale, le PGMR de la MRC Nicolet-Yamaska, conjointement avec la MRC de Bécancour, ont identifié 33 actions dont l'une vise à maintenir en opération des points de dépôt d'apports volontaires pour les plastiques agricoles et la tubulure acéricole et d'évaluer la faisabilité de déployer un service de collecte des plastiques agricoles directement à la ferme. Il va de soi qu'une participation des producteurs agricoles sera de mise pour l'atteinte des cibles en matière de récupération des plastiques.

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET NATURELS (PRMHNN)

Selon une exigence du MELCC, la MRC lui a transmis dernièrement son PRMHNN et est en attente d'une approbation. Les milieux humides hydriques et naturels agissent comme un tampon sur le système hydrique en régulant naturellement le débit des rivières. Ils servent de bassin de rétention lors des crues, réduisent le risque d'inondations et, à l'inverse, retiennent l'eau plus longtemps lors des périodes de sécheresse, sans oublier qu'ils recèlent une flore et une faune des plus diversifiées. Le PRMHNN comporte trois grandes orientations et une trentaine d'actions. La première orientation consiste à conserver 38% du territoire en milieux humides, hydriques et naturels, la seconde est d'assurer une gouvernance cohérente de la conservation des milieux humides, hydriques et naturels dans l'aménagement du territoire et la troisième, d'adapter la communauté aux impacts actuels et futurs des changements climatiques. Un résumé du PRMHNN est disponible sur le site web du CRECO et à la MRC.

TRANSITION NUMÉRIQUE DES MUNICIPALITÉS ET DES ENTREPRISES

Pour réaliser cette orientation, la MRC compte accompagner les entreprises dans le virage numérique en apportant son soutien dans l'amélioration de la productivité des entreprises manufacturières par l'implantation des technologies numériques et l'amélioration des processus de fabrication. Elle compte aussi soutenir les commerces et les services de proximité dans leur virage numérique et leur stratégie de commercialisation.

SERVICE DÉDIÉ AUX ENTREPRISES

Essentiel pour assurer un dynamisme et un développement du territoire en corrélation avec sa vision, la MRC a, au fil des années, développé un service dédié aux entreprises et organismes. La MRC s'engage ainsi à offrir un service conseil adapté à toutes les étapes du développement d'affaires. Que ce soit lors d'un démarrage, d'une croissance, d'une relève ou de consolidation, une équipe est dédiée à l'accompagnement des entreprises et organismes qui lui en font la demande

SERVICE AUX MUNICIPALITÉS

Les municipalités ne seront pas en reste puisque la MRC poursuit la démarche de gestions des actifs municipaux ainsi que le développement du service géomatique. Des plateformes collaboratives entre les municipalités seront instaurées.

Afin de bien desservir les citoyens et les municipalités, la MRC a développé plusieurs services tels l'évaluation foncière, l'inspection des bâtiments, le service de génie, la gestion des cours d'eau, la géomatique, etc. Parmi les projets majeurs, notons le développement de la fibre optique et l'accès à internet haute vitesse sur l'ensemble de son territoire d'ici l'automne 2022.

TRANSITION COLLABORATIVE DES ORGANISATIONS

Il s'agit d'une orientation des plus importantes lorsque l'on tient compte à quelle vitesse la technologie évolue, que la population est vieillissante et qu'une planification à long terme n'excède pas trois ans tellement les changements sont rapides. La MRC favorisera la mutualisation des services entre les entreprises en collaborant à la création de l'Espace de croissance et d'innovation régional et par la création et l'animation d'un incubateur-accelérateur. La MRC a déjà amorcé la mise en place d'une cohorte de collaboration et ou de propulsion pour les entreprises sans oublier les grands diffuseurs culturels dans les projets de mise en commun.

Dans un monde en perpétuel mouvement accéléré, la MRC compte favoriser la mise en commun des ressources humaines et matérielles et contribuer à la mobilisation des partenaires locaux et régionaux

ATTRACTION DE MAIN-D'ŒUVRE

Pour y arriver, la MRC initiera ou organisera des missions de recrutement régionales ou internationales. La mise en œuvre de la stratégie d'immigration a déjà des impacts positifs avec l'arrivée de nouvelles familles. La mobilisation des partenaires dans la mise en œuvre de stratégie pour l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes est primordiale. La MRC apporte aussi son appui aux municipalités dans leurs démarches de revitalisation des artères commerciales et des noyaux villageois.

SECTEUR AGRICOLE

LA ZONE AGRICOLE FAITS SAILLANTS

- Augmentation de la superficie cultivée de 56 % à 58 % (57 250 ha à 58 543 ha)
- Diminution de 12 % des superficies cultivées en location
- Exclusion de 14,45 ha de la zone agricole et inclusion de 0,17774 ha
- Augmentation de la valeur foncière de la zone agricole de 114 % entre 2010 et 2020
- 97% du territoire est zoné agricole.



Superficie

La zone agricole représente, et de loin, la plus importante zone sur le territoire de la MRC avec 97 % de la superficie totale du territoire zoné agricole dont 58 % en culture. La superficie en culture a augmenté de 2,26 % (1 293 ha) en 2020 pour atteindre 58 453 ha comparativement à 2010 où la superficie cultivée était de 57 250 ha. Concernant le régime de propriété, on constate une diminution des superficies exploitées en location de 12 % en 2020 comparativement à 2013.

A l'échelle régionale, le Centre-du-Québec se démarque par son activité agricole se situant au 3^{ème} rang au Québec après les régions de la Montérégie et Chaudière-Appalaches. Elle se démarque aussi par sa superficie agricole car 93% du territoire de la région est zoné agricole se hissant ainsi bonne première au Québec³⁶.

Tableau 18 - Superficie exploitée

Description	Superficie
Superficie totale MRC	111 900 ha
Superficie totale de la zone agricole	97 480 ha
Superficie en culture	58 543 ha
Superficies exploitées en location (apparentées et non-apparentées)	21 871 ha

Source : MAPAQ 2021 03NY

Évolution de la zone agricole

Dans la planification de l'aménagement du territoire de la MRC, il est clairement indiqué dans le schéma d'aménagement durable d'accorder la priorité aux activités et aux entreprises agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu et de manière à favoriser le développement économique. Si par le passé, la zone agricole a été quelque peu grugée pour faire place principalement à du résidentiel, il en sera autrement pour le futur puisque l'orientation de la MRC est de préserver sa zone agricole. Depuis 2012, 14,45 ha ont été exclus de la zone agricole et 0,1774 ha ont été inclus³⁷.

36 - MAPAQ 2020b

37 - MRC Nicolet-Yamaska

Les différentes législations mises en place au cours des dernières années suscitent des inquiétudes concernant la préservation de la zone agricole. Il faut aussi prendre en considération que les bassins versants situés dans la MRC sont qualifiés de versants dégradés, ce qui rend la remise en culture ou la mise en culture presque impossible en vertu de l'article 50.3 du REA, sauf pour quelques exceptions (annexes II, III et V du REA).

La mise en place d'un PRMHHN inquiète plusieurs. Rappelons que le PRMMHN, tel que défini par le MELCC, est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des MHH à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant. Dans cette optique, le PRMHHN n'aura pas d'incidence sur les activités agricoles puisqu'elles ne sont pas pratiquées dans des MHH. Pour ce qui est des activités agroforestières telle l'acériculture, il est indiqué dans le PRMMHN de la MRC que l'acériculture fait partie des pratiques durables. Assurer la pérennité des MHH ne veut pas dire « dorénavant, vous n'y avez plus accès ». Il s'agit plutôt d'assurer que l'accès n'entraînera pas sa destruction.

Les nouvelles législations mises en place exigeront d'adapter certaines pratiques agricoles aux nouvelles réalités. Les projets qui ont cours au lac Saint-Pierre en sont un bon exemple puisqu'ils consistent à modifier les pratiques culturelles de façon à préserver le littoral tout en y maintenant des activités agricoles.

Valeur des terres agricoles

Selon le rapport annuel de Financement agricole Canada, la valeur des terres est demeurée stable en 2020 au Centre-du-Québec, mises à part certaines augmentations dans les secteurs Est de la région. Le Centre-du-Québec est la troisième région agricole où la valeur des terres est la plus élevée au Québec après la Montérégie et Laurentides- Lanaudière. Elle affichait en 2020 une valeur moyenne de 23 969 \$ l'hectare, avec un écart de valeur de 8 649 \$ à 41 019 \$ l'hectare représentant 90 % des ventes réalisées, excluant les 5 % de ventes les plus élevées et les moins élevées (FAC, 2021).

Toutefois, de 2017 à 2020, la valeur foncière agricole totale a augmenté à la MRC de Nicolet-Yamaska de 29 % pour atteindre le milliard. Ceci représente une augmentation de 114 % entre 2010 et 2020. Bien que la valeur des bâtiments influence cette variation à la hausse, c'est réellement le fond de terre dont la valeur a drastiquement augmenté.

Certaines municipalités ont vu leur valeur foncière agricole augmenter de manière fulgurante entre 2017 et 2020, dont Pierreville (82 %), Sainte-Eulalie (77 %) et Aston-Jonction (70 %).

Pour les années 2017 à 2019, les érablières en exploitation étaient évaluées à environ 7 000 \$/ha alors qu'au nouveau rôle d'évaluation 2020 à 2022, elles sont maintenant évaluées à 12 000 \$/ha.

Tableau 19 - Valeur foncière imposable de la zone agricole

2010	2017	2020
582 millions	967 millions	1 244 millions (1 milliard)
+ 66 %		
		+ 29%
+ 114 %		

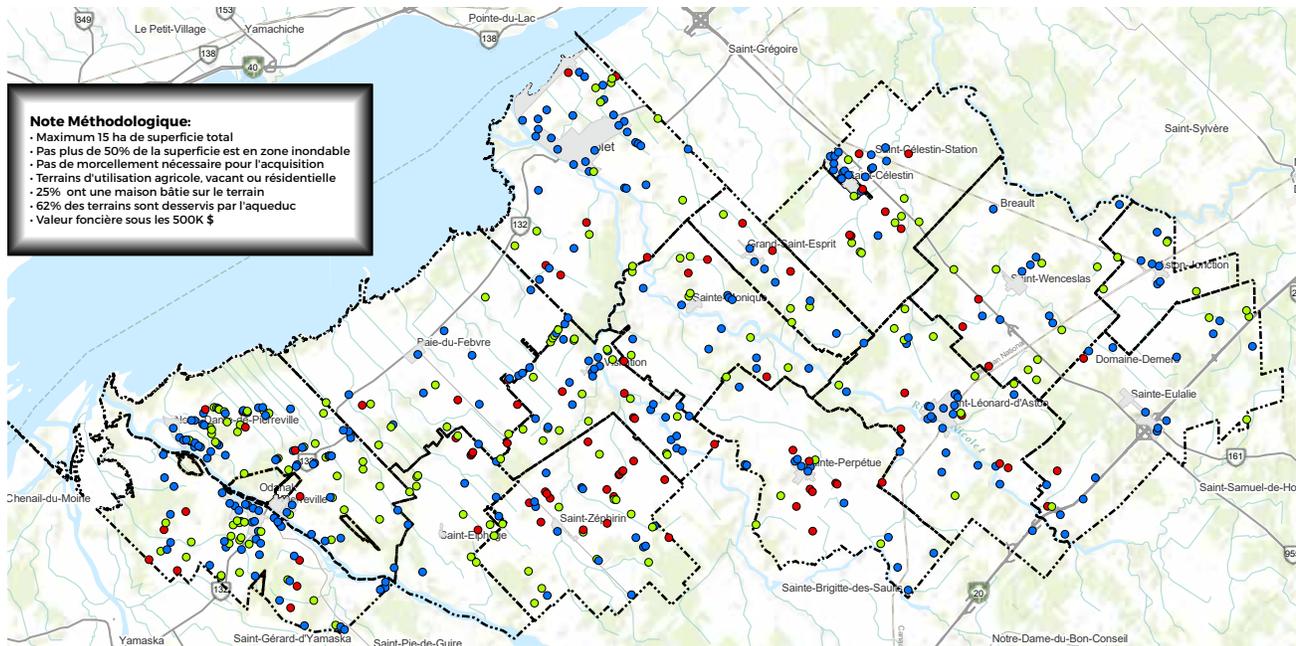
Il est difficile de dire si la pandémie a eu un effet haussier sur le marché, car ce dernier était déjà en croissance. Néanmoins, nous remarquons à la MRC une augmentation des interventions auprès de citoyens s'intéressant aux boisés récréatifs et à la possibilité de construire une habitation sur un lot en zone agricole.

POTENTIEL D'ACQUISITION D'UNE TERRE AGRICOLE

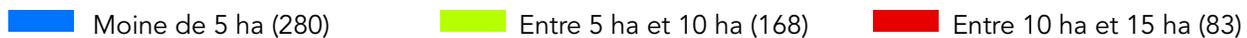
Étant donné la valeur élevée des terres, il peut être intéressant pour la relève non apparentée d'acquérir une terre de petite superficie et d'y implanter une production ne requérant pas de grands espaces (ex : maraîchage diversifié sur petite surface, vergers, cultures en serre, élevage sans sol, etc.). Le territoire de Nicolet-Yamaska est caractérisé par un relief relativement plat, propice à la grande culture. C'est d'ailleurs l'une des principales productions agricoles qui caractérise le paysage.

Les lots sont donc relativement grands et possédés de plus en plus par une minorité de propriétaires terriens. Sachant ceci, en utilisant l'atlas canadien (révisé en 2018), un inventaire des lots de petites superficies et qui sont présentement cultivés a été effectué. La carte ci-dessous illustre les résultats. Notez que ces lots ne possèdent pas de superficie en plaine inondable et possèdent au minimum un hectare cultivable.

Carte 11 - Répartition des terres de petites superficies selon la superficie cultivée



Superficie cultivée



Cette carte révèle qu'il y a un répertoire intéressant de lots de petites surfaces qui pourraient être pertinents pour le développement d'agriculture de petite surface. Cette carte ne dit toutefois pas si les propriétaires sont intéressés à vendre ou le seront éventuellement. Elle représente néanmoins un outil facilitant la mise en œuvre d'actions dans le cas où certaines municipalités voudraient aller de l'avant pour évaluer le réel potentiel de développement.

Pour faciliter l'acquisition d'entreprises ou uniquement des terres agricoles, le service L'ARTERRE a été implanté en 2018 au Centre-du-Québec selon la volonté des cinq MRC de la région. Depuis, plusieurs maillages ont permis d'établir sur le territoire centricois de nouvelles entreprises agricoles et d'effectuer des ententes de transfert. Les offres et les aspirants sont divisés presque à égalité entre les productions végétales et animales. Par ailleurs, la majorité des aspirants ne sont pas issus du milieu agricole et ont entre 25 et 34 ans. Pour la plupart des aspirants, il s'agit d'un projet de vie ou de réorientation de carrière. Ils ont donc, dans la plupart des cas, l'intention de créer une entreprise agricole.

Du côté des propriétaires, la majorité exploite une entreprise agricole et mentionne être en régie conventionnelle et/ou avoir des pratiques écologiques. Leur âge est assez diversifié. Toutefois, il y a une plus grande proportion dans la catégorie des 55 ans et plus.

ACHAT OU LOCATION DE TERRES AGRICOLES

La location possède de nombreux avantages dont le principal est de réduire les charges de l'entreprise. Elle permet de tester ses compétences et son projet d'entreprise en évitant un engagement financier important dès le démarrage. Cependant, l'établissement du taux de location juste et équitable pour le propriétaire et le locataire peut s'avérer une tâche difficile. L'achat quant à lui, possède plusieurs avantages mais crée indéniablement une pression financière importante selon le type de production préconisée.

Le taux moyen de location des terres dans une MRC comme celle de Nicolet-Yamaska se situe aux environs de 400 \$/hectare. Bien entendu, ce prix varie selon plusieurs facteurs internes et externes comme la production qui y est cultivée ou encore les investissements réalisés.

Avec le prix des terres qui est particulièrement élevé, nous pourrions penser que la location est une avenue intéressante. Pourtant, nous observons une diminution de 12 % des superficies exploitées en location (non-apparentée et apparentée confondues) entre 2013 (24 893 ha) et 2020 (21 871 ha).

Les entrepreneurs en démarrage d'entreprise aspirent dans la majorité des cas à devenir propriétaires et non locataires. Il s'agit d'un idéal encore très répandu.



LES ENTREPRENEURS AGRICOLES FAITS SAILLANTS

- Diminution du nombre d'agriculteurs-agricultrices de 904 à 852 (2010-2020)
- Augmentation de l'âge (41 % ont plus de 60 ans en 2020 comparé à 27 % en 2010)
- La MRC compte 493 entreprises agricoles sur son territoire dont 190 entreprises n'ont aucun entrepreneur de moins de 55 ans, 40 ont l'intention de vendre d'ici 5 ans et 67 n'ont pas de relève identifiée.
- Tendance vers une diminution du nombre d'inscriptions d'entreprise de catégorie relève agricole
- Augmentation des inscriptions aux différents programmes de formation
- Augmentation du nombre d'embauches de travailleurs étrangers temporaires
- Effervescence autour de l'agriculture urbaine (programme qui connaît la plus grande croissance au niveau des inscriptions au cégep de Victoriaville).



Nombre et âge des entrepreneurs

En 2021, la MRC de Nicolet-Yamaska comptait 852 entrepreneurs propriétaires d'entreprise agricole. Parmi eux, près du quart était des femmes, une situation similaire à l'échelle du Centre-du-Québec et de la province.⁴¹ Or, ce nombre n'inclut pas les agricultrices ne détenant pas de parts dans l'entreprise.

Les femmes occupent pourtant une place importante puisqu'elles sont nombreuses à participer à la production et à la gestion, avec ou sans rémunération. Dans la MRC de Nicolet-Yamaska, seulement 11 % des entreprises agricoles comptent une femme comme entrepreneur principal, comparativement à 85 % pour les hommes. Au niveau provincial, on rapporte qu'elles seraient moins de 5 % à agir à titre de propriétaire unique.⁴² En 2010, nous retrouvions un entrepreneur féminin dans 41 % des entreprises de la MRC alors qu'en 2021, il s'agit plutôt de 39 %.

Si le nombre d'entrepreneurs féminins a diminué dans la MRC, le recensement de l'agriculture de statistique Canada en 2021 nous apprend ceci :

- 11 690 femmes exploitent une ferme au Québec.
- Plus de 7% d'augmentation du nombre de Québécoises qui exploitent une ferme depuis le recensement précédent, en 2016. C'est la première hausse en 20 ans.
- Pourcentage de femmes sur les 42 265 exploitants québécois : 25,7% en 2001 et 27,7% en 2021.
- L'âge moyen des agricultrices québécoises est de 54 ans. L'âge moyen au Canada est de 56 ans
- Pratiquement la moitié des agricultrices occupent également un travail non agricole rémunéré (47,7%)
- La culture maraîchère attire les Québécoises. Entre 2016 et 2021, le nombre de femmes propriétaires d'une exploitation agricole dont au moins la moitié des revenus proviennent de la vente de légumes a plus que doublé. Cette hausse vient surtout de petites entreprises, qui enregistrent moins de 100 000\$ de ventes.

Par ailleurs, le Conseil du statut de la femme dans le document intitulé « Les femmes en agriculture : cultiver les possibles » nous apprend que plus de 40% des jeunes femmes ont dû démarrer une entreprise pour s'établir contre seulement 32% des hommes. En agriculture, 43% des femmes dirigeantes sont à la tête d'entreprises familiales transférées. Le transfert se fait plus souvent au profit des hommes (61 % des cas).

Tout sexe confondu, l'âge moyen en 2021 des entrepreneurs était de 53 ans pour le territoire de Nicolet-Yamaska.

41 - MAPAQ 2021a

42 - Agricultrice du Québec, 2020

Tableau 20 - Répartition des entrepreneurs selon la classe d'âge⁴³

Entrepreneurs	Âge
16 %	entre 20 et 39 ans
47 %	entre 40 et 59 ans
34 %	plus de 60 ans

En 2021 sur l'ensemble des 493 entreprises que compte le territoire, 41 % d'entre elles ont un entrepreneur âgé de plus de 60 ans, comparativement à 27 % en 2010. De ce nombre, 34 % occupent le poste d'entrepreneur principal dans l'entreprise. Cette situation est similaire dans le reste du Centre-du-Québec. De plus, 190 entreprises ne comptent aucun entrepreneur de moins de 55 ans. Parmi celles-ci, 40 ont l'intention de vendre d'ici 5 ans et 67 n'ont pas de relève identifiée.

Ces données démontrent que les propriétaires d'entreprises agricoles sont de plus en plus âgés et que le bassin potentiel d'entreprises à vendre ou transférer est élevé. Il y a un manque flagrant de relève identifiée. Cette situation pourrait potentiellement mener à des démantèlements plutôt qu'à des transferts.

La relève agricole

La notion de relève réfère aux membres âgés de 40 ans et moins.

En 2021, la relève agricole de la MRC de Nicolet-Yamaska était composée de 135 membres, dont 60 sont entrepreneur principal de l'exploitation. Il n'est pas possible de savoir si ces entrepreneurs principaux ont démarré leur entreprise ou ont pris la relève d'une entreprise existante. Or, le **tableau 21** illustre le nombre d'inscriptions des nouvelles exploitations agricoles au MAPAQ entre 2010 et 2020.

On remarque que seulement 50 % des entreprises inscrites en 2010 sont toujours actives en 2020. Le nombre d'inscriptions varie d'une année à l'autre, mais nous observons une tendance à la baisse depuis les 10 dernières années. Une tendance qui pourrait être inversée dans quelques années dans le contexte actuel où un retour à la terre est observé à travers la province.

43 - MAPAQ 2021a

Tableau 21- Inscription des exploitations agricoles au MAPAQ

Année d'inscription	Inscription (nombre)	Actif en 2020 (nombre)	Taux de survie
2010	20	10	50 %
2011	26	16	62 %
2012	25	20	80 %
2013	17	11	65 %
2014	23	15	65 %
2015	8	5	63 %
2016	18	15	83 %
2017	13	9	69 %
2018	17	13	76 %
2019	17	17	100 %
2020	10	10	100 %

* Ces données ne font pas de distinction entre les véritables nouvelles entreprises et la création d'une coquille d'entreprise pour des fins fiscales.

Par ailleurs, nous constatons une tendance chez la relève à s'établir plus tard. Cette tendance se reflète dans l'âge moyen des agriculteurs qui se veut vieillissant. Nous constatons aussi l'étalement des paiements sur une plus longue période, dû aux investissements majeurs faits par les entreprises notamment pour l'achat de terres agricoles à un coût beaucoup plus élevé que dans le passé et la modernisation des entreprises pour répondre aux nouvelles normes environnementales et de bien-être animal.

Lors d'un transfert, il importe d'assurer un équilibre entre la pérennité de l'entreprise pour la relève et la capacité de remboursement pour payer les propriétaires, et ce, sur une durée raisonnable pour les 2 parties. Quant au modèle fiscal, celui-ci a peu d'impacts majeurs au niveau de l'évolution entre les générations.

FREINS À L'ÉTABLISSEMENT

Une étude réalisée en 2020 par le Groupe AGÉCO et DAMECO identifie les principales barrières à l'établissement : l'accès à la terre, l'endettement élevé, l'accès à du capital d'investissement. Pour la relève non issue du milieu agricole, les barrières sont plutôt l'accès à l'expertise professionnelle pour développer son projet d'affaires, l'isolement social, l'accueil et l'intégration dans la communauté.

De son côté, l'ARTERRE soulève quatre freins à l'établissement : le prix des terres, l'absence de la mise de fonds nécessaire à l'acquisition (en date de mai 2021, seulement 48 aspirants sur 92 mentionnaient avoir une mise de fonds), la difficulté à obtenir le financement dans certaines productions, l'établissement d'une entente de location juste et équitable. Dans certains cas, les cédants manquent de préparation ce qui peut nuire au processus.

Les services existants en termes d'accompagnement pour les plans de transfert (aspects fiscaux et économiques) semblent bien couverts par les différents services tels les notaires, comptables et fiscalistes présents dans la MRC. Toutefois, les ressources sont limitées concernant l'accompagnement humain qui encadre les parties prenantes tout le long du processus de transfert (médiation).

Les ressources disponibles en médiation pour les producteurs centricois sont principalement situées à l'extérieur de la région (Montérégie et Chaudière-Appalaches)⁴⁴.

Par ailleurs, la loi fédérale dans sa forme actuelle favorise fiscalement le démantèlement ou la vente des entreprises au détriment du transfert entre individus apparentés. Cette iniquité est dénoncée par la FRAQ depuis plusieurs années.

44 - Agriconseils Centre-du-Québec, 2021

UNE RELÈVE POTENTIELLE

La région Centre-du-Québec est très bien desservie en termes d'offres de formation agricole. On y compte l'École d'agriculture de Nicolet qui forme les étudiants au niveau professionnel (DEP), le Cégep de Victoriaville qui offre des diplômes d'études collégiales, l'Institut national d'agriculture biologique (INAB) rattaché au CÉGEP de Victoriaville ainsi que le Collectif de formations agricoles qui dessert le volet formation continue. Voici un bref portrait de l'état de la situation dans chacune de ces institutions.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE NICOLET

Le nombre d'inscriptions à l'École d'agriculture de Nicolet s'est maintenu à un niveau intéressant au cours des dernières années, mais il a littéralement doublé entre 2019 et 2020 plus particulièrement pour le volet production horticole. Le programme de production animale a lui aussi connu une augmentation en 2020. Une cohorte en fleuristerie a démarré en 2020 avec un nombre d'inscriptions suffisant, alors que ça ne s'était pas vu depuis 2017.

L'expérience des élèves diffère selon les programmes. Le secteur végétal attire une clientèle ayant peu d'expérience en agriculture, tandis que la majorité des étudiants en production animale possède un niveau élevé d'expérience et provient majoritairement de la ferme familiale. Le programme de mécanique agricole rejoint surtout des étudiants ayant aussi un niveau élevé ou intermédiaire d'expérience en agriculture.

CÉGEP DE VICTORIANVILLE - INSTITUT NATIONAL D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (INAB)

Les perspectives d'inscription sont stables à excellentes selon les programmes de formation. Dans le secteur biologique, le programme production légumière biologique (DEC) est en pleine croissance. En 2017, l'INAB a accueilli une cohorte de 39 étudiants et ce nombre a augmenté depuis ce temps pour atteindre 53 étudiants. La situation est différente pour le programme fruitier biologique (DEC) où les inscriptions sont en diminution passant de 26 inscriptions en 2017 à 19 en 2020. Le DEC en production animale (conventionnel) demeure stable au niveau des inscriptions. Un bâtiment d'élevage a été construit en 2019-2020 afin de bonifier le volet pratique.

Le programme qui connaît la plus grande explosion du nombre d'inscriptions est celui sur l'agriculture urbaine (DEC). Mis en place en 2019, 18 étudiants se sont inscrits au programme pour atteindre 22 en 2020 et si la tendance se maintient, 60 étudiants en 2021.

De manière similaire à ce qui est observé à l'École d'agriculture de Nicolet, une majorité d'étudiants en production animale sont issus d'une ferme familiale et possèdent un niveau élevé d'expérience tandis que les étudiants du secteur végétal ne sont généralement pas

issus du milieu agricole. Leur niveau d'expérience est toutefois très variable. On remarque aussi que les étudiants du secteur végétal s'inscrivent avec l'intention de démarrer leur entreprise ou le font par loisir, ou pour l'obtention de la subvention à la relève offerte par la FADQ. Dans le cas de l'agriculture urbaine, la motivation est l'obtention d'un meilleur salaire. Un fait à noter sur les objectifs des étudiants est à l'effet que certains arrivent avec des projets de démarrage beaucoup mieux documentés et préparés. D'ailleurs une fois les études terminées, plusieurs ont démarré leur entreprise agricole.

L'INAB prévoit pour les prochaines années la poursuite de la croissance du secteur de l'agriculture urbaine et de la régie biologique.

FORMATION CONTINUE

Le Collectif régional formait en 2019-2020, 1 078 personnes. Il s'agit là d'une légère baisse par rapport à 2017-2018. La tendance générale est à la hausse depuis 2013-2014 mais ne rencontre pas encore le niveau de popularité des années 2006 à 2010. Les formations les plus populaires en 2019-2020 étaient l'agriculture biologique, la production laitière et l'acériculture (CRFA, 2021).

RELÈVE NON APPARENTÉE

ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Il privilégie l'établissement de la relève par la reprise de ferme qui n'ont pas de relève identifiée, l'acquisition ou la location d'actifs, et la mise en place de partenariats. Depuis sa création en 2018, L'ARTERRE a contribué à 20 jumelages officialisés auxquels s'ajoutent 25 établissements qui ont bénéficié de l'accompagnement mais qui ont trouvé des offres en dehors du service et se sont établis dans la région Centre-du-Québec.

De ces 45 établissements, 8 se retrouvent dans la MRC de Nicolet-Yamaska, 8 dans la MRC de l'Érable, 9 dans la MRC de Drummond, 9 dans la MRC de Bécancour et 9 dans la MRC d'Arthabaska. Le transfert non apparenté représente 10% des établissements en agriculture selon le dernier recensement de la relève agricole (MAPAQ 2021). Ces transferts sont souvent plus complexes au point de vue financier, humain et technique, que les transferts familiaux.

Depuis l'automne 2021, L'ARTERRE travaille en parallèle de leurs activités sur un projet visant les cédants. Ce projet intitulé « Ma Terre » a pour objectif d'augmenter le nombre de transferts non apparentés et est financé par le MAPAQ.

La main-d'œuvre agricole

Au chapitre des productions animales, la main-d'œuvre familiale continue de prédominer. À la MRC de Nicolet-Yamaska, selon les données publiées par le MAPAQ en 2020, 441 entreprises emploient de la main-d'œuvre familiale et 44 entreprises embauchent de la main-d'œuvre non familiale de l'extérieur du Québec. L'augmentation de la taille des fermes accroît la nécessité de recruter de plus en plus de main-d'œuvre expérimentée et non expérimentée à l'extérieur de la ferme. La main-d'œuvre saisonnière est maintenant constituée d'une présence de travailleurs étrangers temporaires (TET) en provenance du Mexique et du Guatemala⁴⁵. Dans ce contexte, les entrepreneurs sont plus que jamais préoccupés par la rareté de main-d'œuvre disponible.

Au Centre-du-Québec, le service d'emploi agricole confirme que l'apport de la main-d'œuvre étrangère dans le secteur de l'agriculture demeure un incontournable. Année après année, la demande de TET augmente. En 2018-2019, 844 TET ont obtenu un contrat de travail. En 2019-2020, ce nombre a augmenté à 1 034 et en 2020-2021, 1 293 TET ont obtenu un contrat de travail⁴⁶.

Tableau 22 - Emploi Centre-du-Québec

Durée de l'emploi au Centre-du-Québec	Nombre d'emplois			
	2015-2016	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Occasionnel (moins de 14 semaines)	16	5	13	10
Saisonnier (14 semaines à 9 mois)	3	11	35	16
Permanent (plus de 9 mois)	25	69	36	46

36 % des exploitations engagent une main-d'œuvre non familiale au Québec comparativement à 32 % en 2010 (MAPAQ, 2021a)

Plusieurs mesures et programmes ont été mis en place dans la région pour favoriser la main-d'œuvre agricole tel le projet Agri-intégration, FermEmploi, AgriEmploi et apprentissage en milieu de travail.

LA HALTE

En 2020, la Coopérative de solidarité des services de remplacement agricole est devenue la Halte. Il s'agit d'un service de remplacement agricole qui permet à ses membres de s'offrir un répit ou de pallier une absence non-planifiée.

45 - Agricarrières

46 - Rapports annuels UPA 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021

MAIN-D'ŒUVRE ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Trouver de la main-d'œuvre n'est pas chose facile et la conserver représente son lot de défis sachant qu'il faut rivaliser avec un plus grand nombre de secteurs d'activités qui souffrent aussi d'un manque de main-d'œuvre et offrent des conditions salariales et de travail avec lesquelles le secteur agricole peine à rivaliser. Les emplois du secteur agricole sont souvent méconnus ou dans certains cas souffrent de préjugés. En 2020, la pandémie a généré beaucoup de stress et de préoccupations chez les entreprises agricoles au niveau de la gestion des ressources humaines. Un sondage effectué par l'Association agrotourisme et tourisme gourmand du Québec (AATGO) et les services des ressources éducatives (SRÉ) a révélé que « Le niveau de préoccupation global par rapport aux défis liés aux ressources humaines est très élevé ou assez élevé pour 71,3 % des répondants. »

Même si le secteur peut compter sur des outils comme les programmes d'apprentissage en milieu de travail, les entrepreneurs doivent adapter et faire évoluer leurs pratiques en gestion des ressources humaines pour attirer, satisfaire et conserver leurs employés sans négliger les aspects légaux qui entourent l'embauche et la gestion de la main-d'œuvre (propos de Martine Paris CEA Mauricie).

Selon le Centre d'emploi agricole (CEA), la problématique de main-d'œuvre agricole dans Nicolet-Yamaska est toujours aussi criante qu'avant la pandémie. Parmi les solutions se retrouvent la robotisation des fermes et l'embauche de travailleurs étrangers. Le gouvernement du Québec, dans son nouveau budget 2021-2022, annonce d'ailleurs renouveler l'aide financière à la robotisation et à l'augmentation de la productivité des activités de production végétale (Ménard, 2021).

La prévention n'est pas à négliger dans la gestion des ressources humaines. La manipulation d'animaux et d'équipements agricoles est le quotidien des employés. Le CEA offre les services de Mutuelle de prévention en matière de santé et sécurité. Au Centre-du-Québec, 82 entreprises agricoles sont membres de la Mutuelle de prévention.

Santé mentale chez les agriculteurs

La santé mentale des agriculteurs, pourtant de plus en plus préoccupante, tend à être ignorée. Plusieurs intervenants du milieu agricole ont mentionné que les dimensions humaines de l'agriculture sont encore peu considérées comparativement aux dimensions économiques et financières. « Les agriculteurs sont confrontés à des défis importants sur les plans économique, environnemental, social et psychologique⁴⁷ ».

47 - Bulletin Quintessence mars 2015

L'isolement que vivent de nombreux agriculteurs et la stigmatisation dont ils sont parfois victimes, notamment sur les réseaux sociaux, amplifient le stress existant. D'ailleurs au cours des dernières années, certains groupes d'activistes ont pris d'assaut des fermes pour y manifester leur désapprobation à l'égard des productions animales. Certaines intrusions illégales ont eu lieu nécessitant l'intervention policière et la demande d'injonction. Près de nous, en Ontario, le gouvernement a mis en place la loi 2019 sur la protection contre l'entrée sans autorisation et sur la protection de la salubrité des aliments.

DU SOUTIEN ADAPTÉ

Maria Labrecque Duchesneau a fondé, en 2003, l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) afin de pallier l'augmentation de cas de détresse chez les agriculteurs et au manque de soutien adapté à la clientèle du milieu agricole. En plus de la maison ACFA située à Saint-Hyacinthe, l'organisme emploie des travailleurs de rangs qui interviennent auprès des producteurs agricoles afin de détecter des signes précurseurs de détresse et de suicide. Le Centre-du-Québec dispose d'une travailleuse de rang.

L'Association québécoise de prévention du suicide, en collaboration avec l'UPA, a développé un programme de formation, les sentinelles, qui a été déployé auprès des professionnels qui côtoient des agriculteurs. Le rôle des sentinelles consiste à avoir des yeux et des oreilles sur le terrain pour détecter les signaux de détresse. Depuis 2016, le Québec compte plus de 1 200 sentinelles dont environ 200 sur le territoire Centre-du-Québec⁴⁸.

Le Programme d'aide pour agriculteurs (PAPA) offre un accès à des répondants capables d'orienter les agriculteurs vivant des situations difficiles vers les bonnes ressources. Le Centre-du-Québec est aussi outillé d'une coopérative de remplacement, la HALTE.

Pour mieux faire connaître les services en santé mentale s'adressant aux agriculteurs, un carnet sous forme d'un carnet de prescriptions a été distribué dans le réseau de la santé au Centre-du-Québec et plus particulièrement auprès des médecins de famille. L'Association québécoise de prévention suicide (AQPS), les Centres de prévention du suicide régionaux (CPS) ainsi que le Centre intégré de santé et services sociaux sont aussi des organismes de référence pouvant venir en aide aux agriculteurs.

48 - Guylaine Martin CRFA

LES ENTREPRISES AGRICOLES FAITS SAILLANTS

- De 2010 à 2020, diminution du nombre d'entreprises de 547 à 493
- Augmentation des entreprises maraîchères (13 à 17 entreprises entre 2010 et 2017)
- Diminution de la production veaux lourds (- 45 %)
- Augmentation du nombre d'entreprises ayant un revenu de 500 000 \$ et plus
- 19% des entreprises ont un revenu de moins de 50 000 \$
- De plus en plus endettées
- Diminution des revenus bruts en provenance du secteur laitier de 53 % à 47 % entre 2010 et 2020
- Augmentation des revenus bruts en provenance du secteur porcin de 19 % à 21 % entre 2010-2020
- Augmentation des revenus bruts en provenance du secteur des œufs de consommation de 12 % à 14 % entre 2010 – 2020
- Diminution des revenus bruts en provenance du secteur céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains, de 88 % à 77 % entre 2010-2020
- Augmentation des revenus bruts en provenance du secteur pomme de terre de 2 % à 5 % entre 2010-2020
- Augmentation du nombre d'entreprises certifiées biologiques de 20 à 32 entreprises entre 2010-2020.



De 2010 à 2020, la MRC de Nicolet-Yamaska a vu passer le nombre d'entreprises agricoles de 547 à 493, soit une baisse de 10 %. Toutefois, le nombre d'exploitants connaît une baisse moins marquée passant de 904 exploitants à 852, ce qui représente une baisse de 6 %.

Sans surprise, le **tableau 23** démontre que les productions dominantes sont demeurées les mêmes entre 2010 et 2020 autant dans le secteur végétal qu'animal. La majorité des secteurs de production ont connu une diminution de leur nombre d'exploitations entre 2010 et 2020.

Tableau 23 - Nombre d'exploitations (selon le site principal d'exploitation)

Productions	2010	2020	Variation
Bovins de boucherie	42	34	- 19 %
Bovins laitiers et production laitière	192	156	-19 %
Caprins	7	8	14 %
Œufs	6	7	17 %
Ovins	7	5	-29 %
Porcs	38	35	-8 %
Veaux lourds	20	11	-45 %
Poulets et dindons	16	19	19 %
Légumes frais	13	17	31 %
Légumes de transformation	12	11	-8 %
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	327	307	-6%
Cultures abritées	15	12	-20%
Fourrages	67	58	-13%
Pommes de terre	8	8	0 %

* Pour alléger la lecture, les productions pour lesquelles aucun comparatif n'était possible n'apparaissent pas dans ce tableau.

Secteur acéricole

En 2019, La MRC Nicolet-Yamaska comptait 59 entreprises acéricoles possédant du contingent, pour un total de 234 375 entailles et une production de 641 066 livres de sirop⁴⁹. L'ensemble de la région Centre-du-Québec compte 744 entreprises acéricoles détenant en contingent 4,3 millions d'entailles pour une récolte de 16,3 millions de livres de sirop et (PPAQ, 2020). En résumé, 5,5% du contingent émis dans la région se retrouve dans la MRC pour 1,4% du volume de sirop produit.

Le Centre-du-Québec se classe en quatrième position par rapport au nombre de livres produites dans la province. Le rendement à l'entaille a constamment progressé entre 2010 et 2020 dans la région, passant graduellement de 2,19 livres à 3,75⁵⁰.



Production laitière

Au cours des dix dernières années, 36 entreprises ont cessé la production laitière dans la MRC de Nicolet-Yamaska. En pourcentage, cela équivaut à une baisse de 19 % du nombre d'entreprises, une diminution moindre comparée à la période 2004-2010 où 90 exploitations (32%) ont cessé leurs activités⁵¹.

Dans la même période, les revenus ont connu une progression de l'ordre de 26 %. L'augmentation des revenus s'explique en bonne partie par l'augmentation de la production laitière, une hausse de 24 %⁵². Nous pouvons donc percevoir que la tendance à la consolidation des entreprises laitière se poursuit.

49 - PPAQ, 2021

50 - PPAQ, 2020

51 - 3MAPAQ, 2021a et MAPAQ, 2010

52 - ISP et FPLQ, 2021

Grandes cultures

Pour le secteur végétal, selon les données de la FADQ 2019, les productions dominantes étaient le maïs grain pour approximativement 36 % des superficies cultivées, suivi du soya avec 28 % des superficies et le foin pour 14 % des superficies.

Au niveau des céréales, les données d'assurance stabilisation de la FADQ indiquent une diminution de la production d'avoine. En 2010, 130 entreprises produisaient de l'avoine sur une superficie de 3 060 ha tandis qu'en 2020, 71 entreprises ont produit sur une superficie de 1 989 ha.

Il en va de même pour l'orge où en 2010, 59 entreprises produisaient sur une superficie de 1 076 ha tandis qu'en 2020, 24 entreprises cultivaient 879 ha d'orge.

Toutefois, la production de blé connaît une progression. En 2010, 51 entreprises ont cultivé 1 815 ha de blé. En 2020, 75 entreprises ont récolté du blé sur une superficie de 2 560 ha⁵³.

Même si la donnée n'est pas disponible pour l'instant, on constate une croissance de la production du seigle d'automne⁵⁴.

Production maraîchère

On remarque une croissance du nombre d'entreprises passant de 13 en 2010 à 17 en 2020. Pour le secteur des légumes de transformation, on a constaté une légère diminution d'entreprises qui étaient de 12 en 2010 et de 11 en 2020⁵⁵.

Canneberge

La culture de la canneberge occupe une place importante au Centre-du-Québec. Toutefois, on n'en retrouve que 98 ha dans la MRC ce qui représente seulement 2,5 % des superficies cultivées au Centre-du-Québec qui est de 3 943 ha⁵⁶.

53 - FADQ, 2022

54 - Club Yamasol

55 - MAPAQ, 2021a et MAPAQ 2010

56 - APCQ, 2019

Veaux lourds

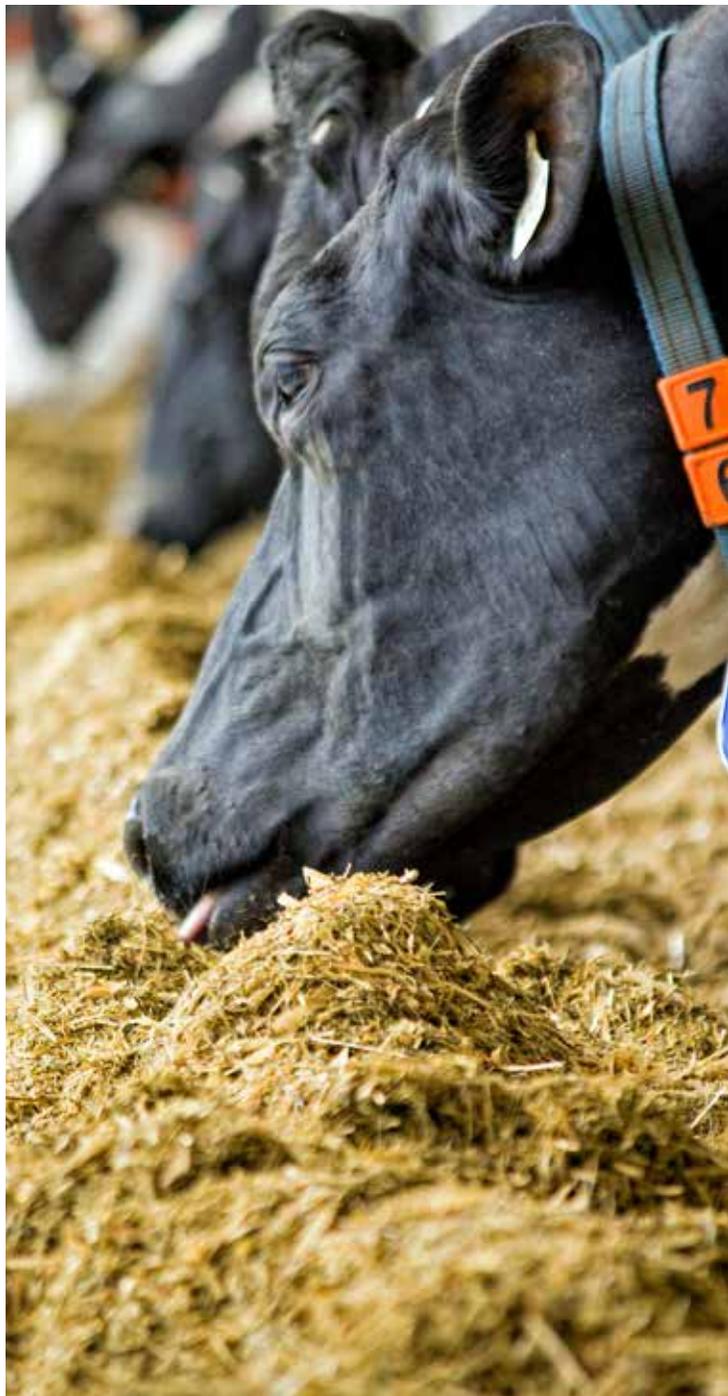
La production de veaux lourds connaît la baisse la plus marquée avec un taux de - 45 %, passant de 20 à 11 entreprises en 10 ans. Cette diminution des entreprises de veaux lourds et plus particulièrement les entreprises de veaux de lait est survenue à la suite des modifications apportées aux normes de bien-être animal qui exigeaient des investissements importants au niveau des bâtiments, l'abolition du programme d'assurance stabilisation et l'acquisition de l'entreprise Écolait par Délimax, propriété de la Famille Fontaine, faisant de celle-ci la plus grosse entreprise de veaux lourds en Amérique du Nord.

Production porcine

Selon les données de la FADQ, en production porcine et plus particulièrement le porc à l'engrais, même si le nombre d'entreprises a diminué passant de 11 à 8 entreprises, la production a quant à elle augmenté passant de 9 552 464 kg en 2010 à 12 105 721 kg en 2020.

Diversification des productions

De nouvelles productions tendent à apparaître dans le paysage de la MRC et plus particulièrement de nouvelles cultures végétales. Que ce soient des pommes de terre sucrées biologiques et/ou conventionnelles, des truffes, une diversification des légumes en champs (piments forts, bébé laitue, bok choy, etc.), des camerises et bleuets en corymbe, des poires, ces productions demeurent marginales.



L'agrotourisme

En 2020, 10 entreprises agricoles ont déclaré réaliser des activités d'agrotourisme à la ferme, comparativement à 11 en 2010⁵⁷. Parmi ces entreprises, on retrouve :

- Alpagas Fibrefine Sainte-Eulalie
- Au cœur du jardin Pierreville
- Érablière Prince Saint-Wenceslas
- Ferme aux mille et une Fibres Saint-François-du-Lac
- Ferme des Ormes Pierreville
- Ferme Jean-Yves Gamelin Pierreville
- Ferme le Roy du cerf Sainte-Perpétue
- Les jardiniers de la Chapelle Saint-François-du-Lac

La MRC se situe bonne troisième au Centre-du-Québec pour des destinations agrotouristiques derrière Arthabaska (19) et Bécancour (15). Un sondage mandaté à l'automne 2020 par l'Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec (AATGQ) révèle que la saison 2020 s'est mieux déroulée que prévue pour les producteurs agrotouristiques et artisans transformateurs. En effet, 61 % des répondants mentionnent avoir connu une saison semblable ou meilleure qu'en 2019 concernant l'achalandage et dans une proportion de 60 % pour les revenus. La majorité des répondants sont optimistes quant à l'avenir de leurs activités en agrotourisme pour la saison 2021 et 2022.

L'impact négatif se serait fait plutôt sentir du côté des restaurateurs, hébergeurs et autres pour qui les revenus ont été moins élevés chez 68 % d'entre eux.

La situation est beaucoup plus difficile pour les cabanes à sucre commerciales. Dans un article de la Terre de Chez-Nous paru le 22 décembre 2020 portant le titre « les cabanes à sucre commerciales tentent de sauver leur peau », on pouvait y lire une étude réalisée par l'Association des salles de réception et érablières du Québec. Cette étude nous apprend que le Québec compte officiellement 200 cabanes à sucre servant des repas. De ce nombre, 14 ont déjà fermé, 16 sont à vendre et 50 délaieront les repas. Sur la centaine de cabanes qui resteront en opération, 37 se disent près de la faillite.

Au Québec, 70 cabanes à sucre ont mis leurs efforts en commun afin de créer les boîtes gourmandes avec des plats à réchauffer ou prêts à cuisiner avec le slogan Ma cabane à la maison. L'érablière Prince située dans la MRC a fait partie des 70 cabanes qui ont lancé ce mouvement.

57 - MAPAQ, 2021a

Dans le plan d'action provincial sur l'avenir du tourisme gourmand, certains éléments pour le secteur agrotouristique ont été soulevés, comme :

- Désaisonnalisation par le développement d'activités en toutes saisons
- Qualité élevée et homogène du service à la clientèle
- Disponibilité de la main-d'œuvre pour faciliter la gestion et les opérations
- Capacité financière des entreprises pour développer les produits et services
- Mise en valeur des produits du terroir dans l'offre de restauration et les attraits touristiques.

Régie de production

Que l'on parle d'agriculture biologique, écologique, raisonnée ou même régénérative, l'agriculture de demain tend certainement vers des pratiques agricoles plus durables. Le nouveau Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030 du MAPAQ témoigne de cette volonté de poser des gestes concrets pour l'environnement et la société.

Dans le cadre du PAD, le bureau régional du MAPAQ Centre-du-Québec s'est fixé des objectifs à atteindre :

- Augmenter les superficies protégées en hiver de 62 % à 68 % d'ici 2025. Rappelons que 74 % des superficies cultivées sont en cultures annuelles.
- Augmenter la teneur en matière organique (MO) des sols pour atteindre 4 % et plus. En 2002, la teneur en MO de 4% et plus des sols était de 74%. En 2017, 55 % des superficies en culture avaient une teneur en MO de 4% et plus. La cible pour 2025 est de passer de 55 % à 68 % des superficies.
- Optimiser la gestion de l'eau principalement pour la rivière Saint-Zéphirin (tributaire de la rivière Nicolet) pour passer du statut de précaire à bonne d'ici 2030.
- Réduction de la concentration de phosphore de la rivière Saint-Germain (tributaire de la rivière Saint-François de 0,066 mg/l à 0,056 mg/l en 2030 et de la rivière Saint-Zéphirin (tributaire de la rivière Nicolet) de 0,120 mg/l à 0,102 mg/l.
- Augmenter les superficies de haies brise-vent de 32 ha à 48 ha d'ici 2025.

Il y a aussi des cibles provinciales de réduction de l'utilisation des pesticides de synthèse de 20 % et réduction des risques des produits utilisés (IRE et IRS). Pour atteindre les objectifs, le MAPAQ a annoncé un programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales

au montant de 14 M \$/année. Indice que les producteurs ont le souhait d'améliorer leurs pratiques agroenvironnementales, il n'aura fallu que 24 heures pour que l'entièreté du budget de 14 M \$ pour l'année 2022 soit engagée.

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'entreprises dans la MRC détenant une certification biologique est passé de 21 à 32 entreprises. De plus, 4 entreprises sont actuellement en pré-certification (CARTV, 2021).

Tableau 24 - Nombre d'entreprises agricoles ayant des produits certifiés biologiques sur le territoire de Nicolet-Yamaska

Type d'opération	2010	2016	2021
Production végétale	18	18	21
Acéricole	N/D	N/D	4
Production animale	9	10	7
Préparation alimentaire	4	5	7
Reconditionnement	3	3	2
TOTAL	20	21	32

(CARTV, 2021)

Le Québec est un leader de la production laitière biologique au Canada avec 53% des fermes biologiques canadiennes qui sont situées au Québec. La région du Bas Saint-Laurent est celle comptant le plus grand nombre de fermes laitières biologiques suivie par le Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches (PLQ). Les producteurs laitiers qui ont pris le virage biologique reçoivent une prime puisque produire du lait biologique exige des investissements importants. Toutefois, les nouveaux producteurs doivent attendre des mois voire des années avant de toucher à la prime. Cette situation est due au fait que la demande pour les produits laitiers biologiques stagne et que de plus en plus de producteurs prennent ce virage. Résultat : il n'y a pas de place pour tout le monde et de nombreux producteurs se retrouvent sur la liste d'attente (entrevue à la ferme Y. Lampron par ICI Mauricie de Radio Canada).



Le sirop d'érable biologique suscite beaucoup d'intérêt, tant de la part des producteurs et des acheteurs que des consommateurs. Selon les données des PPAQ, près de la moitié du sirop d'érable produit au Québec est certifié biologique afin de répondre à la demande croissante. La Norme biologique canadienne touche divers éléments dont notamment l'aménagement de l'érablière, la diversité végétale, le contrôle des ravageurs, l'entaille ainsi que la collecte et la transformation de l'eau d'érable. Le Québec se positionne au premier rang de la production mondiale de sirop d'érable biologique.

Les nouvelles règles de bien-être animal ont aussi une incidence sur la régie de production. Dans la production de veau de lait, les stalles de production individuelle ont été remplacées par des logements collectifs. Le logement des truies gestantes en cages individuelles est remplacé par le logement en groupe. Le secteur des œufs de consommation procède aussi à des changements où les cages conventionnelles sont remplacées par des espaces enrichis ou par des volières ou poules en liberté. Le tout nouveau code des bonnes pratiques qui entrera prochainement en vigueur exigera que les producteurs laitiers fassent faire davantage d'exercice à leurs vaches, plus particulièrement dans les entreprises où les vaches sont en stabulation entravée.

Répartition des entreprises par strate de revenu brut

Il est intéressant de connaître la répartition des entreprises par strate de revenu brut qui représente un indicateur de la taille des entreprises.

Tableau 25 - Revenu agricole – Strate Centre-du-Québec 2020

Découpage territorial MRC	0 \$ à 50 000 \$	50 000 \$ à 150 000 \$	150 000 \$ à 500 000 \$	500 000 \$ et plus
L'Érable	224	135	166	117
Bécancour	140	66	88	97
Arthabaska	289	175	172	207
Drummond	188	132	187	181
Nicolet-Yamaska *	96	80	152	165
Centre-du-Québec	937	588	765	767

* Excluant la réserve Odanak

Au Centre-du-Québec, la MRC de Nicolet-Yamaska est celle qui a le moins d'entreprises ayant un revenu de 50 000 \$ et moins. On en retrouve davantage dans les strates de 150 000 \$ à 500 000 \$ et 500 000 \$ et plus. Si on décortique davantage les chiffres, la MRC Nicolet Yamaska compte 36 % de ses entreprises qui ont un revenu annuel brut sous les 150 000 \$, tandis que 31 % ont un revenu brut se situant entre 150 000 \$ et 500 000 \$ et 33 % des entreprises ont un revenu supérieur à 500 000 \$. À ne pas négliger, il y a quand même 19% des entreprises qui ont un revenu inférieur à 50 000 \$.

Par rapport à 2010, les entreprises de moins de 150 000 \$ sont demeurées relativement stables tandis que le nombre d'entreprises entre 150 000 \$ et 500 000 \$ a diminué de 9 % et celles de plus de 500 000 \$ a augmenté de 12 %⁵⁸.

Ce constat nous amène à percevoir que si le nombre d'entreprises agricoles a diminué, d'autres ont augmenté en taille, signe d'une certaine concentration de la production.

58 - MAPAQ, 2010 et MAPAQ, 2021a

Tableau 26 - Revenu agricole - Strate MRC de Nicolet-Yamaska

Strate	2010		2020	
0 \$ - 50 000 \$	108 / 547	19,74 %	96 / 493	19,47 %
50 000 \$ - 150 000 \$	102 / 547	18,65 %	80 / 493	16,23 %
150 000 \$ - 500 000 \$	220 / 547	40,22 %	152 / 493	30,83 %
500 000 \$ et +	117 / 547	21,39 %	165 / 493	33,47 %

Situation financière des entreprises agricoles

La gestion d'une entreprise agricole est de plus en plus complexe et de plus en plus exigeante. Plusieurs facteurs influencent le revenu. Des températures plus clémentes, une amélioration des rendements, une diminution du taux de mortalité dans le cas des productions animales, une amélioration de l'efficacité à la ferme, la situation des marchés, les programmes de soutien du revenu, des changements dans les différentes législations, etc. Dernièrement, le vice-président aux opérations pour le Québec à Financement agricole Canada mentionnait lors d'une entrevue pour le journal de la TCN (7 avril 2022) que l'augmentation des taux d'intérêt se traduira par une perte financière de l'ordre de 100 à 200 M\$ pour l'ensemble des fermes du Québec.

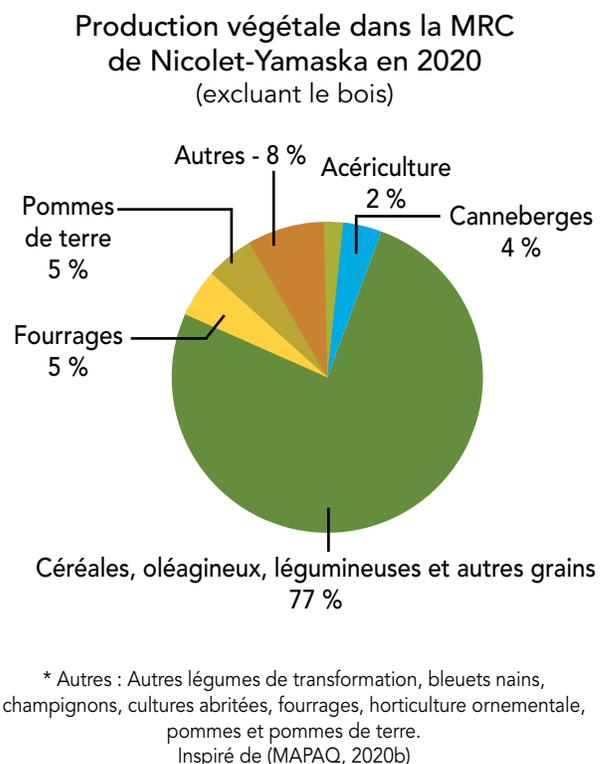
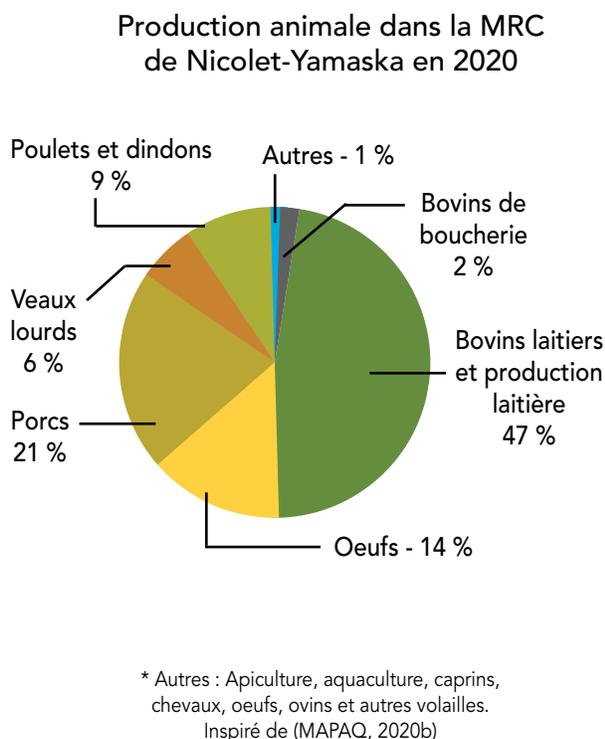
L'endettement continue d'augmenter dans le secteur agricole québécois passant de 14,7G\$ en décembre 2015 à 23,2G\$ en décembre 2020. L'achat des terres à haut prix et la construction de bâtiments plus modernes expliquent en grande partie l'augmentation de l'endettement des fermes. S'ajoute la hausse du prix des intrants ce qui se reflètera par une hausse des coûts de production. La gestion du risque devient cruciale pour la bonne marche de l'entreprise.

Dans le Bioclip actualité bioalimentaire de mai 2021, on mentionne que l'actif moyen des fermes au Québec avait une valeur marchande de 3 M \$ au 31 décembre 2019 ce qui est 2 fois plus qu'en 2009. Il n'est pas surprenant que malgré l'augmentation de l'endettement des fermes, le taux d'endettement est demeuré sensiblement le même entre 2009 et 2019 pour se situer à 29 %. L'appréciation de la valeur des terres y est pour beaucoup dans l'augmentation des actifs.

Malgré la diminution des entreprises dans la MRC, ces dernières ont engendré un revenu brut total de 296 622 684\$⁵⁹ représentant une augmentation de 44 % par rapport à 2010 (205 M \$).⁶⁰ Au Centre-du-Québec, les revenus totaux ont atteint 1 536 617 252 \$. La MRC Nicolet-Yamaska arrive au 4^e rang avec 19 % des revenus totaux de la région. L'agro-indicateur 2021 publié par la FADQ mentionne que malgré les perturbations, les exigences et les contraintes engendrées par la COVID-19, les recettes monétaires agricoles (RMA) québécoises ont atteint en 2020 un niveau record et ce, grâce à la résilience de la chaîne d'approvisionnement, dont notamment celle du maillon agricole. Toutefois, certaines entreprises dont les produits sont vendus au secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des établissements institutionnels publics et privés ont vécu des difficultés particulières.

Comme on peut voir au **graphique 8**, 77 % des revenus du secteur végétal proviennent des grandes cultures (maïs, oléagineux, céréales) et 5 % de la culture des pommes de terre. Les 18 % restants sont dispersés dans une douzaine de productions végétales. Par ailleurs, pour le secteur animal, 82 % des revenus proviennent de 3 secteurs de production : en tête de liste, le secteur laitier avec 48 %, suivi du secteur porcin avec 21 % et 14 % pour le secteur des œufs de consommation.

Graphique 8 - Répartition des revenus selon le type de production



59 - Fiches d'enregistrement des entreprises agricoles
60 - MAPAQ 2021a

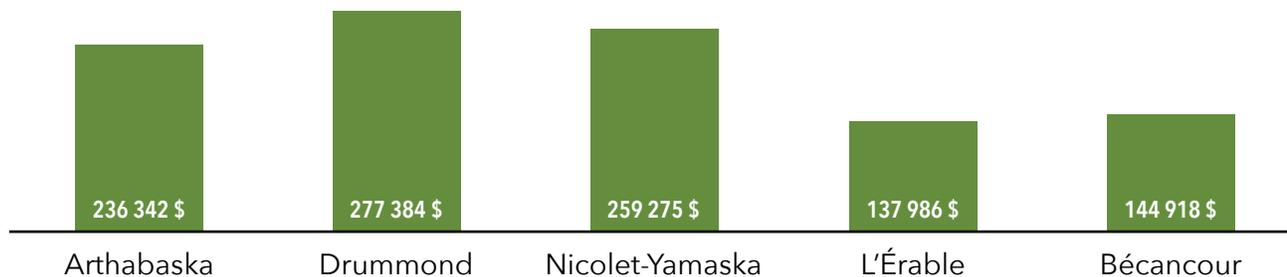
Tableau 27 - Revenu - productions animales et végétales

	Nombre exploitations animales	Revenu productions animales	Nombre exploitations végétales	Revenu productions végétales
Nicolet-Yamaska	262	194 049 809 \$	380	97 512 386 \$
Drummond	401	303 040 271 \$	478	132 199 790 \$
Érable	299	133 828 287 \$	526	84 159 763 \$
Bécancour	202	126 242 888 \$	306	47 839 704 \$
Arthabaska	476	265 156 739 \$	634	145 077 366 \$
Centre-du-Québec	1 640	1 022 317 993 \$	2 324	506 794 009 \$

Source : MAPAQ 2021-03NY.

Les entreprises en production végétale de la MRC se classent bonnes deuxièmes après la MRC de Drummond pour avoir généré le plus de revenus.

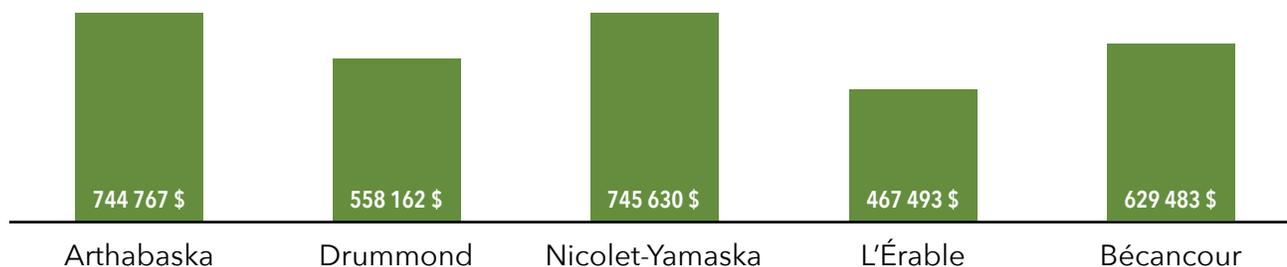
Graphique 9 - Revenu par entreprise en production végétale Centre-du-Québec 2020



Source : Portrait SADC CDQ VF 2020

Mieux encore, les entreprises en production animale se classent bonnes premières au Centre-du-Québec pour avoir généré les revenus les plus importants.

Graphique 10 - Revenu par entreprise en production animale au Centre-du-Québec 2020

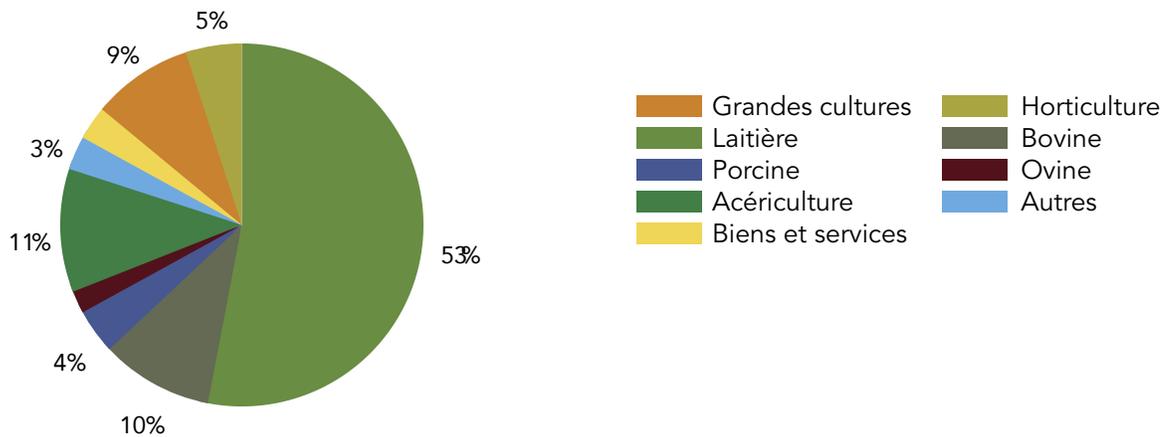


Source : Portrait SAD CDQ VF 2020

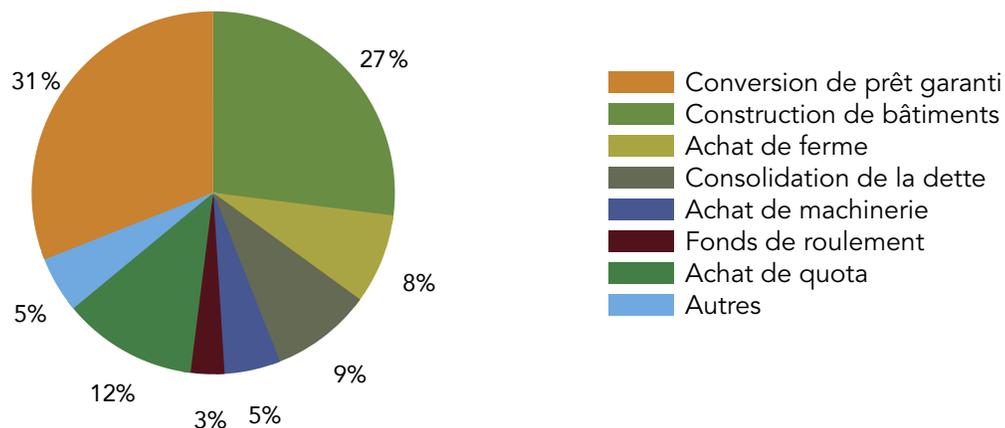
Financement

Selon le rapport de la FADQ, la répartition du financement agricole en 2010-2019 au Centre-du-Québec a bénéficié principalement à 3 secteurs soit la production laitière, la production bovine et l'acériculture.

Graphique 11 répartition du financement agricole 2010-2019 Centre-du-Québec



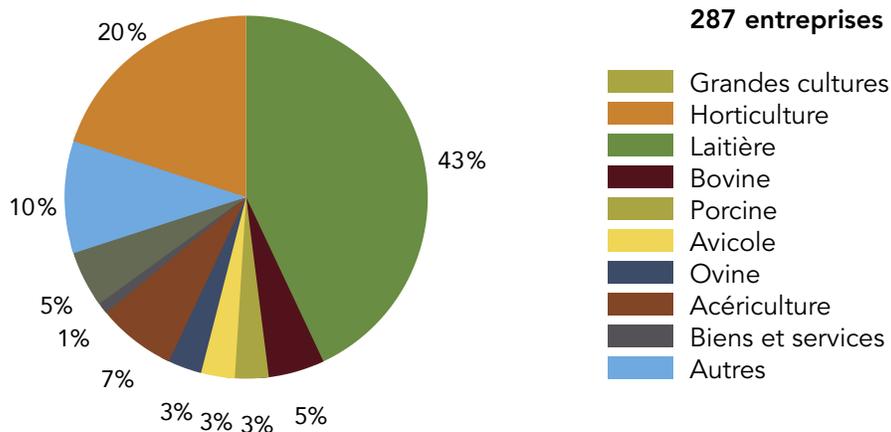
Graphique 12 L'utilisation du financement



Le financement a surtout servi à la construction de bâtiments et à la conversion de prêt garanti.

Dans la même période, la répartition des subventions à la relève au Québec (temps plein), nous apprend que 20 % des subventions se retrouvent dans le domaine de l'horticulture et 43 % dans le secteur laitier. Le graphique suivant est intéressant à suivre, car l'horticulture semble se tailler une place.

Graphique 13 - Répartition des subventions à la relève au Québec



Programme de paiements anticipés (PPA)

Le PPA est un programme fédéral de garantie d'emprunt qui permet aux producteurs d'avoir accès plus facilement à des avances de fonds à faible taux d'intérêt. À titre d'exemple, l'intérêt sur les premiers 100 000 \$ est entièrement payé par le programme fédéral.

L'agriculture urbaine (AU)

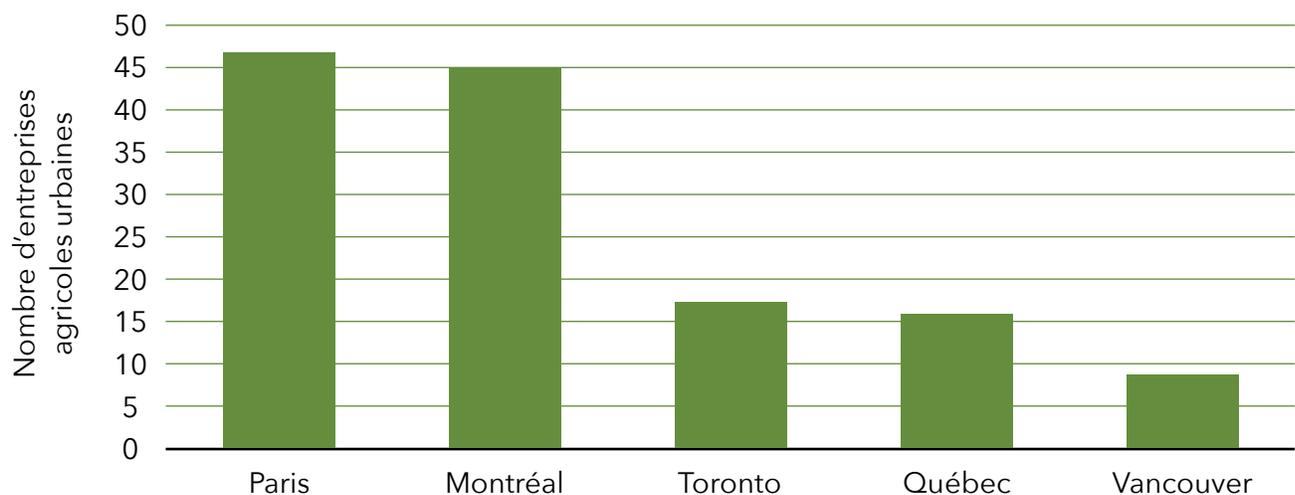
À l'échelle mondiale, l'agriculture urbaine est pratiquée par 800 millions de personnes, dont 200 millions en productions marchandes qui procurent 150 millions d'emplois à temps plein et représentent 15 % des denrées alimentaires mondiales⁶¹.

Mais qu'est-ce que l'agriculture urbaine ? La définition du MAPAQ fait consensus :

« L'ensemble des activités de production d'aliments souvent, mais pas exclusivement réalisées à petite échelle dans la ville et qui utilisent des ressources, des produits et des services qui se trouvent dans la ville. Fournissant des produits agricoles et des services pour une consommation locale, l'agriculture urbaine peut prendre différentes formes : communautaires, commerciales ou privées, etc. ».

Le tout premier portrait de l'agriculture urbaine commerciale au Québec a été fait par le CRETAU en 2018. D'un seul producteur urbain recensé en 2001 au Québec, nous sommes passés à 50 en 2018 et à 103 en 2020.⁶² Un rapport loin d'être anodin puisque le Québec mène le bal à l'échelle canadienne et même à l'international quant au nombre de fermes urbaines commerciales. L'aspect écologique des fermes urbaines donne une bonne image, car plusieurs recyclent des déchets alimentaires de la ville et réduisent le transport en étant directement à proximité des citoyens. Dans un article paru dans la TCN en juin 2022, on y apprend qu'en bordure de l'autoroute métropolitaine à Montréal, un ancien bâtiment manufacturier abrite une vingtaine d'entreprises et organismes, lesquels forment la plus grande coopérative d'agriculture urbaine : la centrale agricole.

Graphique 14 - Entreprises agricoles urbaines



L'AU, en plus de procurer des denrées alimentaires, est considérée comme une infrastructure verte de résilience individuelle et collective face aux changements climatiques et sociaux. Toits verts, murs végétalisés, des aménagements paysagers, serres, jardins communautaires ou collectifs, l'agriculture se fait maintenant de différentes façons et utilise des infrastructures existantes dans la plupart des cas.

L'AU est aussi considérée comme étant multifonctionnelle ayant des impacts sociaux, éducatifs, qui crée des emplois, sans oublier les impacts positifs sur la santé psychologique et physique, l'environnement et l'alimentation.

Le MAPAQ et le MAMH ont publié un guide sur l'AU. Plusieurs villes et municipalités ont adopté une politique en AU, c'est le cas de la ville de Victoriaville au Centre-du-Québec. De plus, le MAPAQ a lancé cet été un programme de financement à l'intention des communautés qui souhaiteraient se doter d'un plan de développement d'une communauté nourricière.

62 - Rapport CRETAU

Dans la MRC de Nicolet-Yamaska, on retrouve la serre-école de l'école La Jeunesse de Sainte-Perpétue. Sainte-Monique a disposé sur le terrain de l'église plusieurs bacs de légumes. Neuractiv, clinique santé située à Nicolet, a développé un jardin servant à réhabiliter certains de leurs patients qui ont des problèmes neuro-musculo-squelettiques. On retrouve aussi dans la MRC des jardins communautaires et des actions de citoyens dans le cadre du mouvement des Incroyables comestibles. De commerciale à l'impact social, l'AU a plusieurs visages et ces différentes formes nécessitent une bonne planification. Pour ce faire, le plan d'urbanisme est le principal outil de planification de l'aménagement du territoire à l'échelle locale.

Souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire se veut un projet de société. À cet égard, le gouvernement du Québec a instauré une politique bioalimentaire dont la vision est stipulée de la façon suivante : « un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et Québécois ». La COVID-19 a mis en évidence nos lacunes en matière de souveraineté alimentaire. Dans un communiqué, l'UMQ mentionnait ceci : « les municipalités du Québec ont un rôle à jouer en mettant en place des actions pour stimuler et orienter l'offre et la demande domestiques ». Les actions préconisées par l'UMQ sont : d'éduquer et sensibiliser les enfants, instaurer des marchés publics, permettre et encourager l'AU et protéger le territoire agricole.

La MRC de Nicolet dispose de certaines infrastructures de production et de transformation et de mise en marché qui seront détaillées dans les prochaines sections.

L'achat local est devenu un critère important pour près de 1 consommateur sur 3 au Québec selon un sondage CROP. L'observation de la consommation responsable (OCR) de son côté mentionne qu'en 2021, 59 % des Québécois ont eu des pratiques fréquentes de consommation locale et 45,7 % déclarent avoir découvert des entreprises locales depuis le début de la crise.

LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION FAITS SAILLANTS

- Augmentation du nombre d'entreprises qui font de la transformation alimentaire (16 à 19 entreprises de 2010-2020)
- Vente du CITAN
- Accès restreint au service d'abattage
- Aucune entreprise disposant d'un C1 dans la MRC offrant services à forfait
- Projet pilote d'abattage de volailles à la ferme
- 134 entreprises vendent en circuit court principalement kiosque à la ferme
- Développement de sites transactionnels (panier local, mon marché, entreprises agricoles)
- Augmentation de l'achat local
- Projet achat local « Les petits ambassadeurs » CPE Centre-du-Québec
- Campagne de promotion « Notre Centre-du-Québec, Goûtez-Y » (une soixantaine d'entreprises participantes dont 8 situées dans la MRC).
- Développement de plateformes transactionnelles pour diminuer le gaspillage alimentaire (exemple FOOD HERO) ainsi qu'aux champs comme Artha-Récolte MRC Arthabaska.



La transformation

Elles étaient 19 entreprises agricoles à réaliser de la transformation alimentaire en 2020, en augmentation, alors qu'elles étaient 16 en 2010.⁶³ Ces données ne prennent pas en compte les transformateurs qui achètent la matière première. Il en va de même pour les produits transformés d'érable. Le CITAN, qui offrait aux producteurs et transformateurs la possibilité de transformer leurs produits et de les préparer pour la commercialisation avec la norme C1 du MAPAQ, a été vendu à l'entreprise la Casa Das Tias qui produit des sauces et épices Piri-Piri .

Au Québec, on retrouve trois catégories d'abattoirs : ceux opérant avec une licence de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ; ceux détenant un permis du MAPAQ, communément appelés abattoirs provinciaux (de type A) ; et enfin, les abattoirs de proximité, également assujettis aux règles du MAPAQ, mais soumis à beaucoup plus de contraintes en ce qui concerne la commercialisation de leurs produits.

Les abattoirs au Québec en chiffres :

Avec licence fédérale	28
Avec licence provinciale (permis du MAPAQ)	24
Proximité	28

Au Centre-du-Québec, on retrouve 3 abattoirs détenant une licence fédérale, 2 détenant une licence provinciale et 5 ayant une licence d'abattoir de proximité. Situé dans la MRC, on retrouve l'un des abattoirs détenant un permis provincial, soit Boucherie A. Côté situé à Sainte-Eulalie qui fait de l'abattage à forfait à l'exception de la volaille et du lapin. La Boucherie du coin de l'Ouest, Les Viandes Rheintal et La Jambonnière sont les seuls à offrir le débitage à forfait dans la région et détenant un permis de vente en gros de produits carnés – charcuterie générale (C1). La Carotte joyeuse dont les installations se trouvaient au CITAN détient un C1. L'organisme est à la recherche de nouveaux locaux et est à revoir son plan d'affaires.

63 - MAPAQ, 2021a

La commercialisation

MODE DE COMMERCIALISATION

La commercialisation est divisée en deux catégories : vente en circuit court et vente en circuit long. On retrouve dans la vente en circuit court les ventes directes au consommateur et les ventes directes à un intermédiaire. La vente en circuit long est celle où il y a plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.

La MRC Nicolet-Yamaska compte 134 entreprises qui effectuent des ventes en circuit court et 442 entreprises en circuit long. Une même entreprise peut effectuer des ventes en circuit court et circuit long.

Tableau 28 - Nombre d'entreprises effectuant des ventes en circuit court et en circuit long

	Nombre exploitations agricoles		
	Vente en circuit court (directement au consommateur)	Vente en circuit court (directement à un intermédiaire)	Vente en circuit long (plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur)
Nicolet-Yamaska	93	41	442
Bécancour	130	39	325
Drummond	181	46	595
Arthabaska	249	73	726
Érable	133	41	577
Centre-du-Québec	786	240	2 665

Source : MAPAQ données portant sur le secteur bioalimentaire de la région Centre-du-Québec et les MRC.

Plusieurs secteurs de production ont opté pour la commercialisation en circuit long et ont utilisé la loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche pour développer leur mise en marché à l'échelle provinciale connue sous le nom de plan conjoint.

Il s'agit des secteurs : acériculture, bleuets Saguenay-Lac-St-Jean, bovins, chèvres, cultures commerciales, fruits et légumes de transformation, lait, lapins, œufs de consommation, œufs d'incubation, agneaux et moutons, plants forestiers, pommes, pommes de terre, porcs, volailles, pêches. Les producteurs forestiers ont opté pour des plans de mise en

marché régionaux. L'existence d'une mise en marché en circuit long à l'échelle provinciale n'empêche nullement un producteur de développer sa propre vente en circuit court ou long.

Certains irritants ont été soulevés à l'égard des plans conjoints et plus particulièrement ceux où des contingents sont appliqués. À titre d'exemple, les fermes ne détenant pas de contingents pour poules pondeuses sont limitées à 100 poules. Toutefois, un programme provincial a été mis en place et permet annuellement à 5 entreprises d'obtenir un droit de produire de 500 poules sans avoir à acheter le quota. Les œufs doivent être commercialisés qu'en circuit court directement aux consommateurs.

Du côté de la volaille, depuis 2020, un nouveau programme a vu le jour et permet à 10 candidats par année d'obtenir un contingent annuel pour la production d'un maximum de 2 000 poulets ou 6 000 kilos en poids vif. Le candidat est responsable de développer sa mise en marché comportant au plus un seul intermédiaire (circuit court).



LIEUX DE COMMERCIALISATION

Dans la première catégorie « vente directement à un consommateur », on retrouve : l'autocueillette, kiosque à la ferme, kiosque hors ferme, marché public, agriculture soutenue par la communauté (paniers de légumes, œufs, viandes, etc.) et les ventes internet transactionnelles. Dans la seconde catégorie « vente directement à un intermédiaire », on retrouve : hôtels, restaurants, boutiques spécialisées, épiciers propriétaires et certaines institutions.

À la MRC, la vente en kiosque à la ferme est la plus populaire avec 35 entreprises qui ont déclaré ce mode de commercialisation en circuit court. Par ailleurs, 11 entreprises ont déclaré vendre en marché public, 9 en kiosque hors ferme, 8 en autocueillette et 6 entreprises utilisent le mode agriculture soutenue par la communauté (paniers de légumes, de viandes, etc.). Seulement 6 entreprises ont déclaré avoir un site transactionnel. Une entreprise peut avoir déclaré des ventes dans plus d'une catégorie. Malheureusement, il n'est pas possible de comparer les données de 2020 à celles de 2010, puisqu'elles n'ont pas été saisies de la même manière.

Pour un producteur agricole qui désire faire transformer et commercialiser de la viande directement aux consommateurs, les possibilités sont restreintes au Centre-du-Québec.

Dans la MRC de Nicolet-Yamaska, seul l'abattoir la Boucherie Alphonse Côté détient un permis provincial et offre un service d'abattage à forfait. Aucune entreprise dans la MRC détient un permis de vente en gros de produits carnés-charcuterie générale communément appelé un C1. Il n'y en a que 3 au Centre-du-Québec : La Boucherie du coin de l'Ouest, Les Viandes Rheintal et La Jambonnière. Deux de ces entreprises ont un carnet de commandes tellement rempli qu'elles ne sont pas en mesure de répondre à la demande des producteurs ayant besoin de découpes à forfait. Ainsi, le producteur qui veut commercialiser lui-même sa viande en circuit court doit s'attendre à parcourir de longues distances pour faire abattre et transformer ses carcasses.

Pour la volaille et le lapin, la situation est encore plus problématique. Les abattoirs les plus proches qui offrent un service forfaitaire sont les Volailles des Cantons à Sainte-Hélène-de-Bagot en Montérégie, l'Abattoir R. Pouliot et fils à Saint-Henri en Chaudière-Appalaches et la Ferme Orléans dans la région de la Capitale nationale⁶⁴.

Les abattoirs de proximité ne répondent pas aux normes édictées par le MAPAQ et ne peuvent donc pas être utilisés pour développer la commercialisation de la viande en circuit court. Le producteur qui envoie ses bêtes dans un abattoir de proximité le fait pour sa consommation personnelle ou vend ses animaux directement à l'abattoir de proximité qui peut commercialiser de la viande à son entreprise seulement.

64 - MAPAQ, 2021b

Le MAPAQ est bien au fait de la problématique du faible nombre d'abattoirs et a entrepris un important chantier de révision de sa loi. Un projet pilote d'abattage de volailles à la ferme est en cours présentement. Les entreprises intéressées ont été invitées à déposer leur candidature. Aucune entreprise au Centre-du-Québec n'a déposé sa candidature. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce projet pilote.

HÔTEL RESTAURANT INSTITUTION (HRI)

Dans le guide d'accès au marché institutionnel publié par le MAPAQ, même si la donnée remonte à 2013, le marché des HRI représente 35 % de la demande alimentaire au Québec. Un marché qu'il ne faut surtout pas négliger. La MRC ne dispose pas de liste des entreprises qui commercialisent dans les HRI. Le marché institutionnel est qualifié de complexe et plus particulièrement le réseau institutionnel public dans lequel on retrouve le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation, les sociétés d'État et les services correctionnels.

Ces établissements ont des spécificités en termes d'approvisionnement notamment leurs mécanismes d'acquisition des biens et services qui sont encadrés par la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). Contrairement au marché institutionnel public, le marché institutionnel privé n'est pas soumis aux LCOP. Les services de garde, les établissements d'enseignement privé, les centres d'hébergement privés pour aînés, les établissements privés conventionnés, les services alimentaires en milieu de travail et les entreprises de transport offrant des repas aux passagers font partie de cette catégorie.

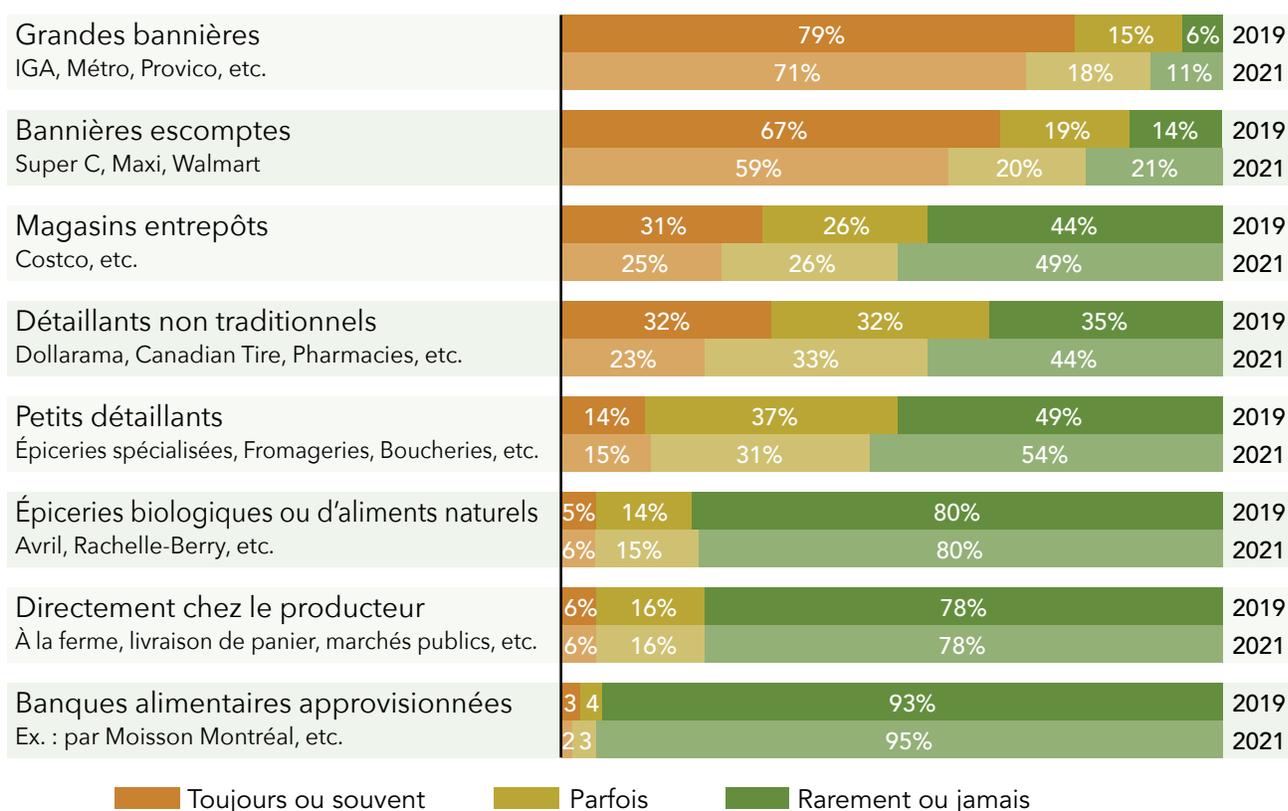
Au Centre-du-Québec, les CPE font l'objet d'un projet pilote. L'objectif du projet est d'augmenter l'accès physique et économique d'aliments frais, diversifiés, sains, de source locale. Neuf CPE ont accepté de participer au projet. Le projet vise aussi à mettre en place des mécanismes d'approvisionnement reproductibles à l'ensemble des CPE et accessibles à d'autres institutions.

La restauration représente bon an, mal an 80 % des ventes du réseau HRI (source : MAPAQ). Ce marché plus accessible pour les ventes en circuit court a été un secteur durement éprouvé par la pandémie. Il est difficile pour l'instant de déterminer les impacts de la pandémie sur le service de la restauration dans la MRC Nicolet-Yamaska. Il en va de même pour le secteur de l'hôtellerie.

COMMERCES ALIMENTAIRES

Les grandes bannières, suivies des bannières à escompte, demeurent encore les principales sources d’approvisionnement en nourriture au Québec.⁶⁵

Tableau 29 - Lieux d’achat des aliments
Fréquence d’utilisation des commerces alimentaires



En 2017, le MAPAQ a publié un Bioclips dans lequel est expliquée la difficulté de trouver une méthode fiable pour évaluer la progression de la part des produits québécois en supermarché.

Somme toute, le MAPAQ en est venu à la conclusion qu’il existe deux façons d’accroître la part du contenu québécois dans les achats alimentaires, soit d’augmenter la valeur ajoutée dans les produits fabriqués et vendus au Québec ou d’utiliser plus d’intrants (ingrédients) du Québec dans la filière bioalimentaire.

65 - CIRANO

Tableau 30 - Contenu québécois dans les produits alimentaires vendus au Québec

	2012	2014	2015	2016
Demande alimentaire au Québec (G\$)	37,6	39,1	40,5	42,8
Contenu québécois (%)	58 %	58 %	57 %	57 %
Milliards de dollars	21,7	22,4	22,9	24,2

L'un des effets positifs de la pandémie est la prise de conscience collective des Québécois sur l'importance de l'achat local et de l'autonomie alimentaire. En mars 2021, le journal Le Nouvelliste publiait les résultats du sondage mené par la firme Navigator où 82 % des consommateurs québécois ont fait des efforts pour acheter québécois depuis le début de la pandémie. Il reste à voir si cette tendance perdurera dans le temps, car le taux d'inflation actuel et l'augmentation considérable du prix du panier d'épicerie pourraient brouiller les cartes.

Tableau 31 - Sondage auprès des consommateurs

Achat de produits d'ici En hausse à tous les âges					
	TOTAL	18-24	25-45	46-64	65 +
J'achète plus de produits québécois	82 %	73 %	77 %	83 %	92 %
J'achète moins de produits québécois	18 %	27 %	23 %	17 %	8 %

Base : Échantillon total (n=1 200)

Tableau 32 - Sondage régional

Achat de produits d'ici En hausse dans toutes les régions								
	TOTAL	Montréal	Québec	Trois-Rivières	Saguenay	Sherbrooke	Gatineau	Reste de la province
J'achète plus de produits québécois	82 %	82 %	80 %	81 %	82 %	81 %	84 %	83 %
J'achète moins de produits québécois	18 %	18 %	20 %	19 %	18 %	19 %	16 %	17 %

Base : Échantillon total (n=1 200)

Tableau 33 - Achat local | Les comportements par région

	TOTAL	Montréal	Québec	Trois-Rivières	Saguenay	Sherbrooke	Gatineau	Reste de la province
Je favorise l'achat local lorsque possible	31 %	30 %	26 %	29 %	35 %	26 %	29 %	35 %
Je favorise l'achat local si c'est plus avantageux	38 %	39 %	38 %	43 %	35 %	49 %	41 %	35 %
Je n'ai rien changé à mes habitudes	31 %	30 %	36 %	29 %	30 %	29 %	31 %	30 %

Base : Échantillon total (n=1 200)

Au Centre-du-Québec, l'identifiant « Notre Centre-du-Québec Goûtez-y ! » a refait surface et vise dans une première phase à promouvoir l'achat des produits centricois en épicerie. Une soixantaine d'entreprises jusqu'à présent ont adhéré à la campagne promotionnelle dont 8 situées dans la MRC de Nicolet-Yamaska. En août 2020, l'UPA a procédé au lancement de l'application Mangeons local.



ACHAT EN LIGNE

En mars 2020, les mesures destinées à ralentir la propagation de la COVID-19 ont eu une nette incidence sur la façon dont les consommateurs effectuaient leurs achats alimentaires. La fermeture des restaurants, entre autres, a amené les gens à augmenter leurs achats en épicerie, mais en diminuant le nombre de visites. L'achat en ligne, la livraison à domicile, les boîtes repas ont eu la cote. Les plateformes transactionnelles se sont multipliées et pour certaines entreprises, ce fut leur planche de salut.

ACHATS ALIMENTAIRES À LA MRC NICOLET-YAMASKA

Dans les 16 municipalités qui composent la MRC, trois ne disposent d'aucun magasin commercialisant des denrées alimentaires. Il s'agit de Sainte-Monique, la Visitation-de-Yamaska et Saint-Elphège. Huit municipalités disposent de restaurants et/ou dépanneurs mais n'ont pas d'épicerie.

LE CONSOMMATEUR : UN ÊTRE COMPLEXE

CIRANO a aussi publié un baromètre de la confiance des consommateurs québécois à l'égard des aliments. Dans les faits saillants 2021, on y retrouve :

- 49% des Québécois affirment que depuis le début de la pandémie, ils achètent plus souvent des aliments produits au Québec ;
- 54% des Québécois prévoient augmenter un peu ou beaucoup leur consommation d'aliments du Québec (contre 48% en 2019) ;
- 71% des Québécois ont davantage confiance dans les aliments du Québec que dans les aliments importés ;
- 83% des Québécois considèrent aujourd'hui (février 2021) le secteur alimentaire comme un service essentiel, alors qu'au printemps 2020, 67% étaient de cet avis au début du premier confinement ;
- Les Québécois mettent l'accroissement de l'autonomie alimentaire du Québec en première place du classement des choix de société auxquels le Québec devrait donner la priorité, vient en seconde d'encadrer le prix des aliments de première nécessité, en troisième l'accès à des aliments favorables pour la santé, en quatrième place favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et en cinquième place maintenir l'emploi et l'activité dans le secteur alimentaire au Québec ;
- Ce sont les Québécois âgés de 55 à 74 ans qui achètent le plus d'aliments produits au Québec et qui veulent augmenter la consommation ;
- Parmi les enjeux les plus préoccupants, en première position : le prix des aliments, 77% des Québécois sont très ou plutôt préoccupés.

De toutes ces statistiques bienveillantes à l'égard des produits alimentaires québécois, il sera intéressant de suivre les travaux d'Amélie Guèvremont, spécialiste du comportement du consommateur et de la gestion de marque. Dans ses travaux en cours, elle cherche à comprendre le consommateur québécois dans toute sa complexité et à travers de nombreux paradoxes. Comme elle le mentionne : « nous sommes tous et toutes en faveur de choix plus écologiques, mais dans les faits, pourquoi prend-on souvent des décisions non conformes à cette aspiration ? ».

Au cours des dernières années, des groupes d'activistes se sont manifestés. Plus particulièrement le groupe d'activistes Vegan qui s'est introduit dans le restaurant Joe Beef de Montréal ainsi que dans une entreprise porcine. S'ajoutent à ce palmarès plusieurs manifestations. Aujourd'hui, des consommateurs se disent végétarien ou végétalien ou crudivore ou flexitarien ou carnivore ou consomment que des aliments biologiques, bref la liste s'allonge ce qui complexifie la commercialisation des produits alimentaires.

Gaspillage alimentaire

Au cours des dernières années, des efforts ont été faits pour réduire le gaspillage alimentaire. Il a été évalué que 40 % de la nourriture produite est jetée en raison des dates limites de vente exagérément proches. Au lieu de jeter les aliments, différentes applications mobiles ont été développées et offrent à rabais les aliments dont la date de péremption se rapproche. À titre d'exemples: Flashfood, FoodHero, Foody Savior, Sauvegarde, Too Good To Go. Sur sa plateforme web, RECYC-QUEBEC diffuse de nombreuses informations à ce sujet et fait la promotion des outils disponibles pour réduire le gaspillage alimentaire.

Si le gaspillage alimentaire était un pays, il serait le 3^e plus gros émetteur de GES après la Chine et les États-Unis (Source : RECYC-QUEBEC).

Au Centre-du-Québec, certaines actions ont été mises en œuvre pour réduire les pertes aux champs en partie occasionnées par le manque de main-d'œuvre. Dans la MRC d'Arthabaska, Artha-Récolte a débuté ses opérations en juin 2020. La récolte est effectuée par des citoyennes et citoyens dont le volume est partagé entre le cueilleur, le producteur et les organismes de sécurité alimentaire. En 2021, c'est 24 tonnes de fruits et légumes qui ont ainsi terminé dans des assiettes plutôt qu'en pure perte aux champs.



L'AGROENVIRONNEMENT FAITS SAILLANTS

- Diminution de l'utilisation des pesticides considérés les plus à risque
- Actions à réaliser dans le cadre du plan d'agriculture durable d'ici 2025-2030
- Mise en œuvre d'un plan de transition écologique
- Adoption du PRMHNN
- Sur 791 km de rives inspectées, 81 % des bandes riveraines sont conformes
- Des projets de recherche au lac Saint-Pierre pour améliorer la flore et la faune et réduire l'impact des cultures agricoles sur le littoral
- Projet d'implantation de bandes riveraines clés en main
- Mise en place d'une équipe d'accompagnement pour les agriculteurs
- Développement d'une collecte des matières compostables d'ici 2024
- Récupération des plastiques agricoles
- Changements climatiques
- Projets Agriculimat



Selon l'Office québécois de la langue française, l'agroenvironnement se définit comme étant un milieu dans lequel on pratique des activités agricoles en étant soucieux du respect et de la protection des écosystèmes qui le constituent.

Au MAPAQ, protéger l'environnement sans limiter le potentiel de production est le défi de l'heure des entreprises agricoles et agroalimentaires. L'intensification des productions végétales et animales n'est pas sans conséquence. Les apports de fertilisants, les phénomènes de dégradation des sols et l'usage de pesticides ont un impact sur l'environnement. Les changements climatiques sont aussi bien réels.

A la deuxième édition du Sommet sur l'agroenvironnement intitulé « De l'inspiration à l'action » (mai 2022), il a été stipulé que « la ferme de demain devra mettre l'accent sur la santé des sols et sur des pratiques agroenvironnementales durables ». Pour y arriver, le MAPAQ a mis en place le plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) qui a pour objectif la réduction de l'usage des pesticides, l'amélioration de la santé et de la conservation des sols, l'amélioration de la gestion des matières fertilisantes, l'optimisation de la gestion de l'eau et l'amélioration de la biodiversité.

L'eau

Les fertilisants, les pesticides et la dégradation des sols ont un impact sur la qualité de l'eau. Rappelons que le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska est parcouru d'un vaste réseau hydrographique de près de 2000 kilomètres dont 1 179 km en milieu agricole⁶⁶.

Les deux sources principales de fertilisants utilisés en agriculture sont les engrais chimiques et les fumiers sous forme solide ou liquide. Sur le territoire, les superficies consacrées aux grandes cultures (maïs, soya) ont augmenté tandis qu'on dénote une diminution des cultures telles les fourrages, les pâturages et les céréales.

L'intensification des grandes cultures et de certains élevages (porcs, volailles) a porté la teneur en éléments nutritifs du sol dans certains cas à des niveaux plus élevés que les besoins en culture se traduisant par la perte d'éléments nutritifs tels l'azote et le phosphore. Les apports excessifs de phosphore et d'azote contribuent à l'eutrophisation des eaux douces et à la prolifération d'algues qui peuvent altérer la qualité de l'eau.

Depuis plusieurs années, les producteurs agricoles sont tenus de réaliser annuellement un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et un bilan du phosphore. Le PAEF découle du règlement des exploitations agricoles (REA). Globalement, 82 % des charges

66 - MRC Nicolet-Yamaska

de phosphore produites au Québec et 85 % des superficies cultivées sont couverts par les entreprises assujetties à l'obligation de transmettre un bilan phosphore. Rappelons que dans le cadre du PAD, le bureau régional du MAPAQ s'est donné pour objectif une réduction de la concentration de phosphore de la rivière Saint-Germain (tributaire de la rivière Saint-François) de 0,066 mg/l à 0,056 mg/l d'ici 2030 et de la rivière Saint-Zéphirin (tributaire de la rivière Nicolet) de 0,120 mg/l à 0,102 mg/l. De plus, le MAPAQ vise optimiser la gestion de l'eau pour la rivière Saint-Zéphirin pour passer du statut de précaire à bonne.

Les pesticides sont une autre source de polluant pour les sols et l'eau. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques publie un bilan des ventes de pesticides. La province du Québec est la seule province du Canada à publier annuellement un bilan des ventes de pesticides détaillé. Le milieu agricole représente 81 % des ventes, celle du milieu urbain, 10 %, et 9 % pour ce qui est des industries, corridors de transport, contrôle des insectes piqueurs, etc⁶⁷.

Depuis 2018, les agronomes se sont vu attribuer de nouvelles responsabilités en matière d'utilisation des pesticides. Une justification agronomique doit être produite pour avoir le droit d'utiliser des pesticides considérés les plus à risque. Parmi les pesticides les plus à risque se retrouve l'atrazine, herbicide utilisé principalement dans la production de maïs et la chlorpyrifos utilisée dans les cultures de pommes de terre, crucifères, oignons, carottes, brocolis, maïs, fraises, canola. L'utilisation de néonicotinoïdes doit aussi faire l'objet d'une justification agronomique.

Dans le rapport du MELCC, on peut y lire qu'au Centre-du-Québec, il n'y a eu aucune vente de chlorpyrifos depuis 2010. De même, l'atrazine a connu une forte baisse de telle sorte qu'elle ne fait plus partie des dix ingrédients actifs qui contribuent le plus aux indicateurs de risque pour l'environnement alors qu'avant la mise en place de la justification agronomique, elle se classait au premier rang.

La contribution de l'atrazine à l'indicateur de risque pour l'environnement est passée de 8,4 % à 1,4 %, comparativement à une augmentation de 2,5 % à 4,1 % pour les pesticides de remplacement potentiels. La plateforme Web SAGE pesticides offre aux entrepreneurs agricoles et aux conseillers plusieurs outils pour connaître l'impact des différents pesticides sur la santé et l'environnement. Dans le cadre du PAD, les objectifs de réduction des pesticides ont été fixés à l'échelle provinciale. Les cibles sont une réduction de 20 % de l'utilisation des pesticides et de 40 % pour les risques des produits utilisés (IRE et IRS).

Le lac Saint-Pierre fait l'objet de plusieurs recherches actuellement car la santé de son écosystème est préoccupante. Environ 200 producteurs agricoles cultivent 5 000 hectares dans cette zone, dont 76 sont situés dans la MRC pour une superficie de 1 052 hectares⁶⁸.

67 - Bilan des ventes des pesticides MELCC 2019

68 - Cohabitation agriculture-faune en zone littorale au lac Saint-Pierre 2010

Plusieurs projets de recherche qui sont en cours visent l'amélioration du littoral et de la qualité de l'eau. Par exemple, le pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre a déposé une programmation de recherche en trois axes pour répondre aux enjeux agricoles, écologiques et socioéconomiques du lac Saint Pierre. Dans le projet de recherche, l'axe de l'agriculture vise à développer des systèmes agronomiques performants spécifiques à la zone du littoral ainsi qu'à adapter les pratiques agricoles au contexte de la zone du littoral et développer des systèmes de pratiques culturales qui permettent la cohabitation de l'agriculture et de la faune. La Fédération UPA Centre-du-Québec réalise aussi un projet, financé par la Fondation de la Faune, qui vise des interventions fauniques en bordure des cours d'eau qui se jettent dans le lac Saint-Pierre. Finalement, le projet laboratoire vivant Québec (2020-2023) qui est une initiative lancée en décembre 2020, financée par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), qui vise à encourager la recherche participative en milieu réel pour faciliter l'adoption de nouvelles pratiques agricoles. Ce projet mise sur une approche permettant aux agriculteurs d'être au cœur de l'action et de collaborer avec les scientifiques d'AAC à l'élaboration de pratiques innovantes. Ces projets ont pour objectifs de : réduire l'usage de fertilisants et de pesticides et limiter la compaction des sols ; garder une couverture végétale au sol à l'année pour diminuer l'érosion et maintenir la santé physique, chimique et biologique des terres ; minimiser l'érosion des berges et protéger l'intégrité des cours d'eau qui traversent le paysage agricole ; diminuer les impacts environnementaux de la production animale⁶⁹.

Les bandes riveraines ont un impact positif sur la qualité des cours d'eau. L'un des objectifs du plan de transition écologique de la MRC est de faire respecter la réglementation sur les bandes riveraines sur 100 % du territoire et de développer des projets collectifs pour soutenir l'application des pratiques culturales agroenvironnementales, tout en collaborant aux projets de recherche qui se déroulent au lac Saint-Pierre.

69 - Rapports UPA 2019-2020, 2021-2021

Qualité des sols

Les sols de la MRC sont parmi les plus fertiles du Québec, il n'est donc pas surprenant que la plus grande superficie du territoire soit occupée par l'agriculture la situant bonne première au Centre-du-Québec. Selon les statistiques du MAPAQ, 59 % de la superficie terrestre de la MRC est occupée par des cultures pérennes et annuelles.

Certaines municipalités se démarquent pour leur grande proportion de sols de classes 2 et 3: La Visitation-de-Yamaska, Baie-du-Febvre, Saint-Elphège et Saint-Zéphirin-de-Courval. Par conséquent, elles font partie des municipalités possédant le taux le plus élevé de terres en culture et le plus faible en superficies forestières. Inversement, Sainte-Eulalie et Saint-Wenceslas possèdent le plus haut taux de superficies forestières. La qualité des sols exerce une influence sur le développement du territoire de la MRC, créant deux pôles distincts (Est et Ouest) où les réalités agricoles sont différentes.

Une autre unité de mesure pour la qualité des sols est la teneur en matière organique. La matière organique contribue à permettre aux sols de résister aux phénomènes de désagrégation, de tassement (stabilité du sol) et de compaction⁷⁰. Un sol ayant une teneur en matière organique entre 2 et 5% est considéré de qualité moyenne⁷¹. Selon M. Jean Caron, professeur de physique du sol au département des sols et de génie agroalimentaire de l'Université Laval, il y a un centimètre de sol qui part avec le vent et 1 cm qui part avec la décomposition microbienne⁷².

Il est important de connaître qu'il est beaucoup plus facile et rentable de préserver la matière organique déjà présente dans le sol. Le rehaussement de la teneur en matière organique des sols déjà appauvris est un processus très lent pouvant exiger de nombreuses années. Le MAPAQ n'a pas de données sur les cultures de couverture ; cependant, il a certaines données concernant les cultures en semis directs qu'il faut interpréter avec prudence car les données ont été recueillies auprès des entreprises ayant leur adresse dans la MRC de Nicolet. Il est cependant possible que leurs terres en culture soient en partie à l'extérieur de la MRC ; du moins, ces chiffres donnent une certaine tendance. En 2010, des semis directs ont été effectués sur 9 669 ha tandis qu'en 2021, on dénote une croissance avec des semis directs sur 10 934 ha. Dans le cadre du PAD, le bureau régional du MAPAQ se donne pour cible d'ici 2025 que 63 % des sols aient une teneur en matière organique de 4 % et plus. En 2017, 55 % des sols au Centre-du-Québec avaient une teneur en matière organique de 4 % et plus comparativement à 74 % en 2002. Une autre cible est l'augmentation des superficies protégées en hiver par des cultures de couverture passant de 62 % à 68 %.

70 - CPVQ

71 - <https://www.agrireseau.net/agroenvironnement/documents/Feuillet3.pdf>

72 - <https://www.lapresse.ca/actualites/2019-04-25/agriculture-les-terres-noires-menacees-de-disparition>

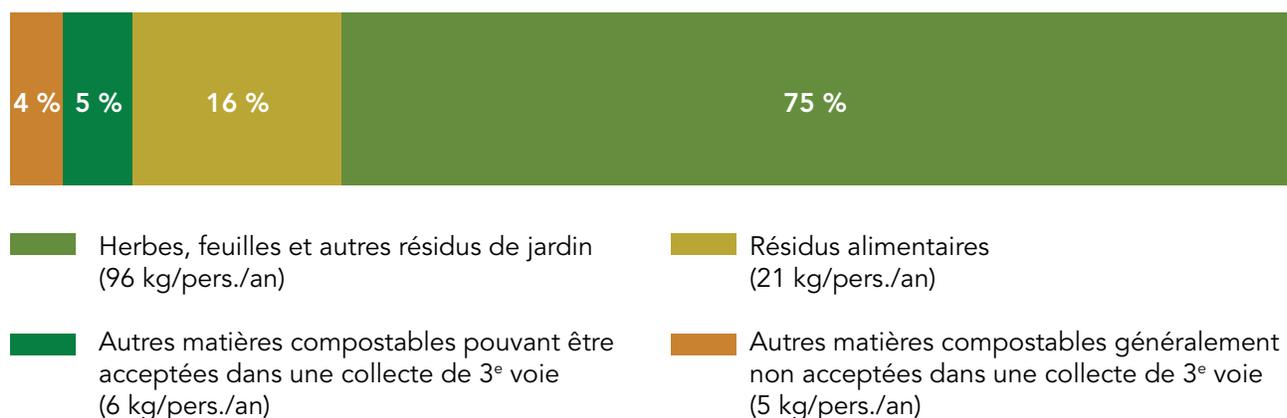
Les matières résiduelles

La nouvelle directive du gouvernement stipule que toutes les matières organiques ne doivent plus se retrouver dans les bacs à ordures d'ici 2024. Un travail colossal pour les municipalités qui doivent trouver la meilleure méthode pour atteindre cet objectif. Les matières organiques, aussi appelées matières compostables, se retrouvent dans les catégories suivantes :

- Les résidus verts : Feuilles mortes, gazon et autres résidus de jardinage
- Les résidus alimentaires : Restes de table, résidus de préparation de repas ou autres résidus alimentaires générés par les ménages
- Les boues d'épuration des eaux usées, aux biosolides municipaux, provenant des usines d'épuration des eaux usées et des fosses septiques : Les boues et les résidus générés par les activités industrielles des secteurs des pâtes et papiers et de l'agroalimentaire.⁷³

Même si la MRC n'a pas encore mis en place la collecte des matières organiques, nous pouvons quand même prendre en considération les données de Recyc-Québec qui a évalué la composition des matières retrouvées dans la collecte des matières organiques du secteur résidentiel au Québec, au **graphique 15**.

Graphique 15 - Composition des matières retrouvées dans la collecte de matière organique (bac brun appelé 3^e voie)



73 - <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-matieres-organiques.pdf>

En ce qui concerne la proportion de matières organiques retrouvée dans les déchets produits par le secteur résidentiel au Québec, elle s'élève à plus de 57%, d'où l'importance de mettre en place une collecte des matières organiques et d'en faire une matière compostable, plutôt que de les enfouir comme un vulgaire déchet.

Selon l'IRDA, dans un contexte d'économie circulaire, ce qui était hier un déchet peut aujourd'hui être recyclé en matière première dont il est possible de tirer des revenus. La valorisation des résidus est une avenue de plus en plus intéressante pour les producteurs agricoles. Il est difficile pour l'instant de connaître les quantités de matière fertilisante que générera la mise en place d'une 3^e voie dans la MRC et de quelle façon elle pourra être disponible pour le secteur agricole. Il sera important de suivre l'évolution de ce projet.

AgriRECUP fondée en 2010 est une organisation sans but lucratif vouée à la responsabilité environnementale par le biais d'une valorisation adéquate des déchets agricoles destinés pour la récupération ou pour être éliminés de façon sécuritaire. Il n'y a pas de statistique spécifique pour la MRC de Nicolet-Yamaska concernant les quantités qu'AgriRECUP a récoltées au fil des ans. Toutefois, au Québec en 2021, les producteurs agricoles sont allés porter aux différents sites de collecte 109 960 kilogrammes de sacs et 336 000 contenants vides.

Les plastiques agricoles sont une source importante de déchets en milieu agricole. La région intermunicipale de Gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) a installé en 2021 trois conteneurs disposés dans les municipalités de Aston-Jonction, Sainte-Monique et Saint-Zéphirin-de-Courval. Les producteurs agricoles ont été invités à aller y porter leurs plastiques agricoles. Pour l'année 2021, 53,91 tonnes de plastiques ont été amassées.

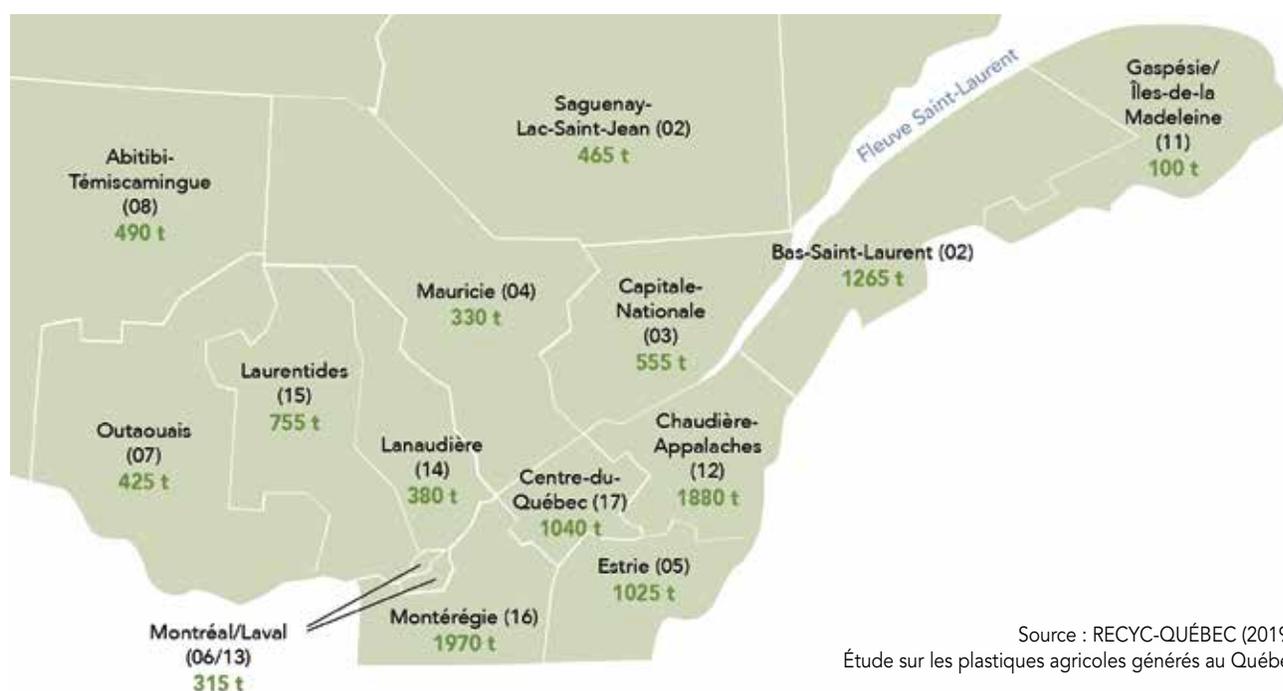
Tableau 34 - Projet pilote de cueillette de plastiques agricoles

Plastiques agricoles 2021				
	Aston Jonction	Sainte-Monique	St-Zéphirin-de-Courval	Trait. Plast.
Janv Fév Mars	3,68	4,89	6,57	15,14
Avril	0	0	2,49	2,49
Mai	0	0	1,89	1,87
Juin	0	0	0	0
Juillet	0	0	3,4	5,62
Août	0	0	7,01	7,01
Septembre	3,49	2,6	0	7,55
Octobre	0	0	5,29	5,29
Novembre	0	0	0	3,19
Décembre	0	0	0	5,75
Total (tonnes)	7,17	7,49	30,11	53,91

Source : RIGIDBNY

Selon RECYC-QUÉBEC, l'estimation des quantités de plastiques agricoles générées au Québec est de 11 000 TM. Le volume au Centre-du-Québec serait de l'ordre de 1 040 tonnes, nous situant en quatrième position au Québec. Il existe 30 produits de plastiques différenciés dans 6 catégories. La catégorie qui génère le plus de plastiques est celle utilisée pour la fabrication des plastiques ensilages, sacs à grain, plastiques pour la confection des serres. Cette catégorie représente 70% du volume total généré.

Carte 12 - Estimation des quantités de plastiques agricoles générées par région administrative



Le gouvernement a déposé un projet de règlement le 13 octobre 2021 assujettissant plusieurs plastiques utilisés à la ferme et à la cabane à sucre au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP). À cela s'ajoute un programme 3R pour réduction, réemploi et recyclage.

Sur une demande d'AgriRécup, trois MRC du Centre-du-Québec ainsi que la RIGIDBNY ont discuté de solutions concrètes à mettre en place pour s'assurer que les agriculteurs puissent se départir de leurs plastiques de façon responsable et économique. La RIGIDBNY est confiante d'aller de l'avant et de pouvoir implanter le service de collecte de plastiques agricoles dans certains des écocentres d'ici l'automne 2023 (discussion avec Marie Poirier RIGIDBNY).

Biodiversité et milieux naturels

L'ensemble des milieux naturels de la MRC sont indispensables au maintien de la biodiversité ainsi qu'à la qualité de l'eau et de l'air. Les milieux naturels contribuent à la lutte contre les changements climatiques puis au développement socio-économique. La MRC compte 25% de forêts, 3% de friches, 38% de milieux humides et hydriques.

La conservation des milieux humides, hydriques et naturels présente de grands avantages pour l'environnement et la société par les services écologiques qu'ils rendent. Les services écologiques sont des services gratuits rendus aux humains par les écosystèmes (Nations Unies 2005).

Certaines études ont évalué la valeur monétaire des services écologiques rendue par les milieux humides, hydriques et naturels comme s'ils étaient internalisés à l'économie de marché. (Somda&Awaiss,2013) (Dupras, Revéret,&He, 2013) (Bergevin, 2020).

Marais	11 200\$/ha/an
Friches	2 700\$/ha/an
Plans d'eau	1 400\$/ha/an
Forêts	4 800\$/ha/an
Haies et petits boisés	1 500\$/ha/an
Parcs urbains	800\$/ha/an



Changements climatiques

Pour bien camper les changements climatiques, il est important de les différencier des événements climatiques. Un événement climatique est un phénomène atmosphérique prévu à court terme. On nous annonce de la pluie, de la grêle, des vents violents, etc. Les changements climatiques sont l'évolution à long terme des caractéristiques climatiques. Le réchauffement de la planète est le changement climatique qui a et aura de nombreuses répercussions en agriculture.

Agriclimat a déposé un portrait des scénarios climatiques et impacts potentiels en agriculture pour le Centre-du-Québec à l'horizon 2050 (valeurs projetées moyennes pour la période 2041-2070). Les voici :

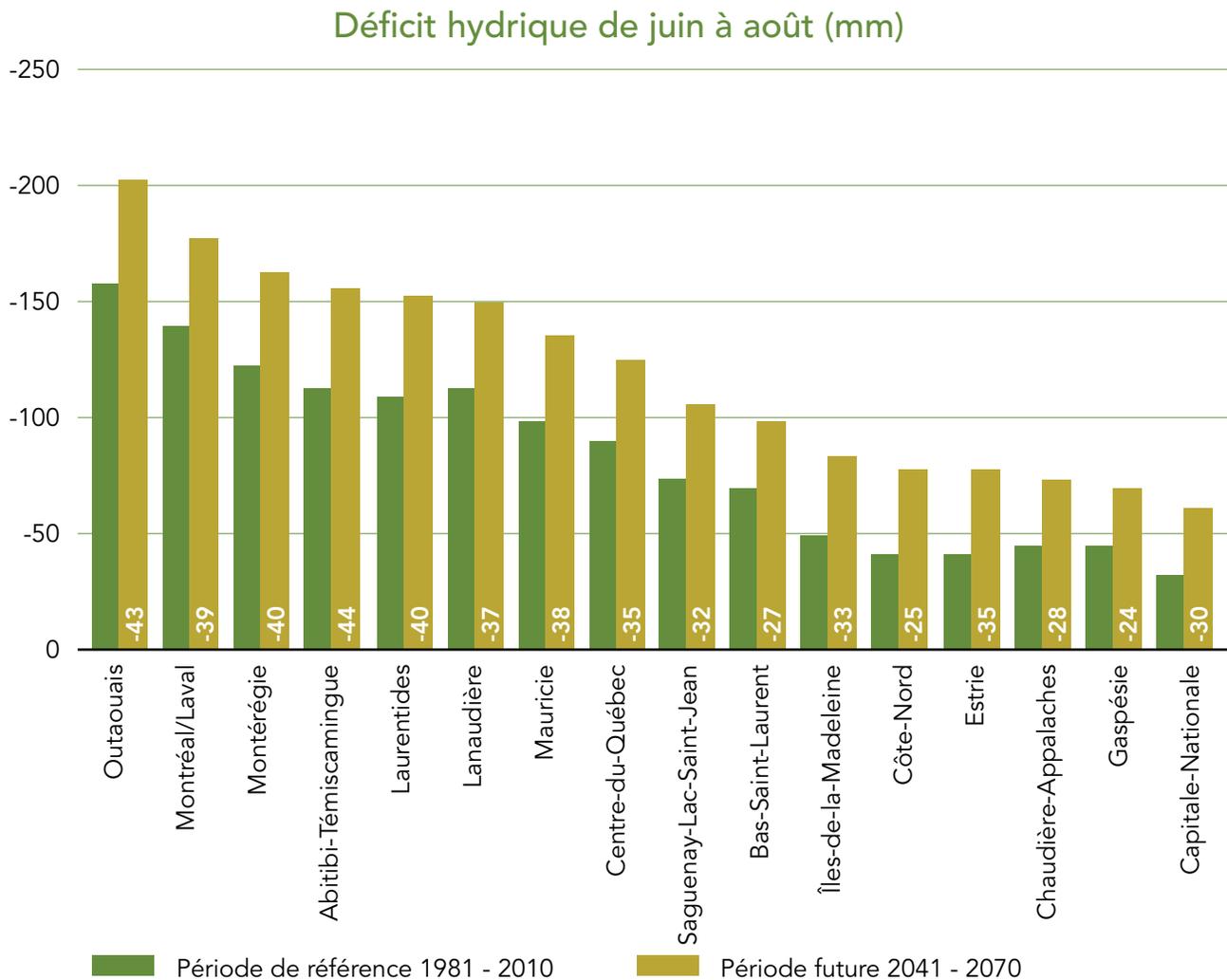
Hiver	Printemps
<ul style="list-style-type: none"> • Durée d'enneigement réduite de 42 jours (historique : 135 jours) • Débits plus importants dans les cours d'eau • Redoux hivernaux plus fréquents • Froids intenses moins fréquents 	<ul style="list-style-type: none"> • Devancement de la crue printanière • Date du dernier gel devancé de 12 jours • Début de la saison de croissance* devancée de 11 jours • Allongement de la saison de croissance de 22 jours (historique : 201 jours) • Augmentation de 783 UTM (historique : 2897 UTM) • Faible augmentation des précipitations
Été	Automne
<ul style="list-style-type: none"> • 20 jours supplémentaires avec des températures maximales au-dessus de 30 °C (historique : 6 jours au-dessus de 30 °C) • Étiages estivaux des cours d'eau plus sévères • Peu de changement au niveau des quantités de précipitations • Plus d'épisodes de pluie de forte intensité • Accentuation du déficit hydrique dû à l'augmentation de l'évapotranspiration 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la saison de croissance repoussée de 11 jours, pour se situer autour du 21 novembre • Date du premier gel retardée de 13 jours pour se situer autour du 22 octobre • Peu de changement au niveau des précipitations

* La durée de la saison de croissance débute, suivant un hiver, au 5^e jours d'une période de 5 jours consécutifs où la moyenne mobile pondérée des températures moyennes quotidiennes est supérieure à 5,5 °C. Elle prend fin au 5^e jour d'une période de 5 jours consécutifs où la moyenne mobile pondérée des températures moyennes quotidiennes est supérieure à 5,5 °C pour la dernière fois suivant un été.

Dans le futur, le climat de la région Centre-du-Québec pourrait ressembler à celui d'une partie de la Pennsylvanie et de l'Ohio. Cette information nous permet d'envisager les contraintes et opportunités que cela pourrait représenter pour l'agriculture.

Les membres du groupe de travail régional (GTR) ont identifié des impacts potentiels des changements climatiques :

Graphique 16 - Conditions de sécheresse plus fréquentes



En 2021, avec la collaboration de l'équipe Agriclimat, un plan d'adaptation de l'agriculture du Centre-du-Québec aux changements climatiques a été élaboré. Une deuxième phase est en élaboration qui agira à deux niveaux, soit la mise en œuvre d'actions par les producteurs agricoles à l'échelle de leur entreprise et le développement de projets collectifs.



Aménagement du territoire

La MRC dispose d'un schéma d'aménagement et de développement. Ce document contient la vision de la MRC quant au développement de son territoire et oblige les municipalités à adopter des règlements d'urbanisme concordant à ses orientations. Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC reconnaît toute l'importance de l'agriculture sur son territoire puisque 97 % de la superficie se retrouve en zone agricole et 59 % est en culture.

LES SERVICES OFFERTS

MAPAQ

En tête de liste à contacter, le MAPAQ joue un rôle prépondérant dans le développement de l'industrie bioalimentaire, de la production à la consommation. Le bureau régional dispose d'une équipe diversifiée que ce soit en agroenvironnement, en production animale, végétale, inspection des aliments, relève agricole, etc. Il joue aussi un rôle important en matière de développement et de formation. Le MAPAQ conçoit et met en œuvre différents programmes de subvention nécessaires au développement du secteur bioalimentaire.

FADQ

Un incontournable, la Financière agricole du Québec (FADQ). Elle offre des programmes d'assurances récolte et protection du revenu dans plusieurs productions et permet ainsi aux entrepreneurs de mieux gérer les risques de l'entreprise. Les programmes d'assurance récolte et protection du revenu (Agri-stabilité, Agri-Investissement) sont financés par les paliers gouvernementaux fédéral et provincial ainsi qu'une participation financière des entreprises.

De plus, le Québec a développé sa propre gamme de programmes de protection du revenu connu sous le nom d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), Agri-Québec et Agri-Québec plus. La FADQ offre des programmes financiers tels la garantie de prêt, appui financier à la relève agricole, investissement croissance, etc.

FINANCEMENT AGRICOLE CANADA (FAC)

FAC est le seul prêteur entièrement dédié à l'agriculture et à l'agroalimentaire au Canada. La FAC est une société d'État commerciale fédérale financièrement autonome qui relève du ministère de l'Agriculture et l'Agroalimentaire Canada. FAC offre du financement, des connaissances et des logiciels à ses clients.

L'ARTERRE

L'ARTERRE Centre-du-Québec tend à répondre à certains des freins à l'établissement en améliorant l'accès à la terre et en accompagnant les promoteurs à travers les différentes étapes liées à l'acquisition. L'ARTERRE est le service que tout aspirant agriculteur ou cédant devrait contacter en tout premier. Pour l'aspirant agriculteur qui ne sait pas par où commencer, un appel à L'ARTERRE lui permettra de connaître les ressources disponibles et ainsi construire son réseau de contacts.

RÉSEAU AGRI-CONSEILS

Ce service subventionne divers honoraires professionnels. Une étude de marché réalisée pour le Réseau Agriconseils rapporte que seulement le tiers (31 %) des producteurs agricoles utilisent les services du réseau. L'étude rapporte également que la moitié des producteurs de certaines productions (laitière, grandes cultures, porcine et fruits) utilisent exclusivement les services-conseils provenant de leurs fournisseurs d'intrants. Plus du tiers des personnes interrogées dans l'étude ne vont pas chercher de conseils externes parce qu'elles ne savent pas qui pourrait les aider.

MRC

La MRC de Nicolet-Yamaska offre le service d'accompagnement dans le secteur agroalimentaire afin d'aider le promoteur à réaliser les étapes de la création de son entreprise. Elle réfère et travaille les différents dossiers en collaboration avec les partenaires du milieu. Au cours des dernières années, la MRC a mis sur pied une excellente équipe de professionnels en développement économique et territorial. De plus, elle dispose de programmes de financement tels que les fonds locaux d'investissement (FLI-FLS) pour stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès aux capitaux pour le démarrage ou la croissance d'entreprises. S'ajoute pour le secteur agricole et agroalimentaire le Fonds d'investissement agroalimentaire Nicolet-Yamaska (FIANY).

PÔLE D'EXPERTISE EN SERVICES-CONSEILS AGRICOLES

Multidisciplinaire, ce réseau contribue au développement et à la pérennité des entreprises agricoles en privilégiant l'autonomie des producteurs agricoles en offrant un service-conseil non lié. Sur le territoire de la MRC, le Club Yamasol dispose d'une équipe de conseillers en agroenvironnement.

INSTITUTIONS SCOLAIRES

Le Centre-du-Québec est choyé par la présence de trois institutions scolaires, dont l'une située sur le territoire de la MRC, l'école d'agriculture de Nicolet, qui possède diverses installations et offre huit formations différentes dans les secteurs agricoles et horticoles. Le Cégep de Victoriaville offre aussi un programme de formation et finalement le centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique situé aussi à Victoriaville.

COLLECTIF RÉGIONAL EN FORMATION AGRICOLE (CRFA)

Le CRFA se consacre au développement de la formation continue. Le CRFA procède à une évaluation et une analyse des besoins de formation, organise des activités de formation et aide à la recherche de financement. En 2020-2021, le CRFA a organisé des formations sur mesure de courte durée à 876 participants (499 hommes, 377 femmes) pour un total de 572 heures ainsi que des attestations d'études collégiales à 221 participants (64 hommes, 157 femmes) pour un total de 2 610 heures pour un investissement total de 838 400 \$, un record selon la répondante en formation agricole. (Source : Courriel Guylaine Martin).

UPA

La Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec veille à répondre aux besoins des producteurs agricoles et offre différents services tels comptabilité, fiscalité, gestion, centre d'emploi agricole, aménagement, environnement et développement régional, mise en marché, etc.

CRAAQ

Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) offre une pléiade de documents que ce soit dans des domaines spécialisés ou en productions végétale et animale, des budgets d'exploitations et des budgets à l'hectare pour plus d'une centaine de productions. À peu de frais, l'information diffusée par le CRAAQ permet de sauver temps et argent. L'outil web Agro-Démarrage mis en place par le CRAAQ est une trousse de démarrage virtuelle qui rassemble et structure l'information disponible et nécessaire pour guider les entrepreneurs potentiels en agriculture et agroalimentaire dans leurs démarches de démarrage d'une entreprise autant en milieu rural qu'urbain. Les informations sont présentées sous les cinq grandes étapes de démarrage (se préparer, définir son projet, plan d'affaires, financement, pérennité).

ESPACE INC.

Pour faire suite aux besoins exprimés dans la région Centre-du-Québec, un nouveau service est maintenant offert aux entrepreneurs et se nomme Espace Inc. qui est une escouade propulsion accélérateur de croissance qui permet aux entrepreneurs qui ont l'ambition d'élargir leur modèle d'affaires d'être accompagnés d'une équipe qui se démarque par la force et l'étendue de son réseau d'entrepreneurs aguerris et d'experts de haut niveau. Ce service est soutenu par l'ARDECQ (Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec).

SERVICES PRIVÉS

Aux services d'ordre public s'ajoutent aussi de nombreux services offerts par des entreprises privées. La MRC est fort bien pourvue en services de comptabilité, fiscalité, notaires, meuneries, concessionnaires de machinerie agricole incluant la réparation. Un incontournable au niveau des services est l'accès à internet haute vitesse. La bonne nouvelle est que l'ensemble des citoyens seront branchés à un service internet haute vitesse d'ici septembre 2022.

DIAGNOSTIC

Le diagnostic par l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) aide à avoir une représentation objective et réaliste de la MRC en termes de développement agricole et, ultimement, prendre des décisions stratégiques. Pour procéder à l'analyse des FFOM, des rencontres avec des groupes ciblés ont eu lieu. De plus, les portraits établis dans le cadre du plan de transition écologique, du plan régional des milieux humides, hydriques et naturels ainsi que le portrait du système alimentaire centricois ont été considérés dans l'analyse. Les groupes qui ont été rencontrés sont :

- Comité technique et comité directeur du PDZA : 25 mai 2022
- Conseil d'administration du syndicat de l'UPA de Nicolet : 1^{er} juin 2022
- Équipe de développement économique MRC Nicolet-Yamaska : 16 juin 2022
- Sondage transmis aux producteurs transformateurs, aux entreprises agrotouristiques ainsi qu'aux entreprises qui effectuent à la fois de la transformation et des activités agrotouristiques.

L'analyse du portrait effectué par les groupes ciblés se retrouve à l'annexe 1 du document. Les discussions ont aussi mis en lumière que la MRC peut compter sur le leadership des organismes qui sont à la fois dynamiques et bien structurés ainsi qu'un conseil des maires et mairesses solidaires pour l'avancement des communautés. La présence d'organismes d'aide pour le développement économique, de l'École de police et d'un patrimoine religieux sont aussi considérés comme des forces de la MRC. De belles opportunités sont à saisir, tels que le développement ordonné des communautés, disposer de garderies en milieu rural, construire des logements, développer le transport collectif et un service d'aide à l'innovation. Une attention a été apportée à la faible présence de réseau médiatique et à la dispersion de la population sur l'ensemble du territoire. La hausse importante de la valeur des propriétés ainsi que la perte de services dans le secteur de la santé ont aussi été identifiées.

Pour soutenir les discussions de manière à se concentrer sur l'établissement d'un ensemble d'actions ayant le potentiel d'être réalisées au cours des cinq prochaines années, les enjeux ont été regroupés sous cinq grands thèmes :

- 1- Pérennité des activités agricoles**
- 2- Main-d'œuvre et formation**
- 3- Environnement**
- 4- Commercialisation**
- 5- Pérennité des milieux forestiers.**

ENJEU 1 - PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Préoccupations :

- **Protection de la zone agricole**
- **Gestion de l'urbanisation**
- **Prix des terres et des bâtiments agricoles**
- **Établir de nouvelles entreprises**
- **Relève agricole**
- **Financement ARTERRE**
- **Cohabitation**

Forces	Faiblesses
Entreprises bien établies	Relève agricole
Entreprises dynamiques	Diminution du nombre d'entreprises
Positionnement géographique avantageux	Endettement
Nombreuses entreprises de petites tailles	Vente par démantèlement
Disposent d'une expertise en agriculture et agroalimentaire	L'accompagnement 0-5 ans
Production de matières premières diversifiées	Cédant peu enclin à vendre à une relève non apparentée
Belles et bonnes terres agricoles (territoire relativement plat)	Isolement social
97% zoné agricole	Horaire atypique
Grande capacité de production et de diversification	Cultures végétales peu diversifiées
Des femmes propriétaires d'entreprises	Peu de services d'accompagnement en agroéconomie
De nombreuses terres aménagées et productives	Besoin et accès à l'eau
Productrices et producteurs avant-gardistes	Financement L'ARTERRE
Plusieurs maraîchers bien organisés	
Proximité des marchés	
Conseil des maires solidaire à protéger les terres agricoles	
Renouvellement fréquent des façons de faire (guide des élevages et cultures)	
L'ARTERRE	

Opportunités

Mutualisation des équipements
 Diversifier les cultures végétales
 Disponibilité des programmes d'aide financière
 Favoriser la diversification des entreprises agricoles
 Augmenter les services d'accompagnement pour les pratiques culturales
 Financement accessible et disponible
 Relève présente et dynamique
 Favoriser la mise en marché des produits locaux
 Commerce de crédit-carbone
 Poursuivre le développement de l'agriculture biologique
 Augmenter la production en serre
 Développer de petites superficies à exploiter
 Climat propice à la diversification de l'agriculture
 Accroître l'achat local.
 Favoriser le transfert à une relève en développant des normes fiscales avantageuses
 Plusieurs entreprises à vendre dans les prochaines années
 Accroître l'utilisation de la technologie
 Bonne visibilité des produits québécois
 Regrouper les producteurs maraîchers pour augmenter l'offre de produits
 Politique de souveraineté alimentaire
 Attirer et favoriser la relève
 Diminuer les charges administratives
 Promouvoir davantage les bons coups (Ex : utiliser des influenceurs d'opinions)
 Favoriser l'établissement de nouvelles entreprises
 Développer un écosystème de recherche et transfert vers les utilisateurs
 Futur incubateur-accélérateur
 Mettre en place des vitrines de produits locaux en épicerie
 Création de marchés de proximité avec les entreprises de la MRC
 Valorisation de la profession.

Menaces

Inflation
 Accès aux financements pour réaliser les actions ciblées
 Bâtiments et équipements désuets
 Diminution du nombre de productrices et producteurs
 Diminution du nombre d'entreprises agricoles
 Complexe de transférer une ferme agricole
 Coût à l'établissement
 Concentration des entreprises
 Augmentation de la taille des entreprises
 Santé psychologique des producteurs
 Peu de disponibilité de terres pour les petites entreprises
 Perception du milieu agricole par les citoyens
 Coût machinerie agricole
 Spéculation pour l'acquisition de terres agricoles
 Relève disposant de peu de capital d'investissement
 Investissement relié à la mise en place des guides de bonnes pratiques agricoles
 Prix des entreprises agricoles
 Dépendance aux carburants
 Coût et disponibilité des intrants
 Accès aux terres agricoles
 Peu de relève en grande culture
 Protection des milieux forestiers
 Règles fiscales
 Concurrence avec les produits importés
 Mondialisation des marchés
 Réciprocité des normes
 Coût des équipements et permis
 Règlementations multiples
 Aménagement du territoire
 L'avenir des activités agricoles dans le littoral et dans les zones de contraintes des milieux humides et hydriques
 Manque d'acheteurs pour le lait biologique.

ENJEU 2 - MAIN-D'ŒUVRE ET FORMATION

Préoccupations :

- Inflation (coût de la vie VS capacité de payer des employés)
- Accès et rétention de la main-d'œuvre à long terme
- Âge de la population
- Transport collectif
- Population dispersée sur le territoire
- Accueil et intégration des immigrants



Forces

Attractif pour de la main-d'œuvre non qualifiée
 Des emplois disponibles et stimulants
 Coût de vie intéressant
 Milieu de vie attractif
 École d'agriculture dans la MRC
 Plusieurs programmes de formation disponibles
 Niveau de scolarité de la relève
 Subvention d'aide à la relève détenant un diplôme
 Bon réseau d'institutions agricoles au Centre-du-Québec
 Programme scolaire niveau primaire à Sainte-Perpétue
 Bon réseau de communications et de promotions.

Faiblesses

Accessibilité aux logements pour les travailleurs et pour les travailleurs étrangers
 Peu de main-d'œuvre qualifiée
 Âge de la population (main-d'œuvre vieillissante)
 Manque de garderie
 Aucune maternelle de 4 ans dans les écoles des municipalités
 Transport collectif.

Opportunités

Construire des logements
 Jeunes retraités avec une bonne expertise
 Favoriser la rétention des étudiants
 Augmenter les subventions à la modernisation afin de réduire le besoin de main-d'œuvre
 Améliorer les conditions de travail
 Apprendre à travailler avec des employés à temps partiel
 Offrir des conditions de travail intéressantes aux retraités
 Mutualisation de la main-d'œuvre
 Développer des programmes scolaires pour les niveaux primaires et secondaires
 Bonifier les subventions liées à la formation
 Organiser des webinaires (pour accroître les compétences).

Menaces

Les jeunes quittent la MRC
 Emplois saisonniers
 Nouvelle usine dans le parc de Bécancour (concurrence pour la main-d'œuvre)
 Difficulté pour un travailleur étranger à devenir un citoyen canadien
 Difficulté d'accès TET
 Processus d'immigration compliqué pour l'embauche de TET
 Durée du contrat de la main-d'œuvre étrangère (2 ans)
 Salaire peu compétitif
 Peu d'avantages sociaux offerts aux employés agricoles
 Pénurie de main-d'œuvre dans tous les domaines confondus
 Main-d'œuvre de plus en plus exigeante
 Inflation
 Rétention de la main-d'œuvre à long terme
 Les producteurs manquent de temps pour suivre des cours de formation.

ENJEU 3 - ENVIRONNEMENT

Préoccupations :

- L'avenir des activités agricoles dans le littoral et dans les zones de contraintes des milieux humides, hydriques et naturels
- Valorisation des matières organiques
- Gestion des plastiques en milieu agricole
- Bandes riveraines
- Séquestration et émission du carbone
- GES
- Plan d'agriculture durable (PAD)
- Changements climatiques
- Qualité de l'eau
- Biodiversité



Forces

Vision environnementale forte
 Climat favorable à l'agriculture
 Population ouverte et résiliente
 Aménagement et préservation des bandes riveraines
 Qualité et offre des intervenants en services conseils
 Les producteurs adoptent de nouvelles pratiques agricoles
 Bon service d'entretien des cours d'eau
 Effervescence pour les pratiques agricoles durables
 Présence d'un CUMA.

Faiblesses

Régie des déchets (à structurer)
 Qualité et utilisation de l'eau
 Manque de conseillers en agroenvironnement
 Bureaucratie : diminue la disponibilité des professionnels pour le travail sur le terrain
 Érosion de certains fossés
 Érosion de la rivière Nicolet
 Gestion des plastiques agricoles
 Transport collectif

Opportunités

Développer l'économie circulaire
 Valorisation des matières organiques
 Développer des processus durables et écologiques
 Développer un réseau de distribution collectif
 Développer de nouvelles méthodes de travailler les sols
 Développer de nouvelles pratiques culturelles dans le littoral
 Subvention disponible pour les pratiques agricoles durables
 Nombreux projets agroenvironnementaux en cours
 Projet pilote du MAPAQ de convertir tubulure acéricole en système goutte à goutte
 Améliorer et préserver la santé des sols
 Utiliser et développer des technologies d'énergie renouvelable
 Réduire le gaspillage alimentaire
 Changements climatiques
 Laboratoire vivant.

Menaces

Zones de glissement de terrain
 Production végétale peu diversifiée
 Dégradation des sols.
 Gestion de l'eau de pluie
 Changements climatiques
 De nombreuses législations
 Impact négatif sur la flore et la faune dû à la qualité et l'utilisation de l'eau
 Baisse de la biodiversité
 Faune intrusive (chevreuil, dindon, raton-laveur etc.)
 Complexité des normes MELCC et peu d'implication dans la recherche de solutions
 Augmentation de la bureaucratie
 Manque d'agronomes pour les services d'accompagnement.

ENJEU 4 - COMMERCIALISATION

Préoccupations :

- Infrastructure de transformation
- Main-d'œuvre
- Restriction de l'utilisation de certaines catégories de plastiques
- Agrotourisme
- Mise en marché de proximité



Forces

Proximité des grands réseaux routiers
 Proximité des grands centres urbains
 Proximité d'un parc portuaire
 Proximité de services
 Fibre optique sur tout le territoire automne 2022
 Organisme la Carotte joyeuse
 Bon indice de vitalité économique
 Arrivée d'une nouvelle entreprise dans le parc industriel de Bécancour
 Pôle d'économie agricole complet
 Positionnement géographique avantageux
 Escouade propulsion
 Escouade performance industrielle (EPI).

Faiblesses

Manque de commerces et de services dans certaines municipalités
 Manque d'espace pour la réfrigération et la congélation
 Pas de boucherie C1 offrant un service à forfait
 Absence d'une mise en marché collective des produits maraîchers
 Pas d'abattoir de proximité (anciennement abattoir de type B)
 Pas de marché public (du développement à Saint-Wenceslas)
 Agrotourisme peu connu
 Désert alimentaire
 Peu d'usines de transformation
 Agrotourisme saisonnier
 Manque de cohésion et de liens entre les entreprises en agrotourisme pour augmenter les visites multiples des voyageurs.

Opportunités

Développer le tourisme et l'agrotourisme
 Projet île Moras
 Développer la transformation
 Développer kiosque libre-service à la ferme
 Développer un réseau de distribution collectif bien structuré et efficace
 Développer un concept « boîte à lunch repas » de produits locaux
 Instaurer un réseautage entre les entreprises agrotouristiques
 Création d'un marché de proximité avec les entreprises de la MRC
 Trouver un ou des acheteurs pour le lait biologique.

Menaces

Réseau cellulaire inexistant dans certaines zones du territoire
 Absence d'un réseau de distribution
 De nombreuses règlementations
 Règlements et législations entourant le commerce des produits carnés
 Prix des terrains commerciaux
 Manque d'infrastructure de transformation
 Volonté des consommateurs à l'égard de l'achat local versus la réalité
 Trouver de la main-d'œuvre.

ENJEU 5 - PÉRENNITÉ DES MILIEUX FORESTIERS

Préoccupations :

- **Conservation et mise en valeur des milieux forestiers**
- **Développement des activités agroforestières en milieux humides, hydriques et naturels**
- **Manque d'intérêt des producteurs**

Forces	Faiblesses
<p>Accès à la nature et au plein air</p> <p>Bonnes superficies protégées</p> <p>Boisés diversifiés (plusieurs variétés d'essence)</p> <p>Boisés en bonne santé</p> <p>Protection des milieux boisés.</p>	<p>Peu d'espace disponible pour le reboisement</p> <p>Aucun bilan de l'impact du règlement sur l'abattage d'arbres</p> <p>Étalement urbain</p> <p>Conservation des milieux forestiers.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Augmenter le nombre d'entreprises acéricoles</p> <p>Subvention disponible pour effectuer de l'aménagement</p> <p>Possibilité de procéder à de l'aménagement supervisé des superficies protégées</p> <p>Développer l'aménagement des coulées</p> <p>Effectuer du « jardinage forestier » et développer l'acériculture dans les zones inondables</p> <p>Rendre accessibles certains boisés à la population</p> <p>Favoriser la mise en valeur des boisés</p> <p>Développer des activités agroforestières en milieux humides, hydriques et naturels.</p>	<p>Faible superficie boisée (25%)</p> <p>L'arrivée de nouvelles maladies-insectes et nouveaux ravageurs (changements climatiques)</p> <p>Peu d'exploitations forestières car peu densifié</p> <p>Manque d'intérêt des producteurs pour le développement de leur milieu boisé.</p>

Note :

Les opportunités et les menaces représentent des éléments extérieurs sur lesquels les acteurs du milieu ont un pouvoir limité. De plus, selon l'angle d'analyse, il est possible qu'un même élément puisse se retrouver dans plus d'une catégorie.

VISION DE DÉVELOPPEMENT

« La MRC de Nicolet-Yamaska se rassemble autour d'une agriculture durable et diversifiée soutenue par une communauté fière et mobilisée »

Cette vision développée à la création du premier PDZA demeure d'actualité. Il a été convenu au comité directeur et technique de la conserver. Cette vision de l'avenir a été développée à partir des valeurs fondamentales véhiculées par le milieu de Nicolet-Yamaska.

POUR Y ARRIVER, LA VISION EST APPUYÉE DE 6 ORIENTATIONS :

- 1- Encourager, soutenir et stimuler l'agriculture durable**
- 2- Stimuler et soutenir la diversification des productions agricoles**
- 3- Encourager et soutenir la diversification des modes de mise en marché de proximité et l'agrotransformation alimentaire**
- 4- Attirer et maintenir une main-d'œuvre compétente en agriculture**
- 5- Faciliter les projets de démarrage et de relève agricole (pour tous les âges)**
- 6- Susciter l'exploitation durable des ressources forestières et encourager l'accroissement et la connectivité du couvert forestier.**

PLAN D'ACTION

Le plan d'action est l'aboutissement d'un long processus guidé en tout premier lieu par des phases d'analyse qui a conduit à la sélection d'actions porteuses pour le développement de la zone agricole. Cet exercice a mis en lumière l'importance qu'accorde la MRC au développement de la zone agricole puisque plusieurs des actions retenues dans cette deuxième version du PDZA se retrouvent à même d'autres plans d'action dont dispose la MRC. Il reste à préciser le besoin en ressource humaine et financières pour assurer la réalisation des actions retenues.

Le plan d'action émane de deux consultations publiques, l'une tenue à Baie-du-Febvre et l'autre à Saint-Léonard d'Aston. Plus d'une centaine d'idées d'actions ont été nommées lors des consultations publiques. Le rapport complet des consultations se retrouve à l'annexe 2 du document. La MRC de Nicolet-Yamaska est porteuse officielle de l'ensemble des actions. Toutefois leur réalisation, selon le cas, sera partagée entre la MRC et ses partenaires selon des ententes qui seront établies. Il est possible aussi que certaines actions aient le potentiel d'être réalisées à l'échelle régionale en collaboration avec les autres MRC. De plus, la MRC de Nicolet-Yamaska demeurera ouverte et à l'affût des opportunités d'actions qui pourraient se présenter au cours des prochaines années.

Le choix d'actions les plus porteuses a été confié aux membres du comité technique et directeur. Les actions sont regroupées selon les enjeux identifiés lors du diagnostic :

Enjeu 1 : Pérennité des activités agricoles

Enjeu 2 : Main-d'œuvre et formation

Enjeu 3 : Environnement

Enjeu 4 : Commercialisation

Enjeu 5 : Pérennité des milieux forestiers.

RÉCAPITULATIF DES ACTIONS

ENJEU 1 - PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Préoccupations	Orientations ciblées	Actions	Cibles	Calendrier
Relève agricole	5	1-Faire connaître les guides de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion auprès de la clientèle de la MRC. • Remise du répertoire à 100% de la clientèle agroalimentaire de la MRC et aux intervenants. 	Court à moyen terme
	1 - 5	2-Concevoir une plateforme d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum 1 rencontre avec les représentants régionaux de la relève agricole pour valider le besoin et la faisabilité. 	Court à moyen terme
	5	3-Offrir un service de mentorat	<ul style="list-style-type: none"> • Dépliant remis à la clientèle de la MRC et aux partenaires. • 1 à 5 entreprises agricoles aient utilisé le service. 	En continu
Protection de la zone agricole	1-2-3-5	4-Réviser le schéma d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Remise annuelle d'un rapport au conseil des maires. • 1 à 3 rencontres avec les représentants et/ou producteurs agricoles de la MRC pour identifier les conditions gagnantes en aménagement pour développer l'agroalimentaire. 	Court à moyen terme
Pérenniser le service L'ARTERRE	1-2-5	5-Assurer le financement du service L'ARTERRE	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une entente avec les MRC du territoire. • Démarches pour l'obtention d'une participation financière du palier provincial. • Minimum un jumelage complété annuellement. 	Court terme

ENJEU 2 - MAIN-D'OEUVRE ET FORMATION

Préoccupations	Orientations ciblées	Actions	Cibles	Calendrier
Accès et rétention de la main-d'œuvre	4	6-Disposer d'une structure d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un comité/ou répondant local dans 8 municipalités. • Distribution d'au moins 50 copies du guide des nouveaux arrivants. 	Court à moyen terme
	4	7-Analyser la faisabilité de développer un programme d'avantages sociaux adapté au secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> • 1 rencontre avec le CEA pour valider le besoin et la faisabilité. • Identifier un organisme pour la réalisation de cette action le cas échéant. 	Moyen à long terme
	4	8-Promouvoir la mise en place de CUMA	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de rencontres d'information. • Formation d'un comité d'au moins 5 agriculteurs porteur du projet le cas échéant. 	Moyen à long terme
Accueil et intégration des immigrants	4	9-Mettre en œuvre le Plan d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier 2 entreprises agricoles pour la confection de vidéo promotionnel. • Une ressource de la MRC attitrée à la réalisation du plan. 	Court à long terme

ENJEU 3 - ENVIRONNEMENT

Préoccupations	Orientations ciblées	Actions	Cibles	Calendrier
Séquestration et émission du carbone	1-6	10-Viser la réduction des GES en provenance du secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une stratégie d'actions pour le secteur agricole. Publication d'un rapport annuel sur la réduction GES. Mise en œuvre du projet d'implantation et d'entretien de bandes riveraines élargies auprès de 15 agriculteurs. Carboneutralité d'ici 2030. 	Moyen à long terme
	1	11-Accroître l'utilisation de cultures de couverture	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter à 68% les superficies protégées en hiver (PAD). 	Moyen terme
Qualité de l'eau	1	12-Répertorier les puits artésiens	<ul style="list-style-type: none"> Un engagement financier et technique des municipalités. Un rapport annuel des permis émis par la MRC. 	En continu
	1	13-Améliorer la gestion et l'utilisation de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> S'engager en tant que MRC à être une communauté bleue. 	En continu
	1	14-Demeurer à l'affût de projets de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de rencontre et/ou rapport présentant les résultats des projets de recherche. Obtention d'aide financière pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques agroenvironnementales. 	Moyen à long terme
Gestion des plastiques agricoles	1	15-S'assurer de la mise en place d'un système de récupération des plastiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une stratégie de récupération des plastiques agricoles avec la RIGIDBNY. 	En continu
Bandes riveraines	1	16-Poursuivre les travaux visant à faire respecter la réglementation concernant les bandes riveraines	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la réglementation sur 100% du territoire. 	Moyen à long terme

ENJEU 4 - COMMERCIALISATION

Préoccupations	Orientations ciblées	Actions	Cibles	Calendrier
Mise en marché de proximité	3	17-Poursuivre le développement de la mise en marché de proximité	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 1 à 3 actions les plus porteuses identifiées lors des consultations. 	Court à moyen-long terme
	3	18-Identifier les besoins en infrastructure de transformation	<ul style="list-style-type: none"> Validation des besoins auprès de la clientèle concernée. 	Moyen à long terme

ENJEU 5 - PÉRENNITÉ DES MILIEUX FORESTIERS

Préoccupations	Orientations ciblées	Actions	Cibles	Calendrier
Mise en valeur des milieux forestiers	6	19-Faire connaître les bienfaits d'un bon aménagement forestier pour augmenter la valeur des boisés et améliorer la santé des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de producteurs rejoints. 	Moyen à long terme
	6	20-Rendre disponible l'accompagnement pour l'abattage et le développement des milieux forestiers	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'information. • Dépôt d'un rapport de la compensation ou travaux de reboisement au conseil des maires. 	Moyen à long terme
	6	21-Élaborer un document d'activités en milieux forestiers	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de l'intérêt des producteurs. 	Moyen à long terme
Nouvelles maladies ainsi qu'insectes ravageurs et plantes envahissantes	6	22-Favoriser la plantation d'essences d'arbres plus résilientes	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt au conseil des maires d'un rapport des peuplements les plus sensibles aux changements climatiques. • Dépôt aux 16 municipalités de la liste des essences les plus résilientes que compte élaborer le MRNF. 	En continu
	6	23-Favoriser la mise en place d'outils de dépistage et la recherche sur les maladies et insectes ravageurs	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'information 	En continu

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

ENJEU 1 - PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Trois préoccupations

- Relève agricole
- Protection de la zone agricole
- Financement de L'ARTERRE

ENJEU 2 : MAIN-D'ŒUVRE ET FORMATION

Deux préoccupations :

- Accès et rétention de la main-d'œuvre à long terme
- Accueil et l'intégration des immigrants

ENJEU 3 : ENVIRONNEMENT

Quatre préoccupations :

- Séquestration et émission du carbone
- La qualité de l'eau
- Gestion des plastiques agricoles
- Bandes riveraines

Concernant les changements climatiques, la préoccupation est à un point tel qu'une démarche initiée par les producteurs du Centre-du-Québec dans le but de mieux comprendre les effets des changements climatiques et de mettre en œuvre les meilleurs moyens d'y faire face a été élaborée sous le thème « Agriclimate des fermes adaptées pour le futur ». Un plan d'adaptation a été développé et des fiches de projets ont été élaborées. Il a été convenu de s'en tenir au plan élaboré « Agriclimate ».

ENJEU 4 : COMMERCIALISATION

Une préoccupation :

- Mise en marché de proximité

ENJEU 5 : PÉRENNITÉ DES MILIEUX FORESTIERS

2 préoccupations :

- Mise en valeur des milieux forestiers
- Nouvelles maladies, insectes ravageurs et plantes envahissantes

La relève agricole

ACTION 1 : FAIRE CONNAÎTRE LES GUIDES DE DÉMARRAGE

Description

Lors des rencontres et des consultations, il a été mentionné de « développer » des guides de démarrage ; pourtant, il en existe plusieurs. Cette action met donc en lumière l'importance de faire connaître les guides de démarrage et documents de références économiques élaborés par le CRAAQ. Il sera aussi important de rendre disponible un répertoire des ressources professionnelles attirées à l'accompagnement de futurs agricultrices et agriculteurs sur le territoire de la MRC.

Clientèle visée

Relève agricole.

Partenaires potentiels du projet

MAPAQ, collectif agricole, FADQ, collectif agricole, MELCC, UPA, SADC, CRAAQ.

Échéance de réalisation

Court-moyen terme.

Indicateurs de résultats

- Faire connaître via le réseau d'information des partenaires l'existence des trousseaux de démarrage publiés par le CRAAQ ;
- Identifier avec la relève agricole le ou les meilleurs véhicules à utiliser pour diffuser l'information auprès de leurs membres ;
- Élaborer un répertoire des ressources attirées à l'accompagnement de futurs agricultrices et agriculteurs.

Cible

- Diffusion auprès de la clientèle de la MRC ;
- Remise du répertoire à 100% de la clientèle agroalimentaire de la MRC et aux intervenants.

Spécifications et recommandations

L'élaboration du répertoire demandera d'organiser au moins une rencontre avec les partenaires pour répertorier les ressources professionnelles et s'entendre sur un processus de mise à jour annuelle.

La relève agricole

ACTION 2 : CONCEVOIR UNE PLATEFORME D'ÉCHANGES

Description

En tout premier lieu, il faudra procéder à une vérification auprès de la relève agricole pour s'assurer que cette action répond adéquatement à un besoin qui est de favoriser les échanges d'équipements, d'utilisation de bâtiments et ou de services afin de réduire les coûts de production. Si après vérification, l'action est retenue, la mise en œuvre demandera de mettre en place un comité composé de la relève agricole pour établir les éléments à inclure dans la plateforme. Ces éléments en main, il faudra rechercher la ressource et le financement nécessaires à l'élaboration, au déploiement et au maintien de la plateforme à long terme.

Clientèle visée

Relève agricole.

Partenaires potentiels

CUMA, concessionnaires de machinerie agricole, UPA.

Échéance de réalisation estimée

Court-moyen terme.

Indicateurs de résultats

- Court terme : procéder à une validation ;
- Court terme : si le projet est retenu, vérifier sa faisabilité ;
- Moyen terme : la faisabilité confirmée, identifier la ressource responsable de la conception et identifier des sources de financement ;
- Moyen terme : mise en place de la plateforme.

Cible

- Minimum une rencontre avec les représentants régionaux de la relève agricole pour valider le besoin et la faisabilité.

Spécifications et recommandations

Il est recommandé de vérifier si de telles plateformes d'échanges existent ou ont déjà existé et quel a été leur niveau d'utilisation.

La relève agricole

ACTION 3 : OFFRIR UN SERVICE DE MENTORAT

Description

Pour la mise en place de cette action, une rencontre avec la SDAC est de mise puisqu'elle dispose d'une cellule de mentorat. Il s'agira de voir avec cet organisme la faisabilité d'y ajouter un volet pour le secteur agricole. En ce qui concerne la relève, disposer d'un mentorat spécifique au transfert d'entreprise serait un atout indéniable car souvent ce sont les relations interpersonnelles qui font achopper un projet de transfert.

Clientèle visée

Relève agricole, agricultrices et agriculteurs.

Partenaires potentiels du projet

SADC, MRC, UPA.

Échéance de réalisation estimée

En continu.

Indicateurs de résultats

- Court terme : rencontrer la SDAC et voir avec eux le déploiement de leur cellule de mentorat auprès de la clientèle agricole ;
- Court terme : sonder l'intérêt de la SADC à développer un mentorat spécifique au transfert d'entreprise. Si la réponse est positive, contacter la relève agricole et présenter l'offre de service ;
- En continu, publiciser le service de mentorat offert par la SADC auprès de la relève agricole.

Cible

- Dépliant remis à la clientèle de la MRC et aux partenaires ;
- Qu'une à cinq entreprises agricoles utilisent le service.

Spécifications et recommandations

La force d'une cellule de mentorat repose sur la qualité des mentors et la diversification des milieux d'affaires dont ils sont issus. Dénicher des mentors issus du milieu agricole serait un atout pour l'équipe de mentorat de la SDAC.

Protection de la zone agricole

ACTION 4: RÉVISER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Description

Actuellement, plusieurs plans d'action sont en processus de réalisation à la MRC. Cette action met en lumière l'importance de revoir le schéma d'aménagement afin d'assurer une cohérence et une efficacité entre les plans d'action adoptés et le schéma d'aménagement. Un travail devra s'effectuer auprès des seize municipalités pour s'assurer d'une concordance réglementaire des pratiques sur son territoire.

Clientèle visée

MRC Nicolet-Yamaska et ses municipalités.

Partenaires potentiels du projet

MAPAQ, collectif agricole, FADQ, MELCC, UPA, SADC, CRAAQ.

Échéance de réalisation

Court-moyen terme.

Indicateurs de résultats

- Que les travaux de révision du schéma d'aménagement s'amorcent dès 2023;
- Que les municipalités participent à la révision ;
- Que le secteur agricole soit consulté ;
- Les orientations de développement inscrites au schéma d'aménagement devront être cohérentes avec les actions du PDZA.

Cible

- Remise annuelle d'un rapport au conseil des maires ;
- Une à trois rencontres avec les représentants et/ou producteurs agricoles de la MRC pour identifier les conditions gagnantes en aménagement pour développer l'agroalimentaire.

Spécifications et recommandations

Pour effectuer la révision du schéma d'aménagement, la MRC aura besoin d'expertises. L'embauche d'une ou d'un aménagiste est à considérer.

Financement de l'ARTERRE

ACTION 5 : ASSURER LE FINANCEMENT DU SERVICE L'ARTERRE

Description

L'ARTERRE est la résultante de l'action 20 du premier PDZA où la mise en place d'un service de jumelage et d'accompagnement avait été identifiée pour faciliter le transfert d'entreprises et l'établissement non conventionnel de nouvelles entreprises. Le financement obtenu pour mettre en place le service tire à sa fin. L'action préconise de conserver ce service qui, au fil des ans, a développé une expertise en matière de démarrage et/ou de transfert d'entreprises et qui a un impact important dans le maintien du dynamisme du milieu. Au cours des cinq prochaines années, une quarantaine d'agriculteurs et agricultrices comptent prendre leur retraite, ce qui représente 8% des entreprises. Ils chercheront une relève et s'ils n'en trouvent pas, devront procéder à un démantèlement de leur entreprise.

Fait à noter L'ARTERRE, c'est aussi un service provincial qui offre aux MRC adhérentes une formation pour leur agent de maillage, différents outils de pratiques ainsi qu'un site internet regroupant les offres disponibles et le profil des candidats. AGEKO a déposé un rapport sur l'état des services de L'ARTERRE déployés dans les régions du Québec ainsi que les retombées économiques en découlant. AGEKO va prochainement déposer un autre rapport sur les gestes à poser pour favoriser un financement plus pérenne de L'ARTERRE.

Clientèle visée

Cédants agriculteurs/agricultrices, aspirants agriculteurs/agricultrices.

Partenaires potentiels du projet

MAPAQ, UPA, Relève agricole Centre-du-Québec, les MRC du Centre-du-Québec, CRAAQ, MAMH, MEIE.

Échéance de réalisation estimée

- Court terme : la MRC doit disposer d'un plan de financement assurant la pérennité du service l'ARTERRE.

Indicateurs de résultats

- Que les MRC s'entendent sur le déploiement de certains services facturables que pourrait offrir L'ARTERRE ;
- Que les MRC demeurent proactives dans l'obtention d'un financement émanant du palier provincial ;
- Publication d'un rapport faisant état du nombre de maillages réalisés, du nombre de dossiers en attente et des retombées sur le territoire.

Cible

- Signature d'une entente avec les MRC du territoire ;
- Démarches pour l'obtention d'une participation financière du palier provincial ;
- Minimum d'un jumelage complété annuellement.

Spécifications et recommandations

Si le déploiement de certains services facturables semble une piste à explorer, il ne faut pas perdre de vue que l'ajout de services nécessitera l'ajout de ressources. La recherche de partenaires prêts à soutenir financièrement ce service est aussi une autre piste à explorer.

Accès et rétention de la main-d'œuvre à long terme

ACTION 6 : DISPOSER D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL

Description

À l'ère du plein emploi, courtiser la main-d'œuvre demande une bonne dose d'innovation. L'obtention d'un bon salaire n'est plus la seule prérogative. Les employés veulent être heureux au travail et après les heures de travail. Cette action vise à rendre disponible un service d'accueil qui permettrait aux employés d'être informés des services et activités à proximité et d'avoir accès à une ressource pour répondre à leurs questions.

Clientèle visée

Travailleurs agricoles.

Partenaires potentiels du projet

Service d'emploi agricole, UPA, municipalités.

Échéance de réalisation

Court-moyen terme.

Indicateurs de résultats

- Puisque le plan d'immigration de la MRC prévoit la mise en place de comité et/ou de répondant local pour les immigrants, vérifier la possibilité d'inclure l'accueil des travailleurs agricoles non immigrants ;
- La MRC met à la disposition des municipalités un guide des nouveaux arrivants. Il faut mettre en place une méthodologie pour connaître le taux d'utilisation et accentuer la promotion du guide ;
- Organiser au moins une rencontre par année regroupant les comités d'accueil et/ou répondants locaux pour partager les bons coups et les points à améliorer et tenter de mesurer les retombées dans le milieu.

Cible

- Présence d'un comité/ou répondant local dans 8 municipalités
- Distribution d'au moins 50 copies du guide des nouveaux arrivants.

Accès et rétention de la main-d'œuvre à long terme

ACTION 7 : ANALYSER LA FAISABILITÉ DE DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'AVANTAGES SOCIAUX ADAPTÉ AU SECTEUR AGRICOLE

Description

Pour rivaliser avec d'autres secteurs d'emploi, offrir un programme d'avantages sociaux pourrait avoir un impact positif sur la rétention des travailleurs agricoles. Cette action bien que souhaitable nécessitera une étude de faisabilité et un sondage d'intérêt auprès de la clientèle agricole.

Clientèles visées

Agricultrices, agriculteurs, employés

Partenaires potentiels

Promutuel, Desjardins, Centre d'emploi agricole, UPA. Il peut y avoir aussi d'autres compagnies d'assurance ou institutions financières intéressées.

Échéance de réalisation

Moyen-long terme.

Indicateurs de résultats

- Discuter avec le CEA de la faisabilité de mettre en place un programme d'avantages sociaux ;
- Si les résultats des discussions sont positifs, vérifier auprès de la clientèle l'intérêt d'y adhérer ;
- Si l'intérêt est suffisant, identifier les personnes ressources ayant les compétences nécessaires pour l'élaboration et la mise en place du programme.

Cible

- Une rencontre avec le CEA pour valider le besoin et la faisabilité ;
- Identifier 1 organisme pour la réalisation de cette action le cas échéant.

Spécifications et recommandations

La MRC ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour réaliser cette action. Il est recommandé que son rôle se limite à s'assurer que cette action réponde bien à un besoin et si c'est le cas, la confier à un organisme disposant des compétences.

Accès et rétention de la main-d'œuvre à long terme

ACTION 8 : PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE DE CUMA

Description

En période de rareté, se tourner vers la technologie est une option à considérer pour réduire le besoin en main-d'œuvre. Cependant, le coût d'achat d'équipements agricoles étant onéreux, cette action vise à considérer l'option CUMA. En 2021, la création de la CUMA Lac St-Pierre a permis à la dizaine de producteurs membres d'avoir accès à de la machinerie agricole à laquelle ils ne pourraient probablement pas avoir accès. Cette action vise à vérifier la pertinence de développer d'autres CUMA sur le territoire. La première étape sera d'organiser des séances d'informations suivie d'un sondage pour mesurer l'intérêt de la clientèle concernée. Si l'intérêt est bel et bien présent, il faudra identifier des leaders prêts à investir du temps à l'élaboration des documents et à les présenter aux agriculteurs et agricultrices intéressés. Par la suite, il faudra suivre les étapes telles que décrites dans la loi sur les coopératives.

Clientèle visée

Agriculteurs, agricultrices.

Partenaires potentiels du projet

MAPAQ, UPA, relève agricole.

Échéance de réalisation

Moyen-long terme.

Indicateurs de résultats

- Solliciter le MAPAQ pour la tenue d'une ou des séances d'information afin de présenter les principes de fonctionnement d'une CUMA ;
- Mesurer l'intérêt du milieu agricole pour ce projet ;
- Si l'intérêt est bel et bien exprimé, identifier un groupe de producteurs prêt à former un comité provisoire et travailler à l'élaboration du processus de démarrage. La loi exige un minimum de cinq entreprises fondatrices ;
- Mise sur pied de la coopérative.

Cible

- Tenue de rencontres d'information ;
- Formation d'un comité d'au moins 5 agriculteurs porteur du projet le cas échéant.

Accueil et intégration des immigrants

ACTION 9 : PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION ET DE RÉTENTION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Description

Cette action vise à accroître le nombre de travailleurs immigrants pour pallier le manque de main-d'œuvre. Pour cette action, il est de mise de participer à la réalisation du plan d'action pour l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes qui correspond aux besoins exprimés lors des consultations. Un autre projet à ne pas négliger est celui de l'UPA qui consiste à l'élaboration de vidéo promotionnel pour attirer des travailleurs agricoles immigrants.

Clientèle visée

Immigrants.

Partenaires potentiels

Les municipalités, les organisations communautaires, le milieu scolaire et institutionnel, le réseau de la santé, CJE, CDC.

Échéance de réalisation

- À court terme pour la réalisation du projet agri-intégration de l'UPA ;
- Long terme en ce qui a trait au plan d'action d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes.

Indicateurs de résultats

- Participation de la MRC au déploiement du plan d'action pour l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes ;
- Création de comités locaux et/ou répondants locaux ;
- Participation au projet de l'UPA en identifiant des entreprises potentielles pour participer à la réalisation de vidéo promotionnel.

Cible

- Identifier 2 entreprises agricoles pour la confection de vidéo promotionnel ;
- Une ressource de la MRC attirée à la réalisation du plan.

Spécifications et recommandations

Plusieurs plans d'action ont été élaborés. Certains plans touchent spécifiquement la personne immigrante et d'autres visent les entreprises et les communautés. Il est recommandé d'instaurer, à la MRC, une table de concertation en immigration afin d'assurer la fluidité de l'information et de connaître la progression de la mise en œuvre des différents plans d'action.

Séquestration et émission du carbone

ACTION 10 : VISER LA RÉDUCTION DES GES EN PROVENANCE DU SECTEUR AGRICOLE

Description

Cette action va nécessiter dans une première étape de réaliser un portrait des GES sur le territoire. Cette étape complétée, il faudra élaborer une stratégie d'actions afin de réduire et de compenser les émissions de GES pour finalement mettre en œuvre une stratégie d'actions visant la réduction et la compensation des GES.

Clientèle visée

Municipalités, entreprises, organismes, citoyennes et citoyens.

Partenaires potentiels du projet

MAPAQ, Agriculmat, UQTR, UPA, URANOS.

Échéance de réalisation

Moyen, long terme.

Indicateurs de résultats

- Posséder un portrait des GES sur le territoire de la MRC ;
- Disposer d'une stratégie d'actions visant à réduire et compenser les émissions de GES ;
- Mettre en œuvre la stratégie d'actions du plan de transition écologique pour atteindre la carboneutralité d'ici 2030.

Cible

- Mise en place d'une stratégie d'actions pour le secteur agricole ;
- Publication d'un rapport annuel sur la réduction GES ;
- Mise en œuvre du projet d'implantation et d'entretien de bandes riveraines élargies auprès de 15 agriculteurs ;
- Carboneutralité d'ici 2030.

Spécifications et recommandations

La MRC dispose d'un plan de transition écologique dont l'orientation 4.1 vise à réduire les émissions de GES et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2030. Il est recommandé d'attribuer une ressource pour voir à la réalisation du plan de transition écologique et s'assurer de la participation du secteur agricole dans l'effort collectif de réduction des GES.

La qualité de l'eau

ACTION 11 : ACCROÎTRE L'UTILISATION DE CULTURES DE COUVERTURE

Description

Le terme « cultures de couverture » regroupe les cultures intercalaires et celles à la dérobée, semées après la récolte de la culture principale. Elle inclut aussi les résidus de culture. L'utilisation de cultures de couverture a un impact positif sur la qualité des sols et de l'eau, réduit l'érosion et augmente la rétention des fertilisants. Que ce soit par l'organisation de webinaires, de diffusion de dépliants explicatifs, de démonstrations aux champs ou autres, cette action vise à soutenir les efforts des réseaux d'encadrement techniques et/ou de regroupements de producteurs afin d'accroître l'utilisation de cultures de couverture.

Clientèle visée

Les entreprises de grandes cultures.

Partenaires potentiels du projet

MAPAQ, club d'encadrement techniques, Syndicat des producteurs de grains du Centre-du-Québec, UPA.

Échéance de réalisation

Moyen terme.

Indicateurs de résultats

- Augmenter l'utilisation de cultures de couverture ;
- Développer et/ou faire connaître les documents de vulgarisation expliquant les bienfaits de cultures de couverture ;
- Appuyer les réseaux d'encadrement techniques ;
- S'assurer qu'il y a augmentation de l'utilisation de cultures de couverture en demeurant à l'affut des résultats du plan régional d'agriculture durable du MAPAQ.

Cible

- Augmenter à 68% les superficies protégées en hiver.

Spécifications et recommandations

L'obtention d'un rapport annuel du MAPAQ est souhaitable pour suivre l'évolution et revoir le cas échéant les stratégies à déployer dans le cas où on observerait peu de progression de l'utilisation de cultures de couverture.

La qualité de l'eau

ACTION 12 : RÉPERTORIER LES PUIITS ARTÉSIENS

Description

Pour assurer une qualité de l'eau, connaître le nombre de puits artésiens et leurs emplacements est une prérogative. Cette information permettra d'encourager les propriétaires à identifier leur puit artésien à l'aide par exemple d'une pancarte ou clôture entourant le puit. Cette identification assurera un meilleur respect des normes en matière de distance à respecter en ce qui concerne les différents travaux agricoles pratiqués. Le respect des normes évitera que des matières fertilisantes ou pesticides contaminent l'eau des puits artésiens.

Clientèle visée

Citoyennes, citoyens, secteur agricole.

Partenaires potentiels du projet

Municipalités, MELCC, UPA.

Échéance de réalisation

2023-2027 pour colliger les données actuelles

En continu pour assurer une mise à jour de l'emplacement et du nombre de puits artésiens sur le territoire.

Indicateurs de résultats

- Obtenir la collaboration des municipalités dont l'émission de permis et/ou certificat d'autorisation est sous la responsabilité de l'inspecteur municipal ;
- Utiliser les services en géomatique de la MRC pour cartographier l'emplacement des puits ;
- S'assurer d'une mise à jour annuelle.

Cible

- Un engagement financier et technique des municipalités ;
- Un rapport annuel des permis émis par la MRC.

Spécifications et recommandations

Cette action bien que louable exigera un travail colossal puisque ce ne sont pas toutes les municipalités qui au fil des années ont répertorié les puits individuels pour les résidences, les entreprises commerciales, industrielles et agricoles. Cette action nécessitera de fouiller les dossiers papier de même qu'identifier les immeubles qui ne sont pas desservis par un service d'aqueduc. Par la suite, il faudra tenter de localiser les puits sur le terrain. Il est recommandé que la MRC fasse une analyse plus approfondie de cette action afin de s'assurer de sa faisabilité et de disposer des ressources techniques et financières pour sa réalisation.

La qualité de l'eau

ACTION 13 : AMÉLIORER LA GESTION ET L'UTILISATION DE L'EAU

Description

Cette action vise à assurer une meilleure gestion de l'utilisation de l'eau afin d'être en mesure de disposer des quantités nécessaires lors des périodes les plus critiques telles les sècheresses et incendies. Réaliser une campagne d'information et de promotion de l'économie d'eau potable, encourager l'installation de récupérateurs d'eau de pluie à des fins d'utilisation horticole ou maraichère, réviser l'usage municipal de l'eau potable pour en réduire l'utilisation non essentielle, revoir la réglementation municipale concernant l'utilisation et la tarification de l'eau sont des moyens à préconiser pour assurer une meilleure gestion de l'utilisation de l'eau.

Clientèle visée

Municipalités, citoyennes et citoyens, commerces, organismes, entreprises agricoles.

Partenaires potentiels du projet

MELCC, municipalités, MAPAQ, UPA.

Échéance de réalisation

- Court et moyen terme ; atteindre la moyenne canadienne de consommations résidentielles d'eau potable comme stipulé dans le plan de transition écologique (235 litres/personne/jour) ;
- En continu : réaliser des campagnes d'information et de promotion de l'économie d'eau potable.

Indicateurs de résultats

- Réduire la consommation d'eau potable par citoyen en ayant pour cible la moyenne canadienne de 235 litres/personne/jour ;
- Réaliser une campagne d'information et de promotion de l'économie d'eau potable ;
- Obtenir auprès du MELCC les données disponibles permettant d'avoir une idée plus précise des débits d'eau disponibles et des sources d'approvisionnement afin de mieux planifier le développement du territoire ;
- Suivre le développement du plan d'action Agriculimat où il est prévu d'accompagner les agriculteurs pour la réalisation de diagnostic des besoins et ressources en eau ainsi que les accompagner dans la mise en place de pratiques d'irrigation durables ;
- Concilier les usages de l'eau dans les périodes de l'année à risque de pénuries.

Cible

- S'engager en tant que MRC à être une communauté bleue.

Spécifications et recommandations

La MRC disposant d'un plan de transition écologique dont l'enjeu 1 est la gestion de l'eau, il est recommandé que la MRC voie à s'assurer que cette action soit prise en charge par la ressource dédiée à la réalisation du plan de transition écologique pour éviter le dédoublement. La conseillère en développement agroalimentaire pourra lui prêter main forte au besoin.

La qualité de l'eau

ACTION 14 : DEMEURER À L'AFFÛT DES PROJETS DE RECHERCHE

Description

Plusieurs projets de recherche sont en cours de réalisation. Que ce soient les projets au Lac Saint-Pierre, d'autres sur le drainage contrôlé ou pour ralentir la sédimentation, ces projets visent l'amélioration de la santé des cours d'eau et des sols. Cette action vise à s'assurer que le déroulement et les résultats de recherches soient connus et diffusés au réseau agricole.

Clientèle visée

Agricultrices, agriculteurs, intervenants.

Partenaires potentiels du projet

Gouvernements provincial et fédéral, UQTR, MAPAQ, UPA, MELCC.

Échéance de réalisation

Moyen long terme.

Indicateurs de résultats

- S'assurer que les résultats des projets de recherche soient présentés aux agriculteurs et intervenants par l'organisation d'activités d'information et/ou diffusion de bulletins d'information ;
- Appuyer les démarches afin que les agriculteurs disposent de l'aide technique qui sera nécessaire pour soutenir l'application de nouvelles pratiques agroenvironnementales qui découleront de ces projets de recherche.

Cible

- Tenue de rencontres et/ou rapport présentant les résultats des projets de recherche
- Obtention d'aide financière pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques agroenvironnementales.

Gestion des plastiques en milieu agricole

ACTION 15 : S'ASSURER DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

Description

Du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2025, la mise en œuvre des nouveaux programmes de récupération et de valorisation prendra effet. Dans le cas des plastiques agricoles et les sacs et contenants agricoles, la cible est qu'à compter de 2025, 45 à 50% selon le type de plastique soit récupéré ou valorisé. Cette action vise à s'assurer que les agriculteurs disposeront d'un service adapté à leur situation et dont le déploiement limitera les besoins en transport.

Clientèle visée

Agricultrices, agriculteurs.

Partenaires potentiels du projet

MAPAQ, RIGIDBNY, les MRC, MELCC.

Échéance de réalisation

- D'ici 2025 : disposer sur le territoire d'un service de récupération des plastiques agricoles ;
- En continu ; s'assurer de l'efficacité du service de récupération.

Indicateurs de résultats

- Connaître annuellement le volume de plastiques agricoles récupérés et/ou valorisés ;
- S'assurer de la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer qu'il y a bel et bien augmentation de la récupération des plastiques et diminution des volumes à l'élimination.

Cible

- Élaboration d'une stratégie de récupération des plastiques agricoles avec la RIGIDBNY.

Spécifications et recommandations

Bien que la responsabilité et la mise en œuvre d'un service de récupération des plastiques agricoles ne relèvent pas de la MRC, il est recommandé de suivre de près l'élaboration et la mise en place du service de récupération et plus particulièrement l'impact de ce service sur les GES.

Bandes riveraines

ACTION 16 : POURSUIVRE LES TRAVAUX VISANT À FAIRE RESPECTER LA RÈGLEMENTATION CONCERNANT LES BANDES RIVERAINES

Description

Cette action vient préciser l'importance qu'accorde le secteur agricole à s'assurer que tous participent à l'effort environnemental et plus particulièrement en ce qui a trait aux cours d'eau du territoire. L'inspection, la caractérisation, les efforts en matière d'information doivent être maintenus.

Clientèle visée

Agricultrices, agriculteurs, municipalités.

Partenaires potentiels du projet

MAPAQ, UPA, clubs encadrement technique.

Échéances de réalisation

Moyen-long terme.

Indicateurs de résultats

- Qu'un rapport détaillé sur le nombre de kilomètres de bandes riveraines inspectés et les résultats obtenus soit déposé annuellement au conseil des maires et aux partenaires ;
- De s'assurer de la réalisation de l'objectif du plan de transition écologique qui consiste à faire respecter la réglementation concernant les bandes riveraines sur 100% du territoire.

Cible

- Respect de la réglementation sur 100% du territoire.

Mise en marché de proximité

ACTION 17 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISE EN MARCHÉ DE PROXIMITÉ

Description

Le développement de la mise en marché de proximité s'inscrit dans la continuité du premier PDZA. Bien qu'il n'y ait pas eu d'actions ciblées, plusieurs ont été nommées : Service d'accompagnement aux projets de démarrage, encourager le maillage, trouver un moyen de financer la Carotte joyeuse, organiser des ventes sporadiques de produits locaux, développer un circuit agroalimentaire, miser sur les initiatives en place, favoriser le regroupement des producteurs et mettre en place une coordination des volumes disponibles pour favoriser l'incursion dans les HRI. Dans ces circonstances, l'action à préconiser est de poursuivre les discussions avec la clientèle concernée afin d'identifier le ou les projets les plus porteurs.

Clientèle visée

Les entreprises agricoles réalisant des ventes à la ferme et/ou de proximité avec ou sans attraits touristiques.

Partenaires potentiels du projet

MAPAQ, organisations agrotouristiques, les marchés publics, les commerces alimentaires, CPE les Petits ambassadeurs, Notre Centre-du-Québec Goutez-Y, UPA.

Échéance de réalisation

- Court terme en ce qui a trait à l'organisation de rencontres ;
- Moyen long terme selon la ou les actions qui seront retenues.

Indicateurs de résultats

- Organiser minimalement une rencontre regroupant les entreprises concernées ;
- Identifier des actions porteuses ;
- Évaluer la faisabilité des actions retenues ;
- Faire connaître le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un soutien technique et/ou financier à la MRC.

Cible

- Réalisation de 1 à 3 actions les plus porteuses identifiées lors des consultations ;
- Rapport annuel du nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un service technique et/ou financier à la MRC.

Mise en marché de proximité

ACTION 18 : IDENTIFIER LES BESOINS EN INFRASTRUCTURES DE TRANSFORMATION

Description

Certaines entreprises souhaiteraient se lancer dans la transformation et d'autres développer davantage de produits transformés. Quelques difficultés ont été identifiées lors des consultations, tels le manque d'infrastructures de transformation, le manque de C1, le manque de structures d'entreposage de réfrigération, d'abattoirs. Cette action vise à organiser une ou des rencontres avec la clientèle concernée afin d'identifier les réels besoins. Par la suite, connaître les disponibilités des infrastructures présentes sur le territoire qui pourraient répondre aux besoins. Finalement, évaluer les besoins financiers et partenaires potentiels pour mettre en place les infrastructures qui auront été identifiées comme essentielles au développement de la transformation agroalimentaire sur le territoire.

Clientèle visée

Les entreprises qui ont pour projet de développer une gamme de produits transformés ainsi que les entreprises qui souhaitent augmenter leur volume de produits transformés et/ou les diversifier.

Partenaires potentiels

Les MRC du Centre-du-Québec, la Carotte joyeuses, la table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie, le MAPAQ.

Échéance de réalisation

- Court terme : organisation de rencontres ;
- Moyen terme : identification des infrastructures présentes sur le territoire ;
- Long terme : élaboration de projets de construction d'infrastructures de transformation le cas échéant.

Indicateurs de résultats

- Tenir minimalement une rencontre avec la clientèle concernée ;
- Organiser une ou des séances d'information concernant les coûts et les exigences règlementaires pour la mise en place de cuisine de transformation à la ferme ;
- Répertoire les infrastructures de transformation présentes sur le territoire ;
- Identifier les réels besoins en termes d'infrastructures de transformation ;
- Dans le cas où un projet de construction est retenu, répertoire les aides financières disponibles.

Cible

- Validation des besoins auprès de la clientèle concernée.

Spécifications et recommandations

Que ce soit la mise aux normes ou la construction d'infrastructures, il est recommandé de s'assurer dès le départ de l'engagement de la clientèle concernée à participer au financement et à utiliser les infrastructures. Il est aussi recommandé de vérifier la possibilité de louer des infrastructures de transformation présentes sur le territoire pour avoir une meilleure idée de l'achalandage et des besoins.

Mise en valeur des milieux forestiers

ACTION 19 : FAIRE CONNAÎTRE LES BIENFAITS D'UN BON AMÉNAGEMENT FORESTIER POUR AUGMENTER LA VALEUR DES BOISÉS ET AMÉLIORER LA SANTÉ DES FORÊTS

Description

Cette action vise à développer un meilleur partenariat avec l'AFBF, le syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec ou autres organismes impliqués dans le domaine forestier afin de promouvoir les bienfaits de disposer d'un bon plan d'aménagement forestier.

Clientèle visée

Producteurs propriétaires de superficies boisées.

Partenaires potentiels du projet

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, l'AFBF, clubs encadrement technique, MFFP, CRECQ.

Échéance de réalisation

Moyen à long terme.

Indicateurs de résultats

- Prévoir au moins une rencontre avec les organismes concernés pour s'entendre sur les moyens à privilégier pour promouvoir l'aménagement forestier ;
- S'assurer de la concordance entre les objectifs de protection du PRMHHN et les aménagements en milieu forestier ;
- Vérifier auprès de l'AFBF s'il y a une croissance de la demande de subvention pour l'aménagement forestier ;
- Faire connaître ou rendre disponibles les guides d'information existants.

Cible

- Pourcentage de producteurs rejoints.

Mise en valeur des milieux forestiers

ACTION 20 : RENDRE DISPONIBLE L'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ABATTAGE ET LE DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX FORESTIERS

Description

Pour cette action, il faut au départ connaître les disponibilités en matière d'accompagnement, les délais et les conditions pour avoir accès à un service. Par la suite, il sera possible d'analyser l'ampleur du besoin et des ressources à mettre en place.

Clientèle visée

Producteurs propriétaires de superficies boisées.

Partenaires potentiels

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, l'AFBF, clubs d'encadrement technique, CRECQ.

Échéance de réalisation

Moyen à long terme.

Indicateurs de résultats

- Connaître les services d'accompagnement disponibles sur le territoire ;
- Disposer d'un portrait des parcelles qui pourraient être défrichées et celles qui devraient être reboisées pour mieux orienter les travaux et assurer un meilleur impact sur le développement et la conservation du couvert forestier.

Cible

- Campagne d'information ;
- Dépôt d'un rapport de la compensation ou travaux de reboisement au conseil des maires.

Mise en valeur des milieux forestiers

ACTION 21 : ÉLABORER UN DOCUMENT D'UTILISATION DES MILIEUX FORESTIERS

Description

Cette action vise à mettre à la disposition des producteurs forestiers un document facilitant l'accessibilité de leurs boisés aux citoyens qui aimeraient y pratiquer la chasse, la marche en nature, la récolte de champignons ou la production de PFNL. Une grille de tarification pourrait être développée.

Clientèle visée

Producteurs propriétaires de superficies boisées.

Partenaires potentiels

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, l'AFBF, CPTAQ, MFFP.

Échéance de réalisation

Moyen à long terme.

Indicateurs de résultats

- Vérifier l'existence de contrats et/ou de documents et/ou d'activités qui ciblent l'utilisation des milieux boisés ;
- Mesurer l'intérêt des producteurs forestiers à développer des activités récréatives dans leurs boisés ;
- Élaborer et mettre à la disposition des producteurs forestiers un dépliant faisant état des règles que les citoyens devront respecter pour avoir un droit d'accès ;
- Établir un lien avec l'agrotourisme pour faire connaître et développer des activités en milieu forestier.

Cible

- Validation de l'intérêt des producteurs.

Spécifications et recommandations

L'UPA Centre-du-Québec et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Centre-du-Québec ont développé un document sur les règles à respecter pour avoir accès aux terres agricoles en période de chasse. Il est recommandé de prendre connaissance de ce document et d'utiliser leur expérience.

Nouvelles maladies, insectes ravageurs et plantes envahissantes

ACTION 22 : FAVORISER LA PLANTATION D'ESSENCES D'ARBRES PLUS RÉSILIENTES

Description

L'action consiste à favoriser la biodiversité en faisant connaître les essences d'arbres plus aptes à s'adapter aux changements climatiques et de s'assurer que les campagnes de dons d'arbres favorisent la plantation d'essences d'arbres plus résilientes.

Clientèle visée

Producteurs propriétaires de superficies boisées, citoyens.

Partenaires potentiels

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, AFBF, MFFP, municipalités.

Échéance de réalisation

En continu.

Indicateurs de résultats

- Répertorier et faire connaître les essences d'arbre plus aptes à s'adapter aux changements climatiques ;
- S'assurer que les campagnes de dons d'arbres organisée par la ville ou les municipalités contiennent les essences d'arbres appropriées aux changements climatiques ;
- Publier un guide ou dépliant s'adressant aux citoyens suggérant des essences d'arbres propices aux zones résidentielles afin de réduire le risque de propagation d'insectes ou de maladies nuisibles vers le secteur forestier.

Cible

- Dépôt au conseil des maires d'un rapport des peuplements les plus sensibles aux changements climatiques ;
- Dépôt aux 16 municipalités de la liste des essences les plus résilientes que compte élaborer le MRNF.

Nouvelles maladies, insectes ravageurs et plantes envahissantes

ACTION 23 : FAVORISER LA MISE EN PLACE D'OUTILS DE DÉPISTAGE ET LA RECHERCHE SUR LES MALADIES ET INSECTES RAVAGEURS POUR MIEUX ORIENTER LES INTERVENTIONS

Description

La prévention est beaucoup moins onéreuse en termes d'investissement. Son apport assure une meilleure préservation de nos richesses naturelles. Cette action vise à faire connaître les outils de dépistage, à encourager la recherche et s'assurer de la diffusion d'alertes en cas de présence d'insectes ravageurs ou de nouvelles maladies pour en réduire la propagation.

Clientèle visée

Producteurs propriétaires de superficies boisées, municipalités.

Partenaires potentiels

Clubs d'encadrement technique, AFBF.

Échéance de réalisation

En continu.

Indicateurs de résultats

- Agir comme relayeur d'information en matière de prévention en milieu forestier.

Cible

- Campagne d'information.

Spécifications et recommandations

Les actions 19 à 23 représentent une opportunité de créer des liens avec les organismes et intervenants du secteur forestier. Ces liens seront déterminants non seulement pour les actions ciblées dans le PDZA mais aussi pour celles du PRMHHN.

RÉFÉRENCES

Agriconseils Centre-du-Québec, UQTR et UPA Centre-du-Québec (2019). *Étude de marché sur les services-conseils au Centre-du-Québec*. Réalisée conjointement avec le Réseau Agriconseils, CA Marketing (Camille Medeiros, Antoine Caron, Laetitia Abravi Apeafa Adaba) en supervision de Said Zouiten, professeur de marketing UQTR et l'UPA Centre-du-Québec.

Agriconseils Centre-du-Québec (2021). *Entrevue sur les services en lien avec les transferts d'entreprise agricole*. Entrevue menée par Marie-Hélène Larivière avec Christian Hart, directeur du réseau Agriconseils Centre-du-Québec. Nicolet, 13 mai 2021.

Agricultrices du Québec (2020). *Impacts de la crise de la COVID-19 sur les femmes*. Comité de la condition féminine et de l'égalité des genres. Longueuil, en ligne. <https://agricultrices.com/publications-femmes-monde-agricole/>

Agro indicateur 2021 : *une conjoncture empreinte de la flambée des prix et de la reprise économique* : <https://www.fadq.qc.ca/salle-de-presse/bulletins-dinformation/lagro-indicateur/lagro-indicateur-2021-une-conjoncture-agricole-empreinte-de-la-flambee-des-prix-et-de-la-reprise-economique/>

Agriclimat région du Centre-du-Québec : *portrait*. https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2018/10/Centre-du-Qu%C3%A9bec_Portrait.pdf

Agriclimat : *plan d'adaptation de l'agriculture du Centre-du-Québec aux changements climatiques* : https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/03/Agriclimat_Plan-adaptation_Centre-Du-Quebec.pdf

ARTERRE Centre-du-Québec (2021a). *Données statistiques extraites pour l'année 2020 pour le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska*. Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), Québec, 1 page.

ARTERRE Centre-du-Québec (2021b). *Entrevue sur l'ARTERRE et toutes ses composantes*. Entrevue menée par Marie-Hélène Larivière avec Elizabeth Gagné-Gauthier, coordonnatrice à l'ARTERRE Centre-du-Québec. Nicolet, 10 mai 2021.

Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec (AATGQ) (2020). *Sondage auprès des entreprises du secteur de l'agrotourisme et du tourisme gourmand*. LJM Conseil. 22 pages.

Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec (AATGQ) et Société du réseau Économusée (SRÉ) (2020). *Plan d'action provincial sur l'avenir du tourisme gourmand au Québec 2020-2023*. Québec, en ligne. https://agrotourismeettourismegourmand.com/wpcontent/uploads/2020/12/plan_action_101220.pdf

Auger, Yves (2021). *Entrevue sur la location versus l'achat de terre*. Entrevue menée par Marie-Hélène Larivière avec Yves Auger, conseiller en production horticole – maraîchère au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec. Nicolet, 8 avril 2021.

Baromètre de la confiance des consommateurs québécois à l'égard des aliments : <https://cirano.qc.ca/files/publications/2021RP-08.pdf>

Bulletin ACTUALITÉ : *Pauvres terres agricoles* : <https://lactualite.com/societe/pauvres-terres-agricoles/>

Bulletin l'ACTUALITÉ : *Priorité à l'achat québécois : l'état donne l'exemple* : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/priorite-a-lachat-quebecois-letat-donne-lexemple-37714>

Bioclips mai 2021 : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2021/Volume_29_no17.pdf

Bioclips : *Part des produits québécois en épicerie* : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips+_2017.pdf

Centre d'emploi agricole (CEA) (2021). *État de la situation de la main-d'œuvre dans la MRC de Nicolet-Yamaska*, données extraites pour les années 2019-2020. Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Québec, Nicolet. 2 pages.

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) (2021). *Combien louer une terre agricole ?* Édition 2021. Québec, 27 pages.

Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) : *L'achat local au Québec comment en faire un succès* : <https://www.infopresse.com/2021-1-28-l-achat-local-au-quebec-comment-en-faire-un-succes/>

CIRANO : *Attentes et confiance des consommateurs - Politique bioalimentaire* | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Collectif en formation agricole du Centre-du-Québec (2021). Données statistiques extraites des années 2015 à 2020. Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Québec.

Conférence Organisation de la mise en marché des produits agricoles au Québec mars 2021 (présentation disponible UPA).

Comité régional en développement social 2022 : *Portrait du système alimentaire centricois*, janvier 2022

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) (2021). Données extraites du Portail Bio Québec février 2021. Gouvernement du Québec, en ligne. <https://www.portailbioquebec.info/>

Courrier Sud : *Qui peut se plaindre de la météo* : <https://www.lecourriersud.com/qui-peut-se-plaindre-de-la-meteo/>

CRETAU : *L'agriculture urbaine commerciale au Québec en pleine croissance* : <https://centdegres.ca/ressources/l-agriculture-urbaine-commerciale-au-quebec-en-pleine-croissance#:~:text=La%20zone%20agricole%20urbaine&text=Le%20CRETAU%20a%20ainsi%20identifi%C3%A9,%C3%A0%20la%20production%20de%20%C3%A9gumes>

CRETAU : *portrait de l'agriculture urbaine commerciale au Québec en 2020* : http://cretau.ca/wp-content/uploads/2021/04/Portrait_entreprises_agricoles_urbaines_du_Qu%C3%A9bec_2020_F.pdf

Conseil du statut de la femme : *Les femmes en agriculture cultiver les possibles* : Chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Avis_femmes_agriculture_20191121.pdf

Équiterre.org (2020). *Pour la souveraineté alimentaire des peuples*, en ligne. <https://www.equiterre.org/choix-de-societe/dossier/pour-la-souverainete-alimentaire-des-peuples>

Financement agricole Canada (FAC) (2021). *Rapport valeur des terres agricoles de FAC 2020*, le rapport couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, en ligne. <https://www.fcc-fac.ca/fcc/ressources/2020-farmland-values-report-f.pdf>

Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) (2021). *Rapport d'activités 2020*, présentation au 39^e congrès, 31 mars 2021. Longueuil, 49 pages.

RÉFÉRENCES

Fédération interdisciplinaire de l'Horticulture ornementale au Québec (février 2018) : *Forum sur l'agriculture urbaine* présentation MARCOM

Fédération interdisciplinaire de l'Horticulture ornementale au Québec (février 2018) : *forum sur l'agriculture urbaine* – présentation de Claude Vallée agr.

Groupe AGÉCO et DAMÉCO (2020). *Retombées socio-économiques des établissements en agriculture*. Présenté au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), 47 pages.

HEC Montréal : *Apprendre de nos échecs et des meilleurs pratiques : mettre en place une tarification des déchets (2021)* : https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2021/05/PINEAU_M%C3%A9moireR%C3%A9sidusUltimes_mai2021.pdf

Institut de la statistique du Québec : *Population et structure par âge et sexe-MRC : Population et structure par âge et sexe – Municipalités régionales de comté (MRC)* (quebec.ca)

Institut de la statistique du Québec : *Panorama des régions édition 2021 : Panorama des régions du Québec*. Édition 2021. (quebec.ca)

Institut de la statistique du Québec : *revenu disponible par habitant (2020)* : Revenu disponible par habitant. Bilan de l'année 2020 à l'échelle du Québec et de ses régions (quebec.ca)

Institut de la statistique du Québec : *Croissance marquée du revenu disponible par habitant au Québec et dans l'ensemble des régions administratives en 2020* : Institut de la statistique du Québec - Croissance marquée du revenu disponible par habitant au Québec et dans l'ensemble des régions administratives en 2020 (rimq.qc.ca)

Journal la presse : *Agriculture | Femmes à la ferme | La Presse : tableau recensement de l'agriculture 2021* statistique Canada

L'avenir de l'alimentation : une perspective canadienne (DELOITTE) : www2.deloitte.com

Le Nouvelliste : *sondage sur l'achat local* : <https://www.lenouvelliste.ca/2021/02/16/sondage--82--des-quebecois-font-des-efforts-pour-acheter-local-video-c67432c73c16b52ba4df8d2345057ca9>

Le bottin-consommation et distribution alimentaire-chiffres 2020. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Bottin_consommation_distribution.pdf

Liste des détenteurs de permis Abattoir de proximité (MAPAQ) : <file:///C:/Users/ftrudel/Downloads/BakListePermisSommaire20220322012228368927.pdf>

Ménard, Martin (2021) *Budget du Québec : appui agricole maintenu*, Vol. 92 no13/31 mars 2021. Terre de chez nous. 64 pages.

Ministère des affaires municipales et de l'habitation : *sommaire du rôle d'évaluation foncière des municipalités* : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/evaluation-fonciere-municipale-au-quebec/role-devaluation-fonciere/>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2010). *Entrepôt de données ministérielles (EDM)*, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010. Gouvernement du Québec, Québec.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2020a). *Données portant sur le secteur bioalimentaire de la région du Centre-du-Québec*, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (mise à jour juin 2020). Direction régionale du Centre-du-Québec, Gouvernement du Québec, Québec.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2020b). *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec*, estimations pour l'année 2019. Gouvernement du Québec, en ligne. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS_profilregionalbioalimentaire_complet_MAPAQ.pdf?1606235922

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2021a). *Entrepôt de données ministérielles (EDM)*, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2014, Mise à jour mars 2021. Gouvernement du Québec, Québec.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2021b). *Liste des établissements sous permis*. Gouvernement du Québec, en ligne. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/Services/Pages/etablissements_permis.aspx

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) : *Plan d'agriculture durable 2020-2030* : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_synthese_MAPAQ.pdf?1603387731

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) : *guide d'accès au marché institutionnel* : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_acces_marche_institutionnel

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) : *guide d'accès au marché institutionnel* : Les services alimentaires : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/Pages/restauration.aspx#:~:text=Un%20secteur%20durement%20%C3%A9prouv%C3%A9%20par%20la%20pand%C3%A9mie&text=Les%20ventes%20ont%20en%20effet,%C3%A0%2010%2C2%20G%24>

Ministère de la famille : *estimations statistiques de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatif de l'enfance* : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/estimations-statistiques/Pages/index.aspx>

Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/500/>

Institut de la statistique du Québec (ISQ) et Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) (2021). *Statistiques relatives à la production laitière, par région administrative, par municipalité régionale de comté (MRC) et pour l'ensemble du Québec, 1999-2020*. Gouvernement du Québec, en ligne. https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/statistiques-relatives-a-la-production-laitiere-par-region-administrative-par-municipalite-regionale-de-comte-mrc-et-pour-lensemble-du-quebec#de_temps_refrn=2020&tri_ra=17

Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques : *Bilan de phosphore*. Portrait des années 2011 à 2013 .

Institut de la statistique du Québec : *Conditions de vie et société* : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/positionnement-de-la-region-et-des-territoires-de-centres-locaux-demploi-dapres-lindice-de-defavorisation-materielle-et-sociale-2011-centre-du-quebec.pdf>

Institut de la statistique du Québec : *indice de vitalité économique des territoires* : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/indices-connaissances-et-outils/indices/indice-de-vitalite-economique/> <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf> https://statistique.quebec.ca/cartovista/ivt_mrc/index.html

Institut de la statistique du Québec : *indice de vitalité économique (IVE)* : https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires/tableau/classement-mrc-selon-indice-vitalite-economique-quebec#pivot_1=2018

RÉFÉRENCES

Institut de la statistique du Québec : conditions de vie et société : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/positionnement-de-la-region-et-des-territoires-de-centres-locaux-demploi-dapres-lindice-de-defavorisation-materielle-et-sociale-2011-centre-du-quebec.pdf>

IRIS : le revenu viable 2022 en période de crises multiples : [Revenu-viable-2022_WEB-1.pdf](https://iris-recherche.qc.ca/Revenu-viable-2022_WEB-1.pdf) (iris-recherche.qc.ca)

Observatoires consommateurs responsables <https://nouvelles.esg.uqam.ca/2020/barometre-2020-observatoire-consommation-responsable-lesg-uqam-une-edition-speciale-vigie>

Plan de transition écologique MRC Nicolet-Yamaska : https://mrcnicolet-yamaska.qc.ca/upload/nouvelles/plan_transition_ecologique_20191127_vf.pdf

Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels : https://crecq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/11/PRMHH_NicoletYamaska_28092021.pdf

Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre : https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=5765

Portrait régional de l'eau (MELCC) : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/regions/region17/annexe.htm>

Portraits régionaux de l'agriculture (MAPAQ) : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/portraits-regionaux-agriculture>

Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) (2019). 2019, 30 ans déjà plan conjoint, *statistiques acéricoles*. Fédération des producteurs et productrices acéricoles du Québec, en ligne. https://ppaq.ca/app/uploads/2020/10/Dossier_economique-Statistiques_2019.pdf

Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) (2020). *Statistiques acéricoles 2020*. Fédération des producteurs et productrices acéricoles du Québec, en ligne. <https://ppaq.ca/fr/publications/dossiers-statistiques/dossier-economique-statistiques-2020/>

Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) (2021). *Demande personnalisée de statistiques pour la MRC de Nicolet-Yamaska*. Fédération des producteurs et productrices acéricoles du Québec.

Projet Radeau : https://www.ouranos.ca/wp-content/uploads/Delmotte_2C.pdf

PDZA Nicolet-Yamaska 2017 : https://mrcnicolet-yamaska.qc.ca/upload/centre-documentaire/pdza/pdza-mrc-de-nicolet-yamaska_faible-resolution.pdf

Publication de l'édition 2019 du *bilan des ventes de pesticides au Québec* : MELCC. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/publication-de-ledition-2019-du-bilan-des-ventes-de-pesticides-au-quebec-33008>

Radio-Canada : *Démolition des digues* : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1750914/oie-outarde-baie-du-febvre-erreurs-conservation>

Recyc-Québec : *Matières organiques fiche informative* septembre 2018 <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-matieres-organiques.pdf>

RIGIDBNY : *projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint (2022-2029)* <https://mrcnicolet-yamaska.qc.ca/fr/services-aux-citoyens-et-aux-municipalites/gestion-des-matieres-residuelles>

Rivard, Monique (2021) *Entrevue sur le portrait des étudiants de l'École d'agriculture de Nicolet*. Communication écrite. Entrevue menée par Marie-Hélène Larivière avec Monique Rivard, directrice du Centre de Formation Professionnelle, Nicolet, 22 mars 2021.

SADC : profil MRC Nicolet-Yamaska : <https://www.sadcnicoletbecancour.ca/6272profilmrcnicoletyamaskalong2016pdf>

SADR : schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Nicolet-Yamaska : <https://mrcnicolet-yamaska.qc.ca/file-585>

Statistique Canada (2017). Nicolet-Yamaska, MRC [Division de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau). *Profil du recensement, Recensement de 2016*, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Diffusé le 29 novembre 2017, en ligne <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada et la COVID 19 : magasinage en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00064-fra.htm>

Statistique Canada Recensement de la population 2021 : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0&DGUIDlist=2021A00032450&SearchText=Nicolet-Yamaska>

Terre de chez nous : démolition des digues : <https://www.laterre.ca/actualites/en-region/des-producteurs-opposes-au-demantelement-de-digues-fauniques>

Terre de chez nous : les abattoirs de A à Z : <https://www.laterre.ca/actualites/elevages/les-abattoirs-de-a-a-z>

UPA : *prévenir le suicide en milieu agricole (symposium octobre 2018)* : https://www.santeseurite.upa.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/ForumAQPS_SymposiumAgri_Octobre2018_VERSION-FINALE-28-sept-2018.pdf

ANNEXE 1 :

THÉMATIQUE DU DIAGNOSTIC

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

FORCES

- Coût de la vie intéressant
- Milieu rural attractif
- Nombreuses entreprises de petites tailles
- Attraction pour de la main-d'œuvre non qualifiée
- Fort leadership des organismes
- Maires et mairesses solidaires pour l'avancement des communautés
- Proximité des grandes routes (55-20-30-40)
- Proximité des grands centres urbains (situés entre Québec et Montréal)
- Proximité des services
- Expertises en agriculture et agroalimentaire
- Accès à la nature et au plein-air
- Vision environnementale forte
- Fibre optique sur tout le territoire d'ici l'automne 2022
- Patrimoine religieux
- Production de matière première diversifiée
- Carotte joyeuse
- Bon indice de vitalité économique
- Présence d'organismes d'aide pour le développement économique
- École d'agriculture
- École de police
- Population ouverte et résiliente

FAIBLESSES

- Âge de la population
- Niveau de scolarité
- Régie des déchets (à structurer)
- Manque de garderies
- Aucune maternelle de 4 ans dans les écoles des municipalités
- Désert alimentaire
- Réseau cellulaire inexistant dans certaines zones du territoire
- Manque de commerces, de services et de loisirs dans certaines municipalités
- Accessibilité aux logements
- Accessibilité aux logements pour la main-d'œuvre étrangère
- Changements climatiques
- Manque d'espaces pour réfrigération et congélation
- Dispose de peu de réseaux de communication établis sur le territoire

OPPORTUNITÉS

- Tourisme et agrotourisme à développer
- Voir au développement ordonné de nos communautés
- Projet de développement de l'Île Moras
- Mettre en place des garderies en milieu municipal
- Construction de logements
- Changements climatiques
- L'arrivée d'une entreprise dans le parc industriel Bécancour : potentiel de nouveaux résidents
- Jeunes retraités avec une bonne expertise
- Développer la transformation
- Aide à l'innovation
- Développer kiosques libre-service à la ferme
- Mutualisation des équipements et de la main-d'œuvre
- L'économie circulaire.
- Développer des processus durables et écologiques
- Développer un réseau de distribution collectif
- Marché public : impact positif sur la cohésion sociale

MENACES

- Les jeunes quittent la MRC
- Gestion des plastiques agricoles
- L'inflation
- Pénurie de main-d'œuvre
- Hausse importante de la valeur des propriétés
- Développement parc industriel Bécancour : impact main-d'œuvre.
- Difficulté pour un travailleur étranger de devenir citoyen canadien
- Transport collectif
- L'accès aux financements pour réaliser les actions ciblées
- Relève dans les entreprises
- Perte de services dans le secteur de la santé
- Réseau cellulaire
- Entreposage et distribution
- Soutien entreprises 0-5 ans

ENJEUX

- Pérennité des activités et du territoire agricole
- L'âge de la population
- Population dispersée sur le territoire
- Transport collectif : mise en place et accessibilité
- Accès à la main-d'œuvre
- L'aménagement du territoire
- Restriction de l'utilisation de catégories de plastiques.

AGROENVIRONNEMENT

FORCES

- Aménagement et préservation des bandes riveraines
- Qualité et offre des intervenants en services conseils
- Proximité des services
- Adoption de nouvelles pratiques par les producteurs et entreprises
- Bon service d'entretien des cours d'eau

FAIBLESSES

- Qualité et utilisation de l'eau
- Manque de conseillers en agroenvironnement
- Bureaucratie qui réduit la disponibilité des professionnels pour le travail sur le terrain
- Érosion de certains fossés

OPPORTUNITÉS

- Développer de nouvelles méthodes de travailler les sols
- Diversifier les cultures
- Disponibilité de programmes d'aide financière
- Développer de nouvelles pratiques culturales dans le littoral
- Favoriser la diversification des entreprises agricoles
- Changements climatiques : Allongement de la saison des cultures
- Subvention disponible pour les pratiques agricoles durables
- Nombreux projets agroenvironnementaux en cours
- Accroître le service d'accompagnement pour les pratiques culturales

MENACES

- Régime transitoire
- Le REAFIE (augmente les délais de nettoyage des cours d'eau)
- Impact négatif sur la flore et la faune dû à la qualité et l'utilisation de l'eau
- Étalement urbain
- Changements climatiques (insectes, sécheresse, inondations)
- Baisse de la biodiversité
- Diminution du nombre de producteurs et d'entreprises agricoles
- Transferts de ferme difficiles
- Faune intrusive: chevreuil-dindon-raton laveur etc.
- La complexité des normes du MELCC et peu d'implication dans la recherche de solutions

ENJEUX :

- Gestion des plastiques utilisés en milieu agricole
- Valorisation des matières organiques
- L'avenir des activités agricoles dans le littoral et dans les zones de contraintes des milieux humides et hydriques.

MILIEU FORESTIER

FORCES

- Bonnes superficies protégées
- Boisés diversifiés
- Boisés en bonne santé

FAIBLESSES

- Peu de possibilité de reboisement
- Peu d'exploitations forestières car peu densifié
- Aucun bilan de l'impact du règlement sur l'abattage d'arbres
- Manque d'intérêt des producteurs pour les milieux boisés

OPPORTUNITÉS

- Augmentation du nombre d'entreprises acéricoles
- Argent disponible pour effectuer de l'aménagement
- Aménagement supervisé des superficies protégées
- Aménager les coulées
- Exploitation en zone inondable (jardinage forestier-acériculture)
- Rendre accessible certains boisés à la population
- Projet pilote MAPAQ (récupération de la tubulure acéricole enlevée et la convertir en système goutte à goutte pour la production maraîchère)
- Mise en valeur des boisés

MENACES

- Faible superficie boisée (25% inférieure au minimum 30%)
- Maladies-insectes-nouveaux ravageurs
- Étalement urbain

ENJEUX

- Pérennité des milieux forestiers
- Développement d'activités agroforestières en milieux humides, hydriques et naturels
- Manque d'intérêt des producteurs pour les milieux boisés.

CONTEXTE GÉNÉRAL SECTEUR AGRICOLE

FORCES

- Terres fertiles
- Plaine : facile à cultiver
- Territoire très agricole
- Conseil des maires solidaire à protéger la zone agricole
- Grande capacité de production et de diversification
- Pôle d'économie agricole complet
- Climat propice à l'agriculture
- CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole
- Plus de femmes propriétaires d'entreprises

FAIBLESSES

- Diminution du nombre d'entreprises et de producteurs agricoles
- Endettement
- Dégradation des sols
- Bâtiments et équipements désuets
- Isolement social
- Horaire atypique
- Érosion de la rivière Nicolet
- Zones de glissement de terrain
- Cultures végétales peu diversifiées

OPPORTUNITÉS

- Financement accessible et disponible
- Le climat
- Diversifier les productions
- Relève agricole présente et dynamique
- Utiliser les influenceurs aux opinions positives à l'égard du secteur agricole sur les réseaux sociaux
- Promouvoir davantage les bons coups
- Favoriser la mise en marché des produits locaux

MENACES

- Besoin et accès à l'eau
- Transfert à la relève (difficile)
- Prix et accès aux terres agricoles
- Augmentation de la taille des entreprises
- Main-d'œuvre
- Changements climatiques
- Santé psychologique des producteurs
- De nombreuses réglementations
- Gestion de l'eau de pluie
- Difficulté d'accès au TET
- Perception du milieu agricole par les citoyens

ENJEUX

- Main-d'œuvre
- Conciliation travail-famille
- Pérennité des activités et du territoire agricole : étalement urbain, protection des milieux forestiers.

PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES

FORCES

- Entreprises bien établies
- Renouvellement fréquent des codes éthiques
- Vie syndicale dynamique
- Effervescence pour des pratiques agricoles durables
- Beaucoup de terres aménagées et productives
- Producteurs avant-gardistes
- Positionnement géographique avantageux

FAIBLESSES

- Peu de diversification en production végétale
- Endettement des entreprises
- Ventes par démantèlement
- Pas de boucherie détenant un C1 offrant un service de forfaits

OPPORTUNITÉS

- Diminuer les charges administratives
- Diversifier les cultures végétales
- Améliorer et préserver la santé des sols
- Le commerce de crédits-carbone
- Poursuivre le développement de l'agriculture biologique
- Utilisation de nouvelles techniques permettant d'allonger la période de production
- Accroître la production en serre

MENACES

- La bureaucratie
- Pénurie de main-d'œuvre
- Le prix des terres agricoles
- Peu de disponibilité de terres agricoles pour les petites entreprises
- Processus de l'immigration compliqué pour l'embauche de travailleurs étrangers
- Coût de la machinerie agricole
- Règlementations multiples
- Manque d'agronomes pour les services d'accompagnement
- Spéculation pour l'acquisition de terres agricoles
- Changements climatiques
- Chaîne de distribution
- Les conditions de transfert à une relève

ENJEUX

- Prix des terres et bâtiments agricoles
- Établir de nouvelles entreprises
- Trouver des acheteurs pour le lait biologique.

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE

FORCES

- Entreprises bien établies
- Entreprises dynamiques
- Positionnement géographique avantageux

FAIBLESSES

- Mise en marché collective des produits maraîchers
- Baisse du nombre d'entreprises
- Pas d'abattoir de proximité
- Endettement des entreprises
- Peu de main-d'œuvre qualifiée
- Peu de services d'accompagnement en agroéconomie

OPPORTUNITÉS

- Développer de petites superficies à exploiter
- Plusieurs programmes d'aide à l'investissement
- Favoriser l'installation de nouvelles entreprises de transformation en étant plus attractif
- Proximité de fournisseurs d'intrants
- Favoriser la mise en place de CUMA
- Climat propice à la diversification de l'agriculture
- Utiliser et développer des technologies d'énergie renouvelable

MENACES

- Achat des terres par des spéculateurs
- Processus d'embauche de la main-d'œuvre étrangère
- Durée du contrat de la main-d'œuvre étrangère (maximum 2 ans)
- Investissement relié à la mise en place de code d'éthique
- Prix des terres et des entreprises agricoles
- Dépendance aux carburants
- Inflation
- Coût et disponibilité des intrants

ENJEUX

- Main-d'œuvre
- Relève agricole
- Entreprises de transformation.

RELÈVE AGRICOLE

FORCES

- ARTERRE
- Plusieurs programmes de formation disponibles
- Niveau de scolarité de la relève
- Subvention d'aide à la relève
- FRAQ

FAIBLESSES

- L'accompagnement 0-5ans
- Taille des entreprises
- Cédant peu enclin à vendre à une relève non apparentée
- Relève vieillissante (40 ans et plus)
- Relève disposant de peu de capital d'investissement
- Concentration des entreprises

OPPORTUNITÉS

- Accroître l'achat local
- Rétention des étudiants
- Plusieurs entreprises à vendre dans les prochaines années
- Favoriser le transfert à une relève en développant des normes fiscales avantageuses

MENACES

- Coût à l'établissement et accès aux terres agricoles
- Peu de relève en grandes cultures
- Jumelage cédant et relève potentielle
- Règles fiscales
- Valorisation de la profession

ENJEUX

- Attirer et favoriser la relève
- Financement ARTERRE : pérennité du service
- Conciliation travail-famille

FORMATION ET MAIN-D'OEUVRE

FORCES

- Bon réseau d'institutions scolaires
- Des emplois disponibles et stimulants
- Bon réseau de communication et promotion
- Sécuri-jour
- Programme scolaire niveau primaire à Ste-Perpétue

FAIBLESSES

- Attirer la main-d'œuvre (emplois saisonniers)
- Manque de temps des entrepreneurs pour suivre des cours de formation

OPPORTUNITÉS

- Créer des programmes scolaires aux niveaux primaire et secondaire
- Accroître l'utilisation de la technologie (ex. : robotisation-mécanisation-outils technologiques)
- Subvention à la relève liée au niveau de scolarité
- Bonifier les subventions liées à la formation
- Augmenter les subventions à la modernisation afin de diminuer les besoins en main-d'œuvre
- Organiser des Webinaires pour accroître les compétences
- Améliorer les conditions de travail
- Apprendre à travailler avec des employés à temps partiel
- Offrir des conditions de travail aux retraités

MENACES

- Salaires peu compétitifs
- Peu d'avantages sociaux offerts aux employés
- Pénurie de main-d'œuvre dans tous les domaines confondus
- Main-d'œuvre de plus en plus exigeante

ENJEUX :

- Inflation (coût de la vie versus capacité de payer des employeurs)
- Rétention de la main-d'œuvre à long terme.

COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

FORCES

- Plusieurs maraîchers bien organisés
- Proximité des marchés
- Présences d'organisations dynamiques et structurées
- Consultation PDZA
- Escouade propulsion
- Escouade performance industrielle (EPI)
- À mi-chemin entre Montréal et Québec

FAIBLESSES

- Pas de marché public
- Agrotourisme peu connu
- Peu d'usines de transformation
- Agro tourisme saisonnier
- Manque de cohésion et de liens entre les entreprises pour accentuer les visites multiples des voyageurs

OPPORTUNITÉS

- Établir un réseau de distribution bien structuré et efficace
- Visibilité des produits québécois
- Réunir les producteurs maraîchers pour augmenter l'offre des produits
- Application du concept « boîte repas » aux marchés locaux
- Politique Souveraineté alimentaire
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Développer l'agrotourisme
- Développer un écosystème de recherche et transfert vers les utilisateurs
- Futur incubateur-accelérateur
- Mettre en place des vitrines de produits locaux en épicerie
- Instaurer un réseautage entre les entreprises agrotouristiques.
- Création de marchés de proximité avec les entreprises de la MRC

MENACES

- Concurrence avec les produits importés
- Législation entourant le commerce des produits carnés
- Mondialisation des marchés
- Inflation et coûts des aliments
- Réciprocité des normes
- Coût des équipements et permis

- Coût des terrains
- Manque d'infrastructures de transformation
- Volonté des consommateurs à l'égard de l'achat local versus la réalité
- Règlementations multiples

ENJEUX

- Infrastructures de transformation
- Main-d'œuvre.

ANNEXE 2 :

CONSULTATION TENUE À BAIE-DU-FEBVRE LE 27 SEPTEMBRE 2022

IDENTIFICATION DE PROJETS ET OU ACTIONS

PÉRENNITÉ DES MILIEUX AGRICOLES

- Modèle Vivre en ville – collectivité viable, dont l'objectif est d'établir des critères de base à respecter pour mieux construire les agglomérations, les quartiers, les rues, les bâtiments.
- Densifier les périmètres urbains.
- Revitaliser le milieu villageois pour limiter l'étalement urbain.
- Programme particulier d'urbanisme (PPU) : Exemple mise en place d'un PPU pour disposer d'une zone agricole protégée en périmètre urbain où la production serait principalement dédiée à la municipalité.
- Réfléchir s'il y a des liens possibles à faire entre la valeur financière des terres et le financement de l'organisme ARTERRE.
- Cibler les affectations industrielles et commerciales à développer et concentrer les nouvelles à l'intérieur du périmètre pour limiter les exclusions (P.U.).
- Réviser le schéma d'aménagement afin d'y inclure les outils de planifications PRMHNN, PDZA, PTE.
- Développer des programmes de responsabilisation sociale (des genres de pacte de cohabitation) : par exemple un contrat convenant des périodes d'épandage et en informer les voisins.
- Meilleure communication avec l'UPA et autres tels les ministères pour travailler conjointement en amont par la mise en place de règlements.
- Mettre à la disposition de la relève un ou des outils qui permettrait de connaître les entreprises qui ont par exemple du foin à vendre, ou prêtes à partager des équipements ou outils, etc.
- Disposer de services techniques et aussi « humains » pour traverser les périodes stressantes.
- Revoir le modèle d'aménagement du périmètre urbain et territoire pour limiter l'étalement urbain.
- Pour financer ARTERRE, développer une taxe qui pourrait ressembler à celle du RQAP.
- Mettre en place une taxe pour les non agricoles qui n'exploitent pas leur terre ou terrain entre autres, les terres contiguës au périmètre urbain, et ainsi réduire la surenchère et la spéculation foncière.

- Développer une conscientisation sociale, mettre en lumière les belles valeurs : sensibilisation – sensibilisation dans les écoles primaires.
- Connaître qui fait quoi et où trouver l'information quand démarre un projet.
- Défaire des vieux immeubles pour en faire de nouveaux (immeubles) : voir à une réglementation sur l'entretien et l'occupation des immeubles.
- Quantité d'eau en lien avec les développements des municipalités (encadrement arrosage, nouveaux développements résidentiels, grandes industries) : disposer d'un meilleur encadrement de la ressource d'eau, telle une meilleure gestion pour l'arrosage et le prélèvement.
- Cohabitation : perception des non-agriculteurs à l'égard de l'agriculture, développer des campagnes de sensibilisation, des formations...aller à l'encontre de la propagande contre l'épandage.
- Monétarisation des services de médiation offerts par ARTERRE (outil de financement).
- Revitaliser les bâtiments agricoles.

MAIN D'ŒUVRE ET FORMATION

- Inflation : le salaire n'est qu'un aspect : développer assurances collectives – fonds de pension – bref développer sur une base collective des avantages sociaux auxquels les producteurs pourraient adhérer et offrir à leurs employés. Miser sur la qualité de vie.
- Projet pilote CPE pour le secteur agricole qui tient compte de l'horaire de travail en agriculture. Rendre disponible un service à domicile ou disposer d'une équipe volante.
- Effectuer du recrutement dans les écoles secondaires en offrant des emplois stimulants.
- Effectuer du maillage entre les jeunes et les entrepreneurs ainsi que des maillages inter pays, entre autres avec l'Europe.
- Favoriser le transfert de connaissance, telles réparation machinerie- équipements -cultures qui se faisaient avant à la ferme et qui tendent à disparaître.
- Augmenter les bénéfices marginaux offert aux employés.

ENVIRONNEMENT

- Développer des relations constructives entre le secteur agricole, les municipalités et surtout le MELCC.
- Mettre en place un système de récupération des plastiques agricoles adapté en fonction du volume à ramasser afin d'éviter les débordements de chaque côté des bacs de récupération. Voir aussi à mettre en place des systèmes de récupération pour d'autres déchets telles les seringues.

- Une RIGINYB plus efficiente et efficace, proactive dans la sensibilisation, la formation et l'information à l'affût de la nouvelle technologie.
- Poursuivre le travail d'amélioration et respect des bandes riveraines.
- Développer des incitatifs à la plantation d'arbres incluant les reboisements.
- Disposer de l'aide technique et financière pour la mise en place de bandes riveraines adéquates.
- Encourager le semi-direct et les travaux minimums en grandes cultures.
- S'assurer que les municipalités disposent de règlementations pour une saine gestion de l'utilisation des pesticides en milieu municipal.
- Les municipalités doivent s'assurer d'une meilleure gestion des égouts.
- Développer des incitatifs pour la mise en place de bandes riveraines élargies (séquestration du carbone).
- Encourager la mise en place de cultures de couverture (anciennement engrais vert).
- Valoriser davantage les actions environnementales agricoles.
- Réduire le gaspillage alimentaire en soutenant les organismes et en mettant en place des initiatives de récolte (ex : ArthaRécolte).
- Favoriser la biodiversité.
- Valoriser et bonifier la mise en place des bandes riveraines de sorte que les producteurs y voient un avantage concret (exemple y accorder une valeur ajoutée).
- Encourager le développement d'entreprises d'économie circulaire entre autres pour la récupération et la transformation du plastique agricole.

COMMERCIALISATION

- Encourager le maillage dans le milieu de la transformation et la commercialisation.
- Avoir accès à des ressources d'accompagnement pour ceux qui sont en processus d'accréditation pour pouvoir offrir un service d'abattage.
- Disposer localement d'entreprises ayant un permis C1.
- Trouver un moyen de rentabiliser et financer la Carotte joyeuse.
- Viser à réduire l'utilisation du plastique en développant des bonnes pratiques. Faire des liens entre la transformation du plastique et le milieu.
- En agrotourisme : le plan de transition écologique (PTE) devrait servir d'attrait touristique... un agrotourisme vert!
- Organiser des ventes sporadiques de produits locaux.
- Agrotourisme : développer un circuit agroalimentaire...une route qu'on peut parcourir à vélo ou en auto.

- Développer des initiatives qui rejoignent l'ensemble des municipalités. D'autant plus que la MRC s'est vu confier le mandat de compétence touristique.
- Inclure l'agroforesterie aux activités agrotouristiques... marches en forêt.
- Répertorier les locaux C1 disponibles.
- Maillage entre les différentes expertises : éleveur-abattage-mise en marché.
- Miser sur les initiatives en place : la Grande tablée, Festival du cochon, etc.
- Restriction de certaines utilisations de pesticides pour favoriser l'agrotourisme.

PÉRENNITÉ DES MILIEUX FORESTIERS

- Faire connaître les intervenants et les programmes d'aide financière.
- Mettre en place un pool de milieux forestiers dédié à la période de chasse.
- Développer le récréotouristique en forêt.
- Voir à la connectivité faunique et les bandes riveraines.
- Développer l'agroforesterie tels les produits forestiers non ligneux (PFNL).
- Améliorer la culture forestière qui est actuellement déficiente.
- Faire connaître les principes d'aménagement forestier pour augmenter la valeur des boisés, du bois et améliorer la santé des forêts.
- Rendre disponibles des conseillers forestiers.
- Assurer un meilleur suivi de la réglementation, plus particulièrement la réduction de superficies forestières pour la mise en culture qui doit être compensée afin qu'il n'y ait pas de perte forestière (je défriche - je dois reboiser ailleurs) qui ne soit pas respectée.
- L'embauche par la MRC d'un ingénieur forestier pour un meilleur suivi de la réglementation.
- Les municipalités établissent des parcs aux aires forestières.
- Miser davantage sur les différentes richesses qu'apportent les milieux forestiers plutôt que de se concentrer uniquement sur la valeur monétaire du bois - opportunités au niveau crédit carbone.
- Développer plus d'automatisme sur l'impact positif de la forêt et de la biodiversité.
- Schéma d'aménagement : avoir des dispositions concernant les secteurs résidentiels qui ne sont pas encore construits et qui sont toujours boisés. Il pourrait y avoir une norme indiquant qu'un pourcentage d'arbres doit être conservé. De même, voir à demander une caractérisation du milieu forestier à l'entrepreneur, le cas échéant.
- Rendre disponibles l'accompagnement pour l'abattage et le développement de milieux boisés.

PRIORISATION DES ENJEUX

PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES

- 1- Relève agricole (6 votes)
- 2- Financement ARTERRE (5 votes)
- 3- À égalité : Cohabitation et établir de nouvelles entreprises (3 votes)
- 4- À égalité : protection de la zone agricole, revitalisation des bâtiments (1 vote)

MAIN-D'ŒUVRE ET FORMATION

- 1- Accès et rétention de la main-d'œuvre à long terme (6 votes)
- 2- Transport collectif (1 vote)

ENVIRONNEMENT

- 1- Séquestration et émission du carbone (6 votes)
- 2- Bandes riveraines (4 votes)
- 3- Qualité de l'eau (3 votes)
- 4- À égalité : l'avenir des activités agricoles dans le littoral et dans les zones de contraintes des MHHN – valorisation des matières organiques – gestion des plastiques en milieu agricole – changements climatiques (2 votes)

COMMERCIALISATION

- 1- À égalité : Infrastructures de transformation et main-d'œuvre (2 votes)
- 2- Mise en marché de proximité (1 vote)

PÉRENNITÉ DES MILIEUX FORESTIERS

- 1- Conservation des milieux forestiers : maintien du couvert forestier (5 votes)
- 2- Manque d'intérêt des producteurs (1 vote)

CONSULTATION TENUE À SAINT-LÉONARD D'ASTON LE 28 SEPTEMBRE 2022

IDENTIFICATION DE PROJETS ET OU ACTIONS

PÉRENNITÉ DES MILIEUX AGRICOLES

- Les normes environnementales et réglementations trop contraignantes, ce qui limite le développement des entreprises et engendrent des coûts supplémentaires importants.
- Un savoir-faire se perd parce qu'il y a obligation d'embaucher des spécialistes pour avoir accès aux programmes.
- Disposer d'une aide financière pour la construction de bâtiments et/ou entrepôts collectifs pour aider à la mise en place d'un système de distribution plus efficace et/ou des aides financières pour les construire sur les entreprises agricoles existantes.
- Mettre en place des mécanismes favorisant la location de terre en disposant, entre autres, d'un registre de recensement des terres disponibles pour la location.
- Mettre en place un système de « surtaxation » sur les lots en friches, les terrains en zone blanche non occupés pour réduire l'impact de la spéculation.
- Disposer de réglementations plus uniformes et cohérentes entre les municipalités de la MRC.
- Disposer d'une méthodologie permettant de connaître l'offre de déboisement versus le reboisement incluant le reboisement naturel.
- Valoriser l'utilisation de cultures de couverture (engrais vert) ainsi que la rotation des cultures.
- Tenter de diminuer le transport des fumiers en mettant en place une plateforme identifiant ceux qui ont du fumier disponible et ceux qui en ont de besoin.
- Effectuer une veille sur les disponibilités pour favoriser l'achat local.
- Se pencher sur la pénurie de logements qui impacte la disponibilité des travailleurs et causent des pertes aux champs à cause du manque de main-d'œuvre.
- Évaluer la possibilité de procéder à des morcellements de lots agricoles pour permettre l'établissement de petites entreprises.
- Trouver des moyens d'assurer le financement de l'organisme ARTERRE.
- Mettre un frein à l'étalement urbain. Favoriser la venue d'investisseurs étrangers intéressés à acquérir une entreprise agricole et ainsi assurer son développement et la pérennité de l'entreprise.

MAIN-D'ŒUVRE ET FORMATION

- Faire en sorte que les entreprises et les maisons d'enseignement collaborent étroitement de façon à tisser des liens serrés, rémunérer les stages et trouver des solutions pour avoir de la main-d'œuvre qualifiée et qui va rester.
- Faire connaître les nouveaux équipements d'automatisation et de robotisation afin de diminuer le besoin de main d'œuvre, on pourrait organiser des achats regroupés pour diminuer les coûts.
- Faciliter la venue de travailleurs étrangers ainsi que l'accueil de leur famille, incitatifs à immigrer au Québec.
- Transformer en logements sur une base temporaire ou permanente des bâtiments agricoles ou garages qui répondent aux normes pour les travailleurs étrangers .
- Faciliter le transport des travailleurs étrangers.
- Disposer d'une équipe mobile de travailleurs.
- Mettre en place une structure d'accueil et d'intégration des travailleurs étrangers, leur faire visiter des fermes, les milieux éducatifs et garderies, participer aux activités sociales, etc.
- S'assurer que les municipalités disposent d'une réglementation bigénérationnelle adéquate.
- Assurer une meilleure cohésion entre les organismes œuvrant dans le secteur de l'immigration.

ENVIRONNEMENT

- Valoriser l'agroforesterie, les bandes riveraines arbustives générant des revenus et bénéfiques écologiques et diffuser l'information à ce sujet.
- Promouvoir des alternatives aux plastiques (ex : toile géotextile, plastique tissé réutilisable).
- Mieux outiller les producteurs pour qu'ils puissent effectuer une meilleure gestion de l'eau et ainsi mieux protéger la ressource.
- Promouvoir les bonnes pratiques agricoles incluant les pratiques pouvant être utilisées en MHHN.
- Analyser la faisabilité de réduire les taxes comme incitatif pour la protection des MHHN.
- Inclure la foresterie dans le plan d'agriculture durable et prévoir des aides financières permettant d'assurer la rentabilité.
- Mettre en place un projet pilote similaire à celui de la zone de chasse du secteur 6 favorisant un meilleur contrôle et équilibre de la faune. Voir la possibilité de le jumeler avec l'agrotourisme.

- Favoriser l'échange de connaissances entre les producteurs.
- Diminuer le coût des taxes pour ceux et celles qui mettent en place des bonnes pratiques agricoles.

COMMERCIALISATION

- Encourager le développement d'alternatives au plastique (ex-utilisation du papier, bois).
- Proposer des circuits agrotouristiques, marchés en ligne de proximité.
- Utiliser le projet de piste cyclable pour promouvoir les entreprises (style balade gourmande à vélo).
- Répertorier les infrastructures de transformation et les espaces disponibles qui permettraient de regrouper les récoltes et/ou l'offre de produits.
- Rassembler les petits producteurs et voir avec eux à mettre en place une coordination des volumes disponibles pour favoriser l'incursion dans des marchés comme les restaurants-épiceries.
- Avoir un marché public dans Nicolet-Yamaska ou créer des événements favorisant la mise en valeur et la vente des produits locaux.
- Valoriser les PFNL.
- Tester l'implantation d'un abattoir mobile.
- S'inspirer d'activités existantes dans d'autres régions, comme Bon appétit Maski qui regroupe des entreprises autour d'un chef cuisinier et offre durant une période un menu exclusivement local.

PÉRENNITÉ DES MILIEUX FORESTIERS

- Pour faire face aux changements climatiques, orienter le choix des essences vers les plus résilientes, tout en favorisant une mixité et un aménagement adéquat
- Disposer de statistiques ou d'un portrait plus adéquat sur les parcelles qui pourraient être défrichées et les parcelles qui pourraient être reboisées afin de mieux orienter les travaux et assurer un meilleur impact sur la conservation du couvert forestier. Exemple, disposer d'une caractérisation des friches pour mieux connaître le potentiel d'utilisation
- Voir au suivi des projets qui ont été réalisés pour l'obtention de meilleurs résultats et apporter les correctifs au besoin.
- Mettre sur pied un projet pilote validant les modes d'exploitations durables de la ressource forestière en plaine inondable du lac St-Pierre.
- Que la MRC procède au suivi des plans agronomiques en procédant à la vérification et à l'émission d'une attestation de conformité comme le prévoit le règlement.

- Favoriser le développement de d'autres sources de revenus comme la production de produits forestiers non ligneux, la location de territoires pour la chasse, la location de parcelles pour les ruches d'abeilles, produits biomasse, crédit carbone, etc.
- Orchestrer des campagnes de sensibilisation démontrant que la forêt, ce n'est pas juste de la matière ligneuse. Elle offre de multiples fonctions.
- Mettre en place des politiques et ou incitatifs pour accroître l'utilisation du bois localement. (Exemple remplacer des structures de métal par des structures en bois).
- Assurer la mise en œuvre de la taxation relative aux immeubles forestiers.
- Sensibiliser plus particulièrement les ministères de la Forêt et de l'Environnement à avoir une meilleure cohésion qui assurerait un meilleur développement du secteur forestier, entre autres, entre les recommandations de coupe et les recommandations pour le reboisement.
- Organiser et ou mettre à disponibilité des arbres gratuits.
- Organiser des rencontres d'échange ou autres moyens favorisant le partage d'information sur les projets en cours et à venir pour éviter le dédoublement.
- Faire redécouvrir les aliments qui poussent en forêt tels les champignons, l'ail des bois, la menthe sauvage, le thé des bois, etc.
- Analyser les opportunités qu'offre l'agroforesterie qui proposent l'intégration d'arbres sur des terres agricoles dans une perspective d'effets bénéfiques réciproques.
- Favoriser la mise en place d'outils de dépistage et la recherche sur les maladies et insectes ravageurs pour mieux orienter les interventions.
- Reconnaissance de l'utilité de la forêt dans la lutte aux changements climatiques.
- Faire connaître les maisons, chalets locatifs pour attirer les chasseurs dans la région et favoriser ainsi l'agrotourisme.
- Voir à une meilleure cohérence entre la gestion des bandes riveraines, la pérennité des milieux forestiers et l'environnement.

PRIORISATION DES ENJEUX

PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES :

- 1- Protection du territoire agricole (4 votes)
- 2- À égalité : Relève agricole et cohabitation (2 votes)
- 3- À égalité : Prix des terres et des bâtiments agricoles et financement ARTERRE (1 vote)

MAIN-D'ŒUVRE ET FORMATION

- 1- Accueil et intégration des immigrants (2 votes)
- 2- Accès et rétention de la main-d'œuvre à long terme (1 vote)

COMMERCIALISATION

- 1- Mise en marché de proximité (5 votes)
- 2- Infrastructure de transformation (1 vote)

ENVIRONNEMENT

- 1- Bandes riveraines (3 votes)
- 2- À égalité : L'avenir des activités agricoles dans le littoral et dans les zones de contraintes des MHHN- Valorisation des matières organiques – Gestion des plastiques en milieu agricole - qualité de l'eau (2 votes)
- 3- À égalité : GES – PAD – Changements climatiques (1 vote)

PÉRENNITÉ DES MILIEUX FORESTIERS

- 1- À égalité : Conservation des milieux forestiers et nouvelles maladies/insectes/plantes envahissantes (5 votes)
- 2- Mise en marché du bois (revenu inintéressant) (3 votes)
- 3- Développement des activités forestières en MHHN (2 votes).

LISTE DES TABLEAUX

1. Population	15
2. Évolution de la population de la MRC 2006-2020	17
3. Revenu disponible par habitant, MRC, régions administratives	18
4. Nombre et taux de travailleurs & revenu d'emploi médian Population de 25 à 64 ans	19
5. Valeur moyenne des résidences unifamiliales, MRC, régions administratives	21
6. Part des ménages locataires vivant dans un logement subventionné, par MRC	21
7. Secteur de l'emploi	22
8. Description du classement des sols de l'ARDA	26
9. Utilisations actuelles du territoire du Centre-du-Québec et MRC Nicolet Yamaska	28
10. Milieux boisés dans la MRC Nicolet-Yamaska	30
11. Impact d'une augmentation de la température de 1,5°C versus 2°C	33
12. Pourcentage d'espèces menacées d'extinction d'ici 2100	33
13. Recouvrement du couvert forestier pour chaque municipalité de la MRC	41
14. Superficie couverte par les EFE	43
15. Superficie des écosystèmes forestiers matures selon le type de couvert forestier	43
16. Superficie forestière versus superficie aménagée	46
17. Aide financière par année pour la MRC Nicolet-Yamaska	47
18. Superficie exploitée	53
19. Valeur foncière imposable de la zone agricole	55
20. Répartition des entrepreneurs selon la classe d'âge	60
21. Inscription des exploitations agricoles au MAPAQ	61
22. Emploi Centre-du-Québec	65
23. Nombre d'exploitations	69
24. Certification biologique	75
25. Revenu agricole – Strate Centre-du-Québec 2020	77
26. Revenu agricole – Strate MRC Nicolet-Yamaska	78
27. Revenu-productions animales et végétales	80
28. Nombre d'entreprises effectuant des ventes en circuit court et en circuit long	87
29. Lieux d'achats des aliments-Fréquence d'utilisation des commerces alimentaires	91
30. Contenu québécois dans les produits alimentaires vendus au Québec	92
31. Sondage auprès des consommateurs	92
32. Sondage régional - achats produits québécois	92
33. Achat local - comportements par région	93
34. Projet pilote de cueillette plastiques agricoles	102

LISTE DES CARTES

1. Positionnement géographique de la MRC de Nicolet-Yamaska	13
2. Territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska	14
3. Indice de vitalité économique	20
4. Principales textures du sol	25
5. Utilisation du sol	29
6. Ouranos, scénarios climatiques	32
7. Bassins versants du territoire	37
8. Couvert forestier	40
9. Bassins versants avec une faible superficie de milieux boisés MRC Nicolet-Yamaska	41
10. Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), forêts matures et boisés rares	44
11. Répartition des terres agricoles de petites superficies selon la superficie cultivée	56
12. Estimation des quantités de plastiques agricoles générées par région administrative	103

LISTE DES GRAPHIQUES

1. Évolution de l'âge médian	16
2. Évolution du nombre de familles dans la MRC Nicolet-Yamaska	17
3. Synthèse du revenu viable pour les 7 localités et 3 types de ménages considérés 2022	18
4. Distribution de la population active âgée de 15 ans et + selon la profession	22
5. Distribution des entreprises (avec employés) selon le nombre d'employés	23
6. Potentiels des sols de la MRC	27
7. Potentiels des sols par municipalité	27
8. Répartition des revenus selon le type de production	79
9. Revenu par entreprise en production végétale au Centre-du-Québec	80
10. Revenu par entreprise en production animale au Centre-du-Québec	80
11. Répartition du financement agricole 2010-2019 Centre-du-Québec	81
12. L'utilisation du financement	81
13. Répartition des subventions à la relève au Québec	82
14. Entreprises agricoles urbaines	83
15. Composition des matières retrouvées dans la collecte de matière organique	101
16. Conditions de sécheresse plus fréquentes	106

LISTE DES ACRONYMES

AAC : Agriculture et Agroalimentaire Canada

ARDA : Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole

ACIA : Agence canadienne d'inspection des aliments

AFBF : Association forestière des Bois-Francs

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec

CITAN : Centre d'innovation en transformation agroalimentaire de Nicolet

CIRANO : Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

CRFA : Collectif régional en formation agricole

CRETAU : Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert sur l'agriculture urbaine

CLE : Centre local de l'emploi

CRECQ : Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

COPERNIC : Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet

COGESAF : Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François

CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

EFE : écosystèmes forestiers exceptionnels

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions

FFOM : forces, faiblesses, opportunités, menaces

FADQ : Financière agricole du Québec

FRAQ : Fédération de la relève agricole du Québec

GES : gaz à effet de serre

GROBEC : Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour

HEC : Hautes Études Commerciales

IDMS : Indice de défavorisation matérielle et sociale

IQBP : Indice de qualité bactériologique et physicochimique

IQBR : Indice de qualité de la bande riveraine

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

IRDA : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

IRIS : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

IRE : indice de risque pour l'environnement

IRS : indice de risque pour la santé

ISQ : institut de la statistique du Québec
IVE : indice de vitalité économique
LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LCOP : Loi sur les contrats des organismes publics
MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec
MAMH : ministère des Affaires municipales et de l'habitation
MELCC : ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
MHH : milieux humides et hydriques
MRF : matières résiduelles fertilisantes
MRC : Municipalité régionale de comté
MO : main-d'œuvre
OBV : Organisme de bassins versants
OCR : observation de la consommation responsable
PAD : Plan d'agriculture durable
PDZA : plan de développement de la zone agricole
PGMR : plan de gestion des matières résiduelles
PLQ : Producteurs de lait du Québec
PRMHHN : plan régional des milieux humides, hydriques et naturels
PPAQ : producteurs, productrices acéricoles du Québec
RIGIDBNY : Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska
SADC : Société d'aide au développement des collectivités
REAFI : Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement
TCN : Terre de chez nous
TET : travailleur étranger temporaire
TCRLSP : Table de concertation régionale du Lac Saint-Pierre
UPA : Union des producteurs agricoles
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UQTR : Université du Québec à Trois-Rivières
ZIP : Zone d'intervention prioritaire
ZIPLSP : Zone d'intervention prioritaire du lac Saint-Pierre

NICOLET-YAMASKA
PDZ
PLAN DE
DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE

*Agriculture, Pêcheries
et Alimentation*
Québec 

MRC
Nicolet • Yamaska